

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2021



RAPPORT SUR
LES COMPTES SPECIAUX
DU TRÉSOR

RAPPORT SUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

SOMMAIRE

SYNTHESE DU RAPPORT	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE PREMIER - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR : QUEL BILAN ?	5
SECTION I - EVOLUTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	5
SECTION II - RESSOURCES ET CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	7
1.2.1. Comptes d'affectation spéciale	7
1.2.1.1. Prévisions des ressources et des charges des CAS	7
1.2.1.2. Réalisations des recettes et des dépenses des CAS	7
1.2.2. Autres comptes spéciaux du Trésor	11
1.2.2.1. Comptes de financement	11
1.2.2.2. Comptes d'adhésion aux organismes internationaux	12
1.2.2.3. Comptes d'opérations monétaires	13
1.2.2.4. Comptes de dépenses sur dotations	14
CHAPITRE II - ROLE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA PANDEMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19), L'APPUI AU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE	15
SECTION I - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	16
2.1.1. Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA	16
2.1.2. Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	17
2.1.3. Fonds de solidarité interrégionale	19
2.1.4. Fonds de mise à niveau sociale	20
SECTION II - DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL	20
2.2.1. Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain	21
2.2.2. Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	25
2.2.3. Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	27
2.2.4. Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale)	28
2.2.5. Fonds spécial de la pharmacie centrale	29
2.2.6. Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la Protection Civile	32
2.2.7. Fonds national pour l'action culturelle	34
2.2.8. Fonds spécial de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration	35
2.2.9. Fonds d'entraide familiale	36
2.2.10. Fonds d'appui à la cohésion sociale	36
2.2.11. Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle, de la protection du consommateur, de la régulation du marché et des stocks de sécurité »	38
2.2.12. Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité	38
2.2.13. Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19	39

SECTION III - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES	41
2.3.1. <i>Fonds spécial routier</i>	43
2.3.2. <i>Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire</i>	45
2.3.3. <i>Fonds national du développement du sport</i>	46
2.3.4. <i>Fonds de service universel de télécommunications</i>	47
2.3.5. <i>Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain</i>	48
2.3.6. <i>Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées</i>	50
2.3.7. <i>Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable</i>	52
2.3.8. <i>Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles</i>	53
2.3.9. <i>Fonds de développement énergétique</i>	54
SECTION IV – DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE	55
2.4.1. <i>Fonds de développement agricole</i>	56
2.4.2. <i>Fonds de la réforme agraire</i>	58
2.4.3. <i>Fonds national forestier</i>	58
2.4.4. <i>Fonds de la chasse et de la pêche continentale</i>	59
2.4.5. <i>Fonds pour le développement rural et des zones de montagne</i>	60
2.4.6. <i>Fonds de développement de la pêche maritime</i>	62
SECTION V- PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	63
2.5.1. <i>Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes</i>	64
2.5.2. <i>Fonds de développement industriel et des investissements</i>	68
2.5.3. <i>Fonds de solidarité des assurances</i>	69
2.5.4. <i>Masse des services financiers</i>	69
2.5.5. <i>Fonds de lutte contre la fraude douanière</i>	70
2.5.6. <i>Fonds provenant des dépôts au Trésor</i>	71
2.5.7. <i>Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe</i>	72
2.5.8. <i>Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat</i>	72
2.5.9. <i>Fonds d'investissement stratégique</i>	73
SECTION VI - AUTRES DOMAINES	74
2.6.1. <i>Fonds de remploi domaniai</i>	75
2.6.2. <i>Fonds spécial pour le soutien des juridictions</i>	78
2.6.3. <i>Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires</i>	79
2.6.4. <i>Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique</i>	80
2.6.5. <i>Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique</i>	81
2.6.6. <i>Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage</i>	82
2.6.7. <i>Fonds de soutien à la sûreté nationale</i>	82
2.6.8. <i>Fonds de modernisation de l'administration publique</i>	84
ANNEXES	89

SYNTHESE DU RAPPORT

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) jouent un rôle important dans le financement du développement économique, social et environnemental national. Ce rôle déjà établi, est devenu davantage perceptible à l'avènement de la crise sanitaire générée par la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

Le présent rapport sur les CST, accompagnant le projet de la loi de finances pour l'année 2021, se propose à priori de mettre en exergue le rôle des comptes spéciaux du Trésor dans la lutte contre les effets de la pandémie de la Covid-19. Il s'attèlera également à mettre en évidence les actions imputées sur ces derniers et visant l'appui au plan de relance de l'économie nationale et le renforcement de la cohésion sociale.

De même, il importe de signaler que les données relatées au niveau de ce rapport, mettent en avant l'effort consenti pour la rationalisation à la fois du nombre des comptes spéciaux de Trésor, ayant vu leur nombre passé de 156 en 2001 à 69 en 2020, et de leurs règles de gestion pour qu'ils soient en phase avec l'esprit réformateur de la loi organique relative à la loi de finances.

En outre, l'analyse de la structure et de l'évolution des recettes et des dépenses des CST sur la période 2017-2019, par catégorie de compte, fait ressortir le bilan comptable ci-après :

1- Comptes d'affectation spéciale

Le montant total des recettes réalisées par les CAS s'élève en 2019, à 192.559 MDH, dont 62.470 MDH au titre des recettes propres, 21.826 MDH au titre des versements du budget général et 108.263 MDH au titre du solde dégagé à la fin de l'exercice 2018. Pour les recettes des années 2018 et 2017, elles s'élèvent, respectivement, à 206.278 MDH et 195.345 MDH.

Parallèlement, le montant global des dépenses effectuées par ces CAS s'est établi à 77.623 MDH en 2019 contre 96.241 MDH et 67.864 MDH, respectivement, en 2018 et 2017.

2- Comptes de financement

L'encours global des comptes de financement a connu une baisse entre 2017 et 2019 en passant de 395,69 MDH en 2017 à 255,13 MDH en 2019.

L'analyse de la structure de cet encours en 2019, montre que le montant restant à la charge de la Société de financement JAIDA représente 75,45% de l'encours global suivi par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) avec 14,91% et la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) avec 12,64%.

3- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux

Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux a atteint 24,23 MDH en 2019, contre 350,96 MDH en 2018 et 340,07 MDH en 2017. Quant aux crédits prévus par la loi de finances rectificative pour l'année 2020, le projet de loi de finances pour l'année 2021 ainsi que les prévisions pour les années 2022 et 2023, ils s'élèvent, respectivement, à 1.588,83 MDH, 1.317,51 MDH, 1.440,25 MDH et 1.200,50 MDH.

4- Comptes d'opérations monétaires

Ces comptes ont enregistré en 2019, à travers le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises » qui retrace les gains et les pertes sur les achats et les ventes de devises effectués par Bank Al-Maghrib, des recettes et des dépenses, respectivement, de 11,75 MDH et 8,39 MDH.

5- Comptes de dépenses sur dotations

Les ressources et les plafonds de charges desdits comptes au titre de la période 2017-2019, ont totalisé un montant de l'ordre de 32.401,50 MDH, représentant, respectivement, 13,13% et 13,87% des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor au cours de ladite période.

Pour ce qui est des dépenses effectuées sur les CST, elles s'élèvent à 96.099 MDH au titre de l'année 2019, dont 77.623 MDH représentant la part des CAS, soit 80,77% du total. La ventilation du montant desdites dépenses, par domaine d'activité, se présente comme suit :

- Le développement territorial : 37.487 MDH, soit 48,3 % ;
- Le développement humain et social : 13.238 MDH, soit 17,1 % ;
- Le renforcement des infrastructures : 8.868 MDH, soit 11,4 % ;
- Le développement, rural, agricole et de la pêche : 8.713 MDH, soit 11,2 % ;
- La promotion économique et financière : 4.927 MDH, soit 6,3 % ;
- Les autres domaines : 4.390 MDH, soit 5,7 % .

INTRODUCTION

Les comptes spéciaux du Trésor, particulièrement les comptes d'affectation spéciale, revêtent une importance stratégique dans l'accompagnement de la dynamique des différents secteurs socio-économiques ainsi que dans la gestion des crises. Ces comptes sont caractérisés par la souplesse des procédures de gestion notamment la possibilité de leur création au cours de l'année budgétaire avec des programmes d'emploi adaptés en fonction du domaine d'intervention et ce, tout en obéissant aux règles budgétaires de la Loi Organique Relative à la Loi de Finances (LOF).

Cette importance s'est confirmée davantage dans le contexte actuel marqué par la crise sanitaire induite par la pandémie du Coronavirus (COVID-19), avec la création de deux CAS intitulés le «Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19"» et le « Fonds d'investissement stratégique » destinés au financement et à la mise en œuvre des actions pouvant limiter les répercussions de ladite crise.

A cet égard, le « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" », a joué un rôle prépondérant dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des actions décidées dans ce domaine, en permettant la canalisation de l'élan de solidarité reflété par la contribution des citoyens et des différentes entités publiques et privées. Ainsi, ce Fonds a supporté les aides directes servies aux ménages, la mise à niveau des capacités hospitalières ainsi que l'appui aux entreprises et la préservation de l'emploi.

Par ailleurs, le bilan comptable des CAS en 2019, fait ressortir un montant total des recettes réalisées de 192.559 MDH, ventilé comme suit :

- 62.470 MDH au titre des recettes propres, en l'occurrence les recettes fiscales et parafiscales, les redevances et les autres produits ;
- 21.826 MDH au titre des versements du budget général ;
- 108.263 MDH au titre du solde dégagé par les CAS à la fin de l'exercice 2018.

Compte non tenu des recettes propres mobilisées par le compte intitulé "Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A." d'un montant de 28.282 MDH, les autres CAS ont bénéficié, en 2019, de recettes propres s'établissant à 34.188 MDH. Ce montant représente 37,52% des crédits de fonctionnement hors salaires, et d'investissement qui leur étaient allouées au titre de ladite année. Ces recettes propres représentaient 13,49% des recettes ordinaires de l'Etat réalisées en 2019.

Pour leur part, les comptes de dépenses sur dotations ont mobilisé en 2019, des recettes d'un montant de 27.772 MDH. Les dépenses desdits comptes s'élèvent, quant à elles, à 12.493 MDH en 2019, enregistrant ainsi une baisse de 691 MDH soit -5,24% par rapport à 2018.

S'agissant des autres catégories de CST, elles ont profité en 2019, de recettes s'élevant à 161 MDH et ont enregistré des dépenses de l'ordre de 5.983 MDH contre, respectivement, 173 MDH et 5.449 MDH en 2018.

Le présent rapport sur les CST se compose de deux chapitres :

Le premier chapitre retrace le cadrage budgétaire et comptable des CST au titre de l'année 2019 en comparaison avec les réalisations des années 2018 et 2017. Il met ainsi en exergue, l'importance des actions mises en œuvre à travers lesdits comptes en relatant le volume des recettes mobilisées et des soldes reportés. Ce chapitre se subdivise en trois sections qui traitent successivement les aspects suivants :

- La maîtrise de l'évolution du nombre des CST en phase avec l'effort de rationalisation entrepris au cours des deux dernières décennies marquées par la suppression de plusieurs comptes et le recours limité aux nouvelles créations de comptes ;
- L'évaluation budgétaire et comptable des CAS à la lumière de l'analyse des recettes et des dépenses desdits comptes ;
- Le bilan des actions effectuées dans le cadre des comptes de financement, des comptes d'adhésion aux organismes internationaux, des comptes d'opérations monétaires et des comptes de dépenses sur dotations en faisant ressortir l'importance du volume de financement y afférent.

Le deuxième chapitre fait ressortir le rôle des comptes d'affectation spéciale dans la lutte contre les effets de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), l'appui au plan de relance de l'économie nationale et le renforcement de la cohésion sociale ainsi que leur contribution dans le financement de l'investissement public dans les domaines suivants :

- Le développement territorial ;
- Le développement humain et social ;
- Le renforcement des infrastructures ;
- Le développement rural, agricole et de la pêche ;
- La promotion économique et financière ;
- Les autres domaines.

CHAPITRE PREMIER - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR : QUEL BILAN ?

Ce chapitre a pour objectif de mettre le point sur l'effort de rationalisation entrepris au cours des deux dernières décennies en matière de création et de suppression de CST, avant d'effectuer une évaluation budgétaire et comptable des CAS à travers l'analyse des recettes et des dépenses de ces comptes et de présenter un bilan des actions entreprises dans le cadre des comptes de financement, des comptes d'adhésion aux organismes internationaux, des comptes d'opérations monétaires et des comptes de dépenses sur dotations en faisant ressortir l'importance du volume de financement y afférent.

SECTION I - EVOLUTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Le nombre des CST a enregistré une forte baisse au cours des deux dernières décennies, passant ainsi de 156 comptes en 2001 à 67 en 2019 et à 69 en 2020.

L'année 2020 a été marquée par la création de quatre (4) comptes d'affectation spéciale (CAS) intitulés : « Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité », « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat », « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" » et « Fonds d'investissement stratégique », ainsi que la suppression de deux (02) comptes de financement intitulés : « Prêts à l'Office national de l'eau potable » et « Prêts aux régies de distribution d'eau et d'électricité ».

L'analyse de la répartition du nombre des CST en 2020, par catégorie de comptes, fait ressortir la prédominance des CAS dont le nombre s'élève à 56 sur 69 comptes contre 45 sur un total de 156 comptes en 2001. Cette augmentation de la part des CAS en 2020 par rapport à l'année 2001 dénote un changement majeur au niveau de la structure des CST.

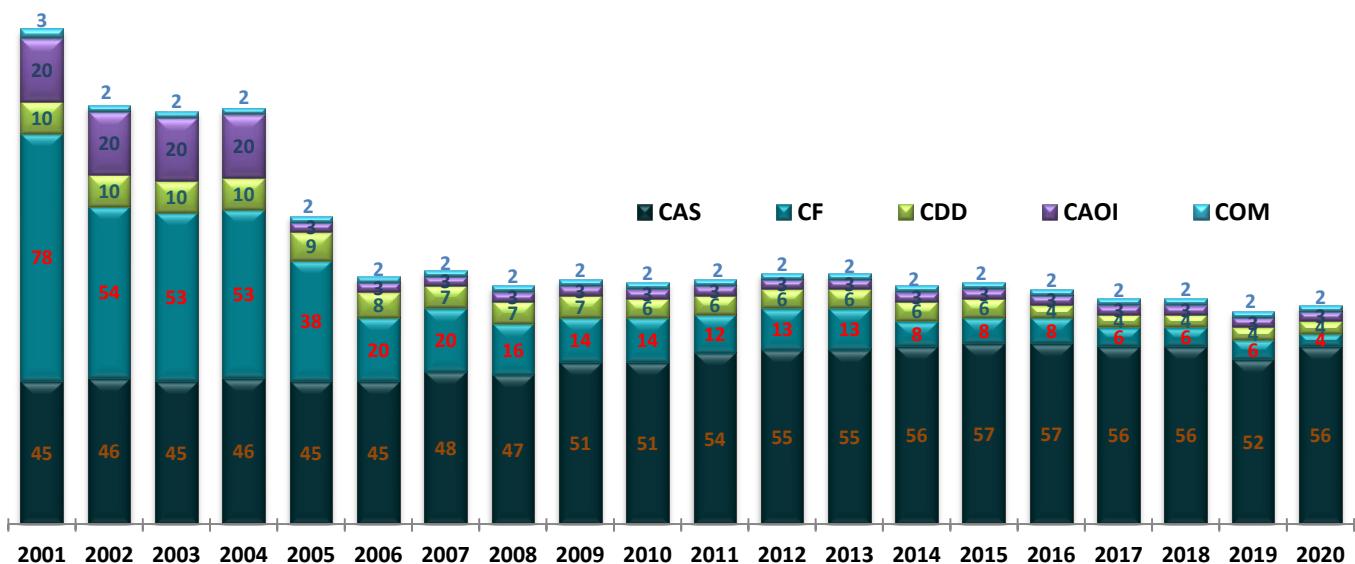
En revanche, les comptes de financement et d'adhésion aux organismes internationaux ont vu leur nombre diminuer considérablement, passant de 98 comptes en 2001 à seulement 7 comptes en 2020.

Quant aux comptes d'opérations monétaires au nombre de 3 en 2001, ils ont accusé une légère baisse pour se limiter à 2 comptes en 2020.

S'agissant de la part des comptes de dépenses sur dotations, elle est restée quasiment stable aux alentours de 6% durant la période considérée.

Le graphique ci-après retrace l'évolution du nombre des CST, par catégorie de comptes, au titre de la période 2001-2020 :

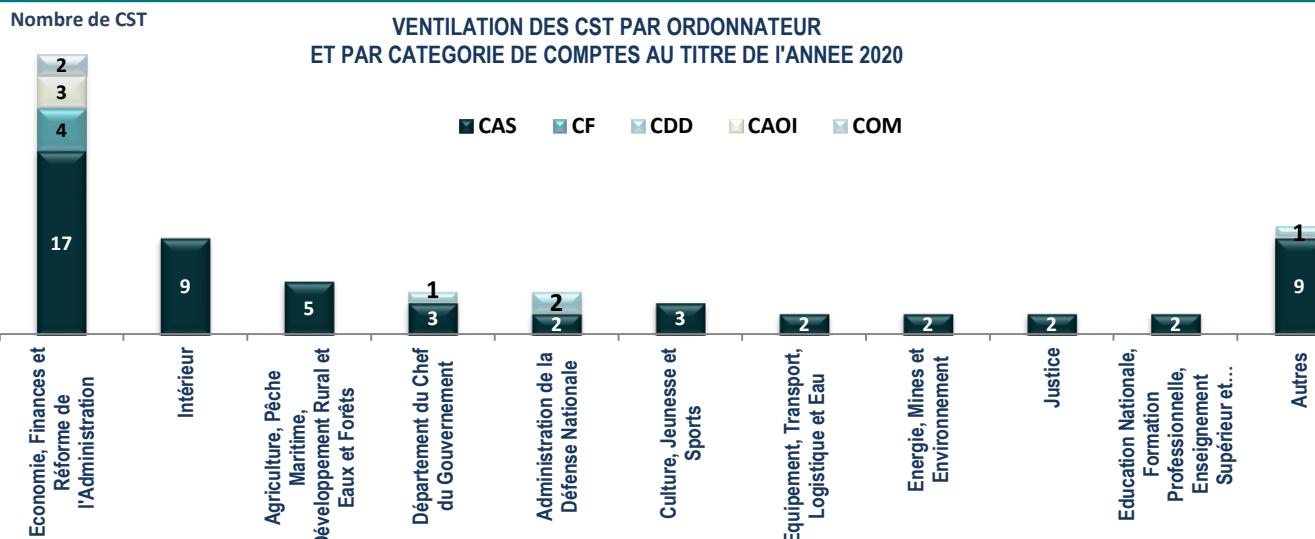
EVOLUTION DU NOMBRE DES CST PAR CATEGORIE DE COMPTES



L'analyse du nombre des CST par ordonnateur fait ressortir la prééminence du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) en matière de gestion de ces comptes. Ainsi, en 2020 le MEFRA est l'ordonnateur de 26 comptes, dont 17 CAS, la totalité des comptes d'adhésion aux organismes internationaux, d'opérations monétaires et de financement (9 comptes).

Le Ministère de l'Intérieur vient en second plan (9 comptes), suivi des départements de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (5 comptes), du département du Chef du Gouvernement (4 comptes), de l'Administration de la Défense Nationale (4 comptes), des Ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (3 comptes), de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (2 comptes), de l'Energie, des Mines et de l'Environnement (2 comptes), de la Justice (2 comptes), ainsi que de l'Education Nationale, la Formation Professionnelle, l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique (2 comptes).

Le graphique ci-après présente la ventilation, par ordonnateur et par catégorie de comptes, du nombre des CST en 2020 :

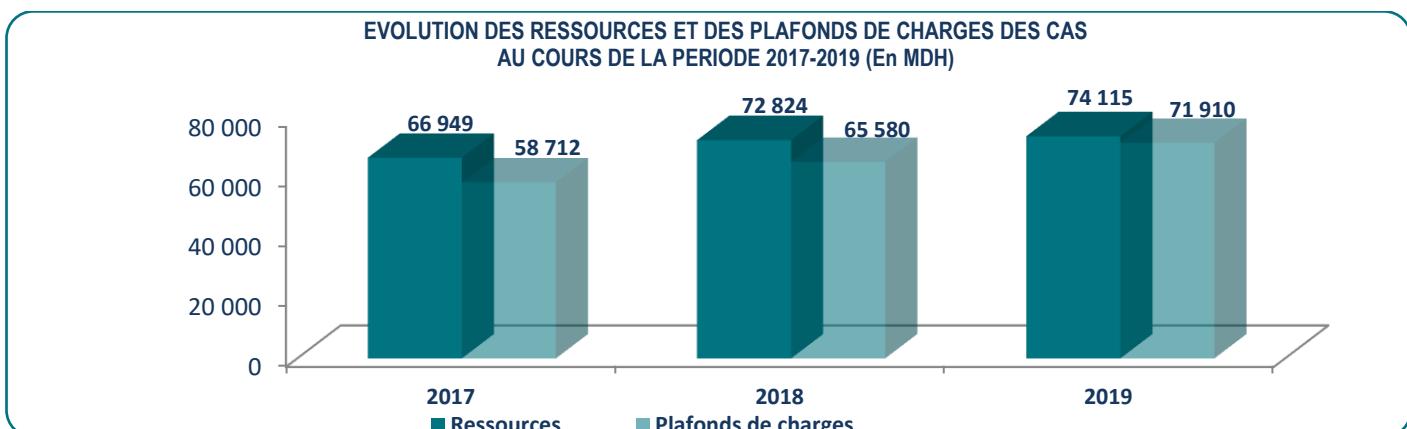


SECTION II - RESSOURCES ET CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

1.2.1. Comptes d'affectation spéciale

1.2.1.1. Prévisions des ressources et des charges des CAS

Les prévisions des ressources et des charges des CAS pour la période 2017-2019, sont retracées dans le graphique ci-après :



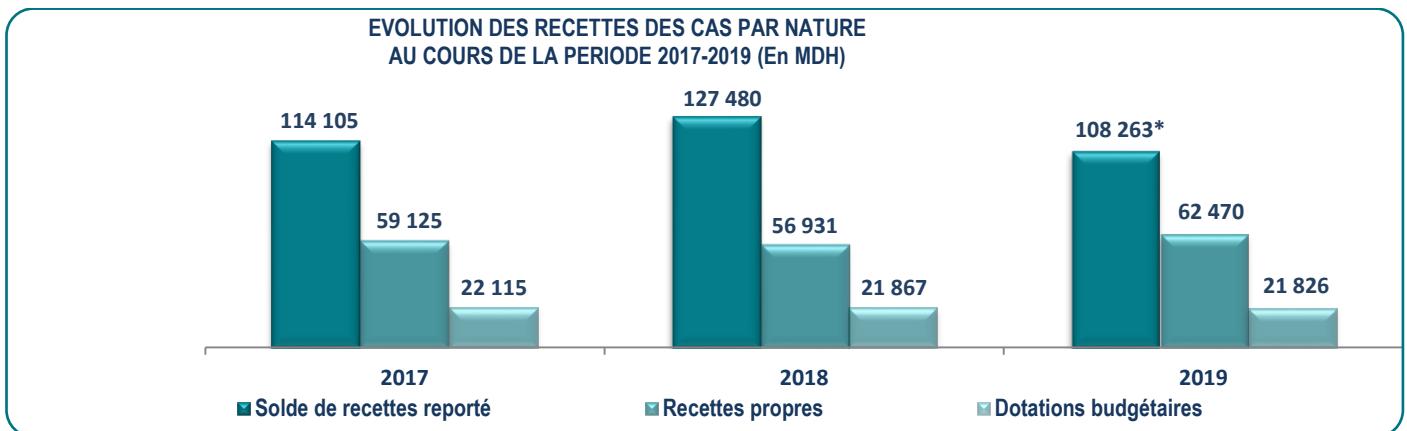
Il ressort de l'analyse de l'évolution des ressources et des plafonds de charges des CAS au titre de la période 2017-2019, que les prévisions de ressources ont connu une relative stabilité entre 2018 et 2019 contre une hausse notable un an auparavant. Au cours de la même période, le plafond de charges des CAS a maintenu son trend haussier, dû essentiellement au renforcement des actions financées par les comptes intitulés « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », « Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions » et « Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain ».

1.2.1.2. Réalisations des recettes et des dépenses des CAS

1.2.1.2.1. Recettes réalisées par les CAS

En 2019, le montant total des recettes réalisées par les CAS s'élève à 192.559 MDH contre 206.278 MDH en 2018 et 195.345 MDH en 2017.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des recettes des CAS, par nature, au cours de la période considérée :



(*) Compte non tenu des soldes des quatre CAS supprimés par la loi de finances pour l'année 2019.

Les recettes des CAS ont été constituées en 2019, à hauteur de 108.263 MDH, de soldes reportés contre 127.480 MDH et 114.105 MDH, respectivement, en 2018 et 2017.

Quant aux recettes propres dont la contribution à la réalisation des recettes des CAS au titre de 2019 s'est élevée à 62.470 MDH, elles ont enregistré une hausse notable de 9,73% en comparaison avec l'année précédente, après une baisse de 3,71% entre 2017 et 2018.

Ces recettes propres ont été réalisées en 2019, essentiellement, par les CAS suivants :

- Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 28.282 MDH ;
- Fonds de remplacement domanial : 8.447 MDH ;
- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 4.458 MDH ;
- Fonds spécial routier : 3.442 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 2.228 MDH ;
- Fonds d'appui à la cohésion sociale : 2.028 MDH ;
- Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe : 1.637 MDH ;
- Masse des services financiers : 1.538 MDH ;
- Fonds national du développement du sport : 1.163 MDH ;
- Fonds de lutte contre la fraude douanière : 891 MDH ;
- Fonds national forestier : 825 MDH ;
- Fonds provenant des dépôts du Trésor : 741 MDH ;
- Fonds spécial pour le soutien des juridictions : 730 MDH ;
- Fonds de développement agricole : 671 MDH ;
- Fonds de solidarité des assurances : 582 MDH.

En outre, les recettes propres ont été réalisées, à hauteur de 96%, en 2019 par les comptes gérés par les Ministères suivants :

- Le Ministère de l'Intérieur : 33.880 MDH (soit 54,24% du total des recettes propres) ;
- Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances : 16.629 MDH (26,62%) ;
- Le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau : 3.462 MDH (5,54%) ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville : 2.228 MDH (3,57%) ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts : 1.684 MDH (2,70%) ;
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports : 1.163 MDH (1,86%) ;
- Le Ministère de la Justice : 921 MDH (1,47%).

Par ailleurs, le nombre des comptes d'affectation spéciale dont la part des recettes propres par rapport au total des recettes, y compris les soldes reportés, a dépassé 40% au cours de la

période 2017-2019. Ce nombre s'élève à 8 comptes en 2019, représentant 11,94% du total contre 11 comptes en 2018 et 10 en 2017, soit, respectivement, 15,49% et 14,08% du total.

S'agissant des dotations budgétaires versées aux CAS, elles se sont élevées à 21.826 MDH en 2019 contre 21.867 MDH et 22.115 MDH, respectivement, en 2018 et 2017, enregistrant ainsi une baisse moyenne annuelle de 0,66% au cours de la période 2017-2019.

Ces versements ont bénéficié en 2019, essentiellement, aux comptes suivants :

- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 3.522 MDH ;
- Fonds de développement agricole : 3.476 MDH ;
- Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain : 3.125 MDH ;
- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 2.430 MDH ;
- Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage : 1.818 MDH ;
- Fonds spécial de la pharmacie centrale : 1.370 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.300 MDH ;
- Fonds national du développement du sport : 963 MDH ;
- Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées : 736 MDH ;
- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 436 MDH ;
- Fonds de remplacement domanial : 418 MDH ;
- Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles : 300 MDH.

1.2.1.2.2. Dépenses des CAS

En 2019, le montant global des dépenses exécutées par les CAS s'est établi à 77.623 MDH contre 96.241 MDH et 67.864 MDH, respectivement, en 2018 et 2017.

Les dépenses des CAS ont été exécutées en 2019, à hauteur de 90,60%, par les Ministères de l'Intérieur (52,91%), de l'Economie et des Finances (11,17%), de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (10,99%) et de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (4,57%), le département du Chef du Gouvernement (4,31%), ainsi que les Ministères de la Jeunesse et des Sports (2,93%), de la Santé (1,93%) et de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (1,79%).

Ces dépenses ont été imputées en 2019, à hauteur de 86,79%, sur les comptes suivants :

- Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 29.650 MDH ;
- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 7.830 MDH ;
- Fonds d'appui à la cohésion sociale : 4.491 MDH ;
- Fonds de développement agricole : 4.059 MDH ;
- Fonds spécial routier : 3.537 MDH ;

- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 3.527 MDH.
- Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain : 3.226 MDH ;
- Fonds national du développement du sport : 2.278 MDH.
- Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage : 1.712 MDH ;
- Fonds spécial de la pharmacie centrale : 1.494 MDH ;
- Fonds de développement industriel et des investissements : 1.474 MDH ;
- Masse des services financiers : 1.469 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 1.393 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.232 MDH.

1.2.1.2.3. Solde des CAS

Les CAS ont dégagé un solde excédentaire de 114.936 MDH à fin 2019 contre 110.037 MDH et 127.481 MDH, respectivement, à fin 2018 et 2017.

Désignation	2017	2018	2019	(En MDH)
Total des recettes	195.345	206.278	192.559	
Total des dépenses	67.864	96.241	77.623	
Solde à reporter à l'exercice suivant	127.481	110.037	114.936	

L'excédent dégagé à fin 2019 a été réalisé, à hauteur de 90% de son montant, par les comptes ci-après :

- Fonds de remplacement domanial : 26.095 MDH ;
- Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe : 12.367 MDH ;
- Fonds de solidarité des assurances : 10.713 MDH ;
- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 5.815 MDH ;
- Masse des services financiers : 5.647 MDH ;
- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement Humain : 4.761 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 4.719 MDH ;
- Fonds d'appui à la cohésion sociale : 4.137 MDH ;
- Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat : 3.849 MDH ;
- Fonds de service universel de télécommunications : 3.606 MDH ;
- Fonds de développement industriel et des investissements : 2.769 MDH ;
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA : 2.521 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 2.204 MDH ;
- Fonds de lutte contre la fraude douanière : 2.130 MDH ;
- Fonds spécial routier : 2.000 MDH ;

• Fonds spécial pour le soutien des juridictions	:	1.770 MDH ;
• Fonds spécial de la pharmacie centrale	:	1.611 MDH ;
• Fonds national forestier	:	1.586 MDH ;
• Fonds de solidarité interrégionale	:	1.424 MDH ;
• Fonds de développement énergétique	:	1.255 MDH ;
• Fonds d'entraide familiale	:	1.039 MDH ;
• Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	:	1.016 MDH.

1.2.2. Autres comptes spéciaux du Trésor

1.2.2.1. Comptes de financement

Les comptes de financement décrivent les versements sous forme de prêts de durée supérieure à deux ans, ou d'avances remboursables de durée inférieure ou égale à deux ans, effectués par l'État sur les ressources du Trésor et accordés pour des raisons d'intérêt public. Ces prêts et avances sont productifs d'intérêts.

L'octroi par l'Etat de prêts ou d'avances par l'intermédiaire des comptes de financement, fait l'objet d'un contrat entre le Ministère chargé des finances et le bénéficiaire.

L'encours total des comptes de financement est passé de 395,69 MDH en 2017, à 321,18 MDH en 2018 et à 255,13 MDH en 2019, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 19,70%.

► Encours des prêts par bailleurs de fonds

La structure de l'encours, par bailleurs de fonds, montre que le Millenium Challenge Account (MCA) est le principal créancier avec un encours en 2019 de 143,83 MDH soit 56,38% du total, suivi par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) pour un montant de 70,30 MDH (27,55%), puis par l'Italie avec un encours de 41 MDH (16,07%).

► Encours des prêts par catégorie de bénéficiaires :

L'évolution dudit encours par catégorie de bénéficiaires, se présente comme suit :

Bénéficiaires / Années	Encours en MDH		
	2017	2018	2019
Société de financement JAIDA	298,56	242,60	184,83
Crédit Agricole du Maroc	49,30	43,76	38,05
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX)	37,30	34,82	32,25
ONEE (Branche Eau)	8,11	-	-
Régies de distribution d'eau et d'électricité	2,42	-	-
Total	395,69	321,18	255,13

► Recouvrement des prêts programmés en 2020 et 2021 :

Le cumul des échéances programmées dans le cadre de la loi de finances pour l'année budgétaire 2020, s'élève à 76,02 MDH dont 68,20 MDH au titre du principal et 7,82 MDH pour les intérêts.

Pour l'année 2021, le recouvrement des prêts déjà consentis se poursuivra conformément aux échéanciers convenus avec les établissements débiteurs.

Les montants de recouvrement des prêts (principal et intérêts) programmés en 2020 et 2021, par catégorie de bénéficiaires, se présentent comme suit :

Organismes débiteurs	2020			2021		
	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total
Société de financement JAIDA	59,64	5,46	65,10	61,57	3,43	65,00
Crédit Agricole du Maroc (CAM)	5,88	1,10	6,98	6,06	0,92	6,98
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX)	2,68	1,26	3,94	2,79	1,15	3,94
Total	68,20	7,82	76,02	70,42	5,50	75,92

1.2.2.2. Comptes d'adhésion aux organismes internationaux

Ces comptes décrivent les versements et les remboursements au titre de la participation du Maroc aux organismes internationaux. Ils sont regroupés en trois comptes :

► Compte d'adhésion aux institutions de Bretton Woods

Ce compte comptabilise les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions de Bretton Woods, en l'occurrence le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), la Société Financière Internationale (SFI), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et l'Association Internationale de Développement (AID).

Les parts détenues par le Royaume du Maroc dans le capital desdites institutions, se présentent comme suit :

Institutions de Bretton Woods	Part du capital détenue par le Maroc
Société financière internationale	0,38%
Agence multilatérale de garantie des investissements	0,38%
Association internationale de développement	0,36%
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	0,31%
Fonds Monétaire International	-

► Compte d'adhésion aux organismes arabes et islamiques

Il a pour objet de comptabiliser les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux organismes arabes et islamiques suivants :

Organismes arabes et islamiques	Part du capital détenue par le Maroc
Banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur	20,00%
Fonds monétaire arabe (FMA)	4,67%
Société arabe de garantie des investissements et de l'assurance à l'exportation	3,29%
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	2,49%
Société arabe d'investissement (SAI)	1,71%
Société islamique d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements	1,69%
Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA)	1,57%
Compte spécial pour le financement des projets du secteur privé dans les pays arabes	0,79%
Société internationale islamique pour le financement du commerce	0,693%
Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole (AAIDA)	0,59%
Banque islamique de développement (BID)	0,51%
Fonds de solidarité islamique pour le développement	0,185%
Société islamique pour le développement du secteur privé	0,07%

► Compte d'adhésion aux institutions multilatérales

Ce compte a pour objet la comptabilisation des opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions multilatérales. Il s'agit des organismes ci-après :

Institutions multilatérales	Part du capital détenue par le Maroc
Société Schelter Afrique	3,49%
Banque africaine de développement (BAD)	3,382%
Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	0,30%
Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK)	0,26%
Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC)	0,20%
Banque ouest africaine de développement (BOAD)	0,04%
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)	0,005%

Les montants des participations du Maroc versés au cours de la période 2017-2019, aux organismes internationaux, ainsi que les prévisions pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 se répartissent comme suit :

Institutions ou organismes	Réalisations			Prévisions			
	2017	2018	2019	LFR 2020	PLF 2021	2022	2023
Institutions de Bretton Woods	-	-	-	87,14	79,27	79,27	79,27
Organismes arabes et islamiques	159,99	174,13	15,01	67,11	92,68	15,59	15,59
Institutions multilatérales	180,08	176,83	9,22	1.434,58	1.145,56	1.345,39	1.105,64
Total	340,07	350,96	24,23	1.588,83	1.317,51	1.440,25	1.200,50

1.2.2.3. Comptes d'opérations monétaires

Cette catégorie de comptes qui décrivent des mouvements de fonds d'origine monétaire, comprend les deux comptes suivants :

- « Différence de change sur ventes et achats de devises » : ce compte permet à l'Etat de prendre en charge le différentiel de change en dirhams des avoirs et engagements en devise constaté par Bank Al Maghrib lors de l'évaluation mensuelle. Les résultats définitifs sont pris en recette ou en dépense au compte du budget de l'Etat au plus tard la deuxième année suivant celle au cours de laquelle ils sont dégagés conformément à l'article 28 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances ;
- « Compte des opérations d'échanges de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs » : dédié aux opérations relatives aux contrats d'échange de taux d'intérêt des emprunts extérieurs. A noter que ce compte n'a jamais été mouvementé du fait que toutes les opérations de couverture ont été régies par les dispositions des contrats de prêts ne nécessitant pas l'utilisation des ressources dudit compte. Toutefois, des opérations de couverture pourraient intervenir à l'avenir.

Les réalisations des comptes d'opérations monétaires pour la période 2017-2019, se présentent comme suit :

Intitulé du compte	(En MDH)					
	2017		2018		2019	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Différence de change sur ventes et achats de devises	14,40	9,37	8,34	9,83	11,75	8,39
Compte des opérations d'échanges de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs	-	-	-	-	-	-
Total	14,40	9,37	8,34	9,83	11,75	8,39

1.2.2.4. Comptes de dépenses sur dotations

Les comptes de dépenses sur dotations, qui sont au nombre de quatre (04) en 2020, retracent des opérations relatives à une catégorie spéciale de dépenses dont le financement est assuré exclusivement par des dotations budgétaires.

Les prévisions des ressources et des plafonds de charges desdits comptes au titre de la période 2017-2019, s'élèvent à 32.401,50 MDH, représentant, respectivement, 13,13% et 13,87% des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor au cours de ladite période.

CHAPITRE II - ROLE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA PANDEMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19), L'APPUI AU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

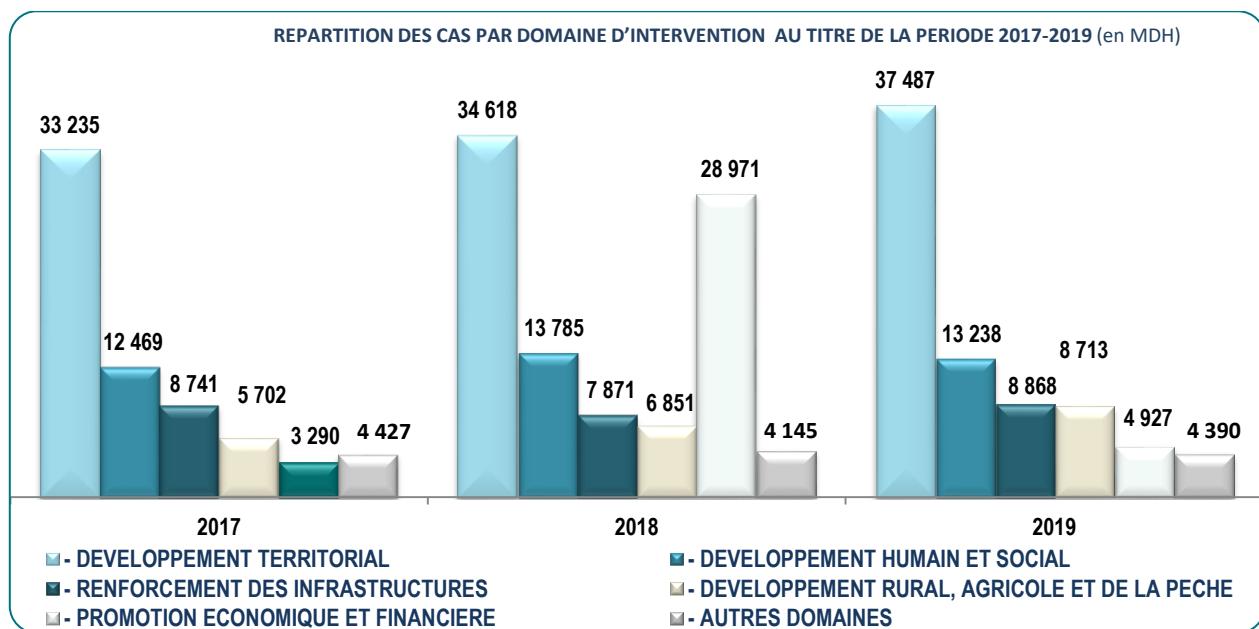
Ce second chapitre se propose de mettre en évidence les données comptables des CAS et leur contribution par domaine d'intervention, particulièrement en matière de lutte contre les effets de la pandémie du coronavirus (covid-19), ainsi que leur rôle dans l'appui au plan de relance de l'économie nationale et le renforcement de la cohésion sociale.

De même, les plafonds de charges de certains CAS ont été ajustés pour prendre en charge les impacts induits par cette crise sanitaire et assurer leur contribution dans l'effort de relance des activités économiques.

L'enveloppe totale des dépenses effectuées dans le cadre des CST s'élève en 2019 à 96.098,73 MDH, dont 77.623,11 MDH représentant la part des CAS, soit 80,77% du total.

Le bilan des principales réalisations des CAS fait ressortir, par domaine d'intervention, le volume desdites contributions tel qu'il est ventilé comme suit :

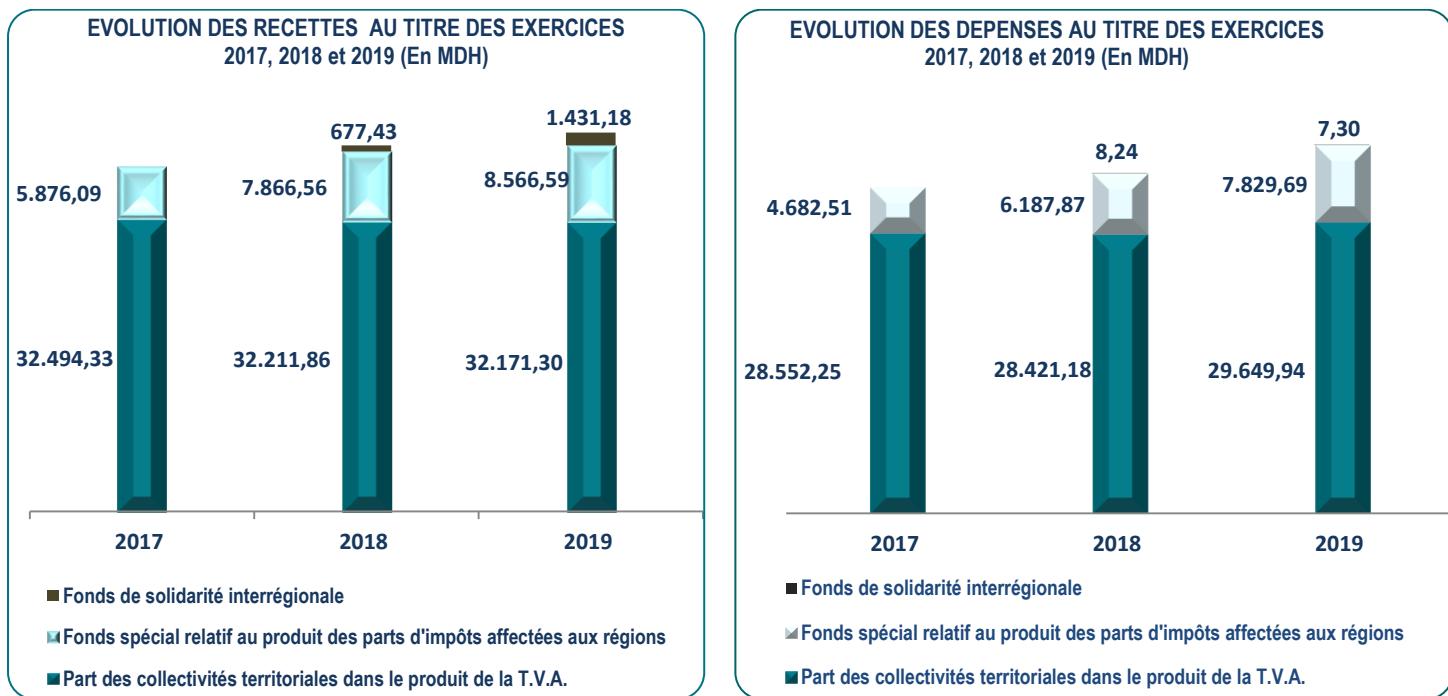
- Le développement territorial : 37.487 MDH, soit 48,3% ;
- Le développement humain et social : 13.238 MDH, soit 17,1% ;
- Le renforcement des infrastructures : 8.868 MDH, soit 11,4% ;
- Le développement rural, agricole et de la pêche : 8.713 MDH, soit 11,2% ;
- La promotion économique et financière : 4.927 MDH, soit 6,3% ;
- Les autres domaines : 4.390 MDH, soit 5,7%.



SECTION I - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine du développement territorial, en l'occurrence le compte "Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA", le "Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions", le "Fonds de solidarité interrégionale" et le « Fonds de mise à niveau sociale » représentent globalement 48,3% du total des dépenses exécutées en 2019 par les CAS.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES VENTILEES PAR COMPTE



(*) compte tenu du solde reporté.

2.1.1. Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA

Les ressources et le plafond de charges de ce compte prévus par la loi de finances 2019 ont été fixés à 29.998,64 MDH contre 28.321,90 MDH en 2018 et 26.819,10 MDH en 2017.

Quant au plafond de charges de ce Fonds, après relèvement, il a atteint 33.859,29 MDH en 2019 contre 29.147,53 MDH et 28.471,23 MDH, respectivement, en 2018 et 2017.

Les programmes d'emploi modifiés, compte tenu du relèvement du plafond de charges dudit compte et des virements de crédits opérés en cours d'année, font ressortir, par nature et par catégorie des collectivités territoriales bénéficiaires, la répartition suivante :

Dotations	2017	2018	(En MDH)	
			Montant	Part (en %)
Dotations globales (Fonctionnement) :	14.116,5	14.417,7	14.303,98	42%
- Provinces et préfectures	3.105,9	3.130,9	3.015,54	9%
- Communes	11.010,6	11.286,8	11.288,44	33%
Dotations spéciales (Equipement et Soutien)	4.998,9	4.905,5	6.354,42	19%
Dotations pour charges communes	7.348,9	7.105,9	9.215,56	27%
Remboursements, Dégrèvements et Restitutions, fiscaux	1.965	2.714,3	3.980,23	12%
Crédits de reports	41,9	4,1	5,1	
Total	28.471,2	29.147,5	33.859,29	100%

Les dotations globales s'élèvent à 14.303,98 MDH en 2019 contre 14.417,7 MDH en 2018. Elles ont contribué au financement des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Quant aux dotations spéciales (équipement et soutien), dont le montant est de 6.354,42 MDH en 2019 et de 4.905,5 MDH en 2018, soit une part de 19% du total de la part de la TVA affectée aux collectivités territoriales, elles ont permis de financer des actions initiées par les collectivités en matière d'équipement en infrastructures, de mise à niveau et de développement urbain ainsi que de protection de l'environnement (assainissement liquide et gestion des déchets solides).

Les dotations pour charges communes, d'un montant de 9.215,56 MDH en 2019 et 7.105,9 MDH en 2018, ont été destinées à couvrir les dépenses communes aux collectivités territoriales ainsi que celles afférentes à leur contribution au financement de certains programmes de développement socio-économiques structurants.

S'agissant des remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux relatifs à la TVA, un crédit de 3.980,23 MDH a été prévu au titre de l'année 2019 dont un montant de 3.258,34 MDH a été effectivement restitué.

Globalement, les réalisations de l'année 2019 au titre des recettes et des dépenses se sont élevées, compte non tenu du solde reporté, respectivement, à 28.380,62 MDH et 29.649,94 MDH, contre 28.269,78 MDH et 28.421,18 MDH en 2018.

Le plafond de charges de ce compte, prévu par la loi de finances pour l'année 2020, pour un montant de 30.908,95 MDH, a été ramené par la loi de finances rectificative 2020 à 23.879,63 MDH et a été réparti comme suit :

DOTATIONS	Prévisions loi de finances rectificative 2020	(En MDH)
%		
Dotations globales (Fonctionnement)	14.260,47	60%
Dotations Spéciales (Equipement et Soutien)	3.804,22	16%
Dotations pour charges communes	3.354,78	14%
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	2.401,52	10%
Crédits de reports	58,64	-
Total	23.879,63	100%

Pour la période 2021-2022, il est prévu de poursuivre la contribution au financement des programmes de développement des grandes villes du Royaume et de participer au financement des actions portant sur la construction de routes, l'accompagnement du transport urbain, les travaux d'assainissement, la lutte contre l'habitat insalubre et la réfection des habitats menaçant ruine.

2.1.2. Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions

Le plafond de charges de ce compte fixé par la loi de finances 2019 s'est élevé à 7.612,38 MDH, contre 6.274,8 MDH en 2018 et 5.764 MDH en 2017.

Ce plafond de charges a été relevé, en 2019, à 9.002,76 MDH, contre 7.368,92 MDH et 5.924,23 MDH, respectivement, en 2018 et 2017.

Les recettes réalisées au titre dudit compte ont atteint, compte non tenu du solde reporté, 6.887,89 MDH en 2019, contre 6.672,98 MDH en 2018 et 5.204,77 MDH en 2017.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 7.829,69 MDH en 2019 contre 6.187,87 MDH et 4.682,51 MDH, respectivement, en 2018 et 2017.

Lesdites dépenses comprennent les versements aux régions de leurs parts dans les recettes de ce Fonds ainsi que les dépenses au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions,

fiscaux relatifs à l'IS et l'IR et sont évaluées à 72,37 MDH en 2019, à 91,64 MDH en 2018 et à 49,05 MDH en 2017.

La répartition des versements prévus et réalisés, par région, pour l'année 2019, se présente comme suit :

REGIONS	Programme d'emploi 2019				Réalisations 2019	Part de la Région (%)
	IS/IR	Taxe Contrats Assurances	Contribution BG	TOTAL		
CASABLANCA-SETTAT	553,94	117,62	294,29	965,86	990,22	12,6%
MARRAKECH-SAFI	451,17	77,49	239,69	768,35	786,87	10,0%
RABAT-SALE-KENITRA	437,35	78,53	232,35	748,23	766,43	9,8%
FES-MEKNES	437,52	72,63	232,44	742,59	760,37	9,7%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	384,70	60,97	204,38	650,05	665,49	8,5%
L'ORIENTAL	379,19	39,67	201,45	620,31	634,06	8,1%
SOUSS-MASSA	369,50	45,89	196,30	611,68	625,59	8,0%
BENI MELLAL-KHENIFRA	340,77	43,21	181,04	565,03	577,92	7,4%
DRÂA-TAFILALET	345,26	28,03	183,42	556,71	568,65	7,3%
LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	321,84	6,30	170,98	499,12	508,82	6,5%
DAKHLA-OUED ED-DAHAB	303,11	2,45	161,03	466,59	475,48	6,1%
GUELMIM-OUED NOUN	249,65	7,44	132,63	389,72	397,42	5,1%
DEPENSES COMMUNES RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS, DEGREVEMENTS ET RESTITUTIONS, FISCAUX	28,14			28,14	72,37	0,9%
Total	4.602,15	580,23	2.430,00	7.612,38	7.829,69	100 %

Le plafond de charges de ce compte fixé par la loi de finances au titre de l'année 2020 à 8.638,2 MDH, a été réduit à 7.744,49 MDH par la loi de finances rectificative au titre de la même année.

La répartition dudit plafond, par région, au titre de l'année 2020, se présente comme suit :

REGIONS	Programme LF 2020				Programme d'emploi LFR 2020	Part Régions (%)
	IS/IR	Taxe Contrats Assurances	Contribution Budget Général	TOTAL		
CASABLANCA-SETTAT	569,17	123,24	399,94	1.092,35	914,19	11,8%
MARRAKECH-SAFI	463,57	81,19	325,74	870,50	729,18	9,4%
RABAT-SALE-KENITRA	449,37	82,28	315,76	847,41	709,72	9,2%
FES-MEKNES	449,55	76,10	315,88	841,53	705,01	9,1%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	395,28	63,88	277,75	736,91	617,47	8,0%

L'ORIENTAL	389,62	41,59	273,77	704,95	591,45	7,6%
SOUSS-MASSA	379,65	48,08	266,77	694,50	582,41	7,5%
BENI MELLAL-KHENIFRA	350,14	45,28	246,03	641,45	537,88	6,9%
DRÂA-TAFILALET	354,75	29,37	249,27	633,39	531,73	6,9%
LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	330,69	6,61	232,36	569,66	478,99	6,2%
DAKHLA-OUED ED-DAHAB	311,45	2,57	218,84	532,86	448,19	5,8%
GUELIMM-OUED NOUN	256,51	7,79	180,24	444,55	373,69	4,8%
DEPENSES COMMUNES RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS, DEGREVEMENTS ET RESTITUTIONS, FISCAUX	28,14			28,14	24,58	0,3%
Versement au Budget Général					500	6,5%
Total	4.727,89	607,98	3.302,35	8.638,2	7.744,49	100%

Ces crédits contribuent au financement des interventions des régions dans divers domaines, notamment :

- Le développement socio-économique et rural ;
- Le développement durable et la protection de l'environnement ;
- La promotion de la culture ;
- La promotion de la formation professionnelle, de la formation continue et de l'emploi.

2.1.3. Fonds de solidarité interrégionale

Ce Fonds, prévu par l'article 142 de la Constitution, dont l'ordonnateur est le Ministre de l'Intérieur, a été créé par la loi de finances pour l'année 2016, en vue de comptabiliser les opérations visant à réduire les disparités entre les régions, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les principales ressources dudit compte sont :

- 10% du produit de la part de l'IS affecté aux régions ;
- 10% du produit de la part de l'IR affecté aux régions ;
- la part revenant à ce compte du produit de la taxe sur les contrats d'assurances ;
- 10% des contributions du budget de l'Etat prévues au profit des régions.

L'affectation des crédits programmés à cet effet aux régions se fait selon les critères mentionnés ci-dessous :

- L'indice de développement humain ;
- Le produit intérieur brut par habitant ;
- Le nombre de chômeurs ;
- Le nombre d'habitants en milieu rural ;
- Le nombre d'habitants en périphérie urbaine ;
- La nature des projets financés suivant les priorités des politiques publiques.

Le plafond de charges dudit compte s'élève à 845,82 MDH en 2019 contre 697,20 MDH en 2018.

Les recettes enregistrées au niveau de ce compte se sont élevées à 761,99 MDH en 2019 contre 677,43 MDH en 2018, compte non tenu du solde à reporter.

Quant aux dépenses effectuées, elles se sont élevées à 7,3 MDH en 2019 contre 8,24 MDH en 2018, elles ont concerné essentiellement les remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux.

2.1.4. Fonds de mise à niveau sociale

Le « Fonds de mise à niveau sociale » a été créé par la loi de finances de l'année 2016, conformément à la Constitution de 2011 et aux dispositions de l'article 229 de la loi organique n° 111.14 relative aux régions, en vue de résorber les déficits en matière de développement humain, d'infrastructures de base et d'équipements divers.

Les principales ressources de ce compte proviennent des :

- Versements du budget général ;
- Sommes versées par les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics pour la réalisation d'opérations de mise à niveau sociale des régions ;
- Participations diverses.

En ce qui concerne les dépenses, elles concernent essentiellement :

- L'approvisionnement en eau potable et en électricité ;
- La résorption de l'habitat insalubre ;
- Les programmes de santé ;
- Les programmes relatifs à l'éducation ;
- La réalisation des réseaux routiers et des voies de communication.

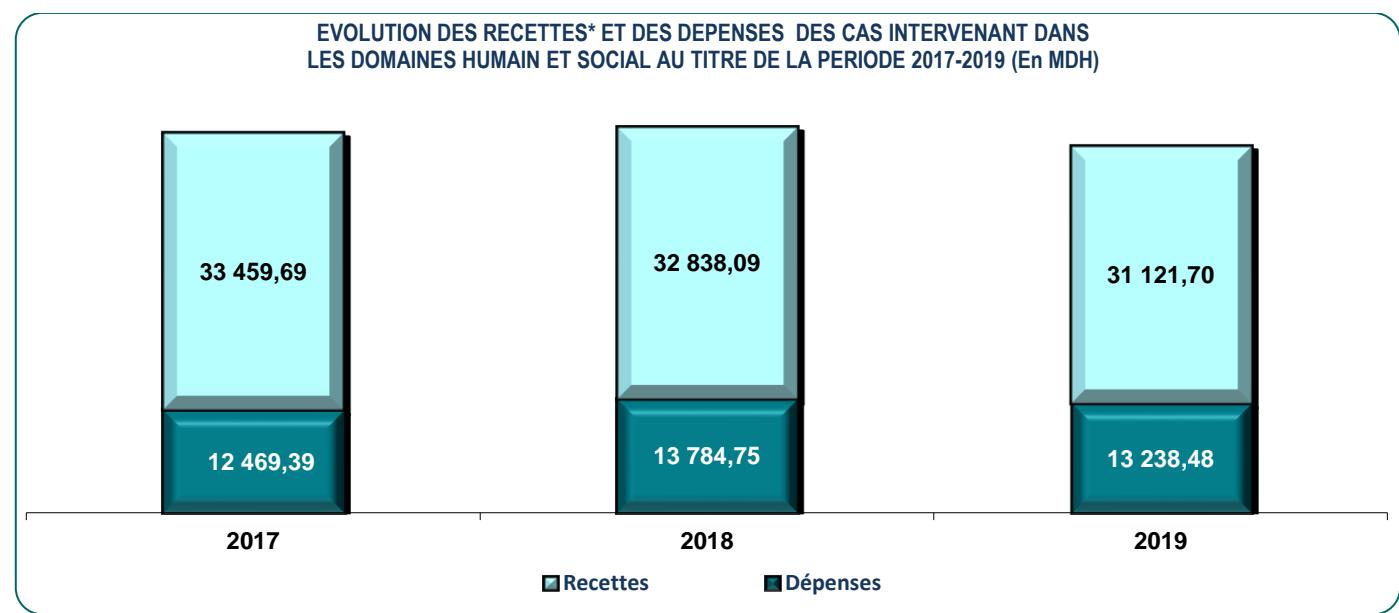
La répartition, par région, des recettes dudit Fonds s'opère sur la base des critères suivants :

- Le produit intérieur brut par habitant ;
- Le nombre des habitants en milieu rural ;
- Le volume des investissements publics réalisés au niveau de la région ;
- Le taux de précarité au niveau de la région ;
- La nature des projets à financer.

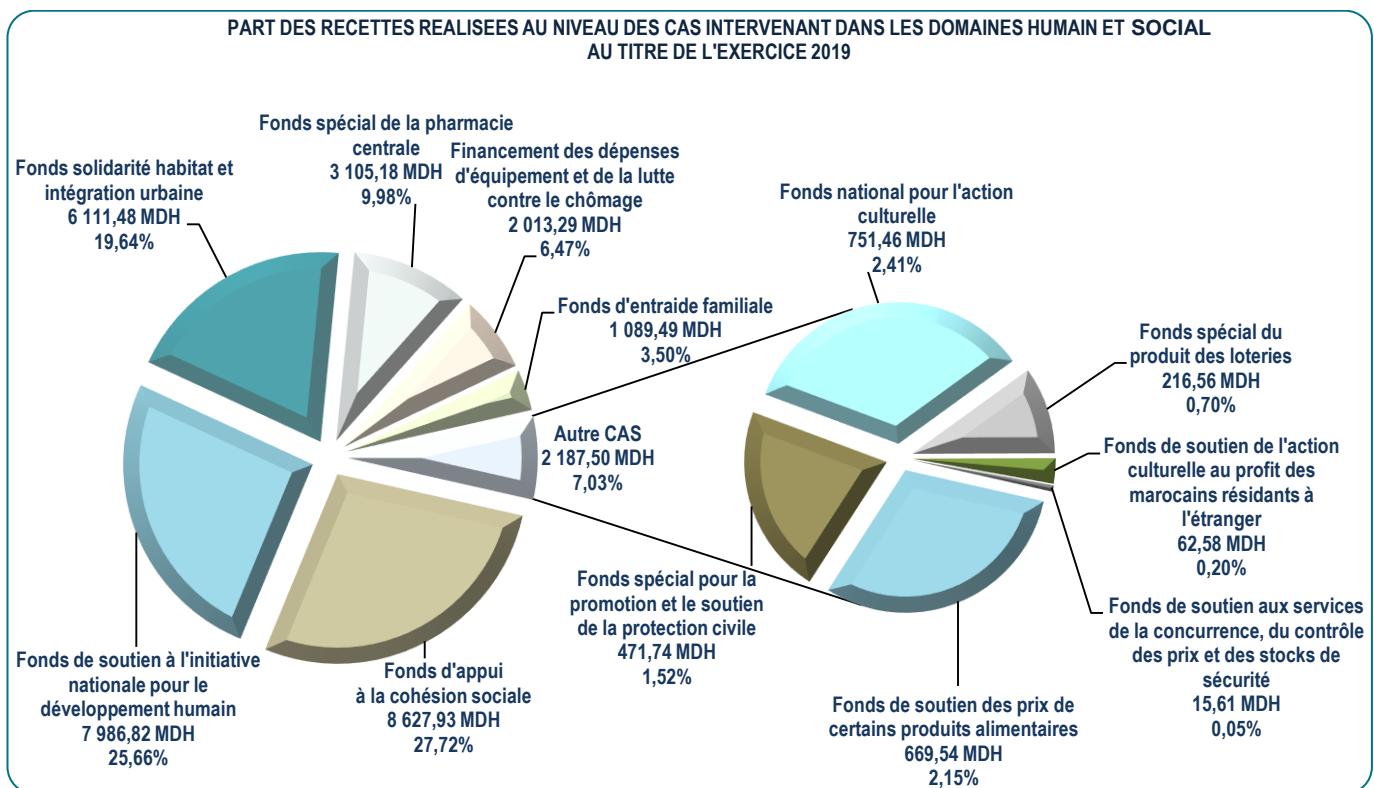
Durant la période 2018-2020, ce compte a bénéficié d'une dotation annuelle de 10 MDH au titre de la contribution du budget général.

SECTION II - DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

Les recettes et les dépenses effectuées par ces comptes, au titre de la période 2017-2019, se présentent comme suit :



La répartition des recettes des CAS intervenant dans les domaines du développement humain et social en 2019, est la suivante :



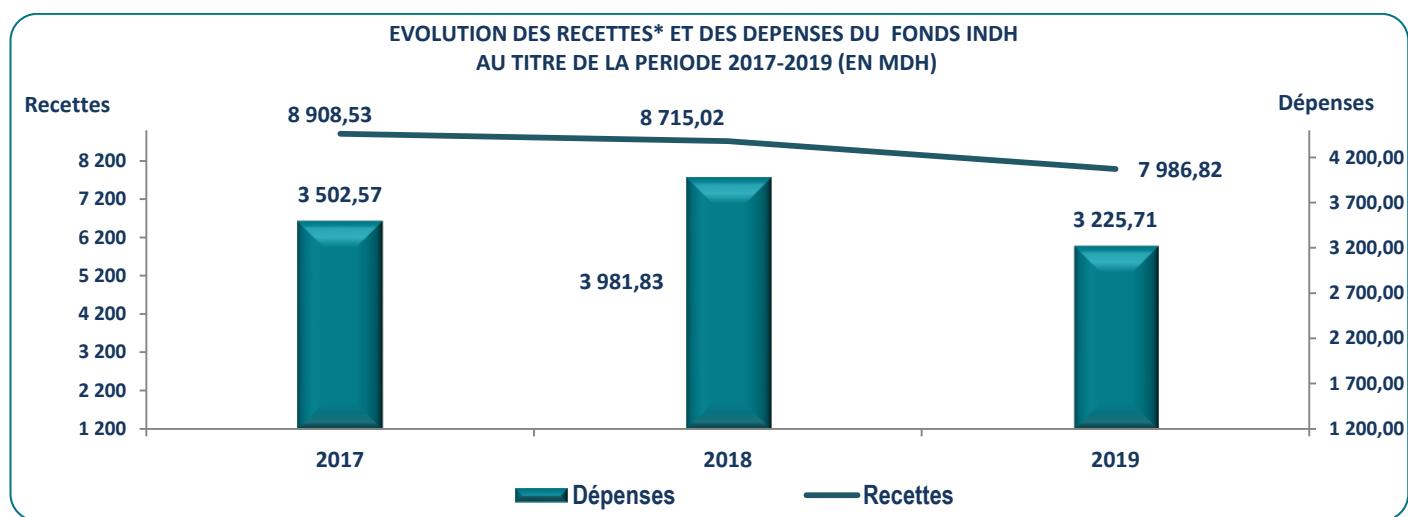
2.2.1. Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain

En 2018, une évaluation globale des phases précédentes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a été effectuée. Sur cette base et conformément aux Hautes Orientations Royales contenues dans le Discours de la Fête du Trône, du 29 juillet 2018, la 3^{ème} phase de l'INDH a été lancée en consolidant les acquis des phases précédentes et en recentrant les nouveaux programmes sur les aspects immatériels du capital humain notamment pour les générations montantes.

Cette nouvelle phase (2019-2023) se décline en quatre programmes pour une enveloppe globale de 18 MMDH :

- Le programme de réduction des déficits en infrastructures et services sociaux de base, doté d'une enveloppe budgétaire de 4 MMDH, représentant la contribution de l'INDH au Programme National de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) ;
- Le programme d'accompagnement des personnes en situation de précarité élargi à 11 catégories ciblées. Il bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 4 MMDH ;
- Le Programme d'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes mobilisant 4 MMDH ;
- Le Programme d'impulsion du capital humain des générations montantes à travers notamment, l'amélioration de la santé et de la nutrition de la mère et de l'enfant, la contribution à la généralisation de l'enseignement préscolaire dans les zones rurales et reculées et l'accompagnement de la réussite scolaire ainsi que l'épanouissement des jeunes, notamment à travers la lutte contre les principales causes de déperdition scolaire. Ce programme est doté de 6 MMDH.

Les recettes et les dépenses du Fonds de soutien à l'INDH ont enregistré, au titre de la période 2017-2019, l'évolution suivante :



(*) compte tenu du solde reporté.

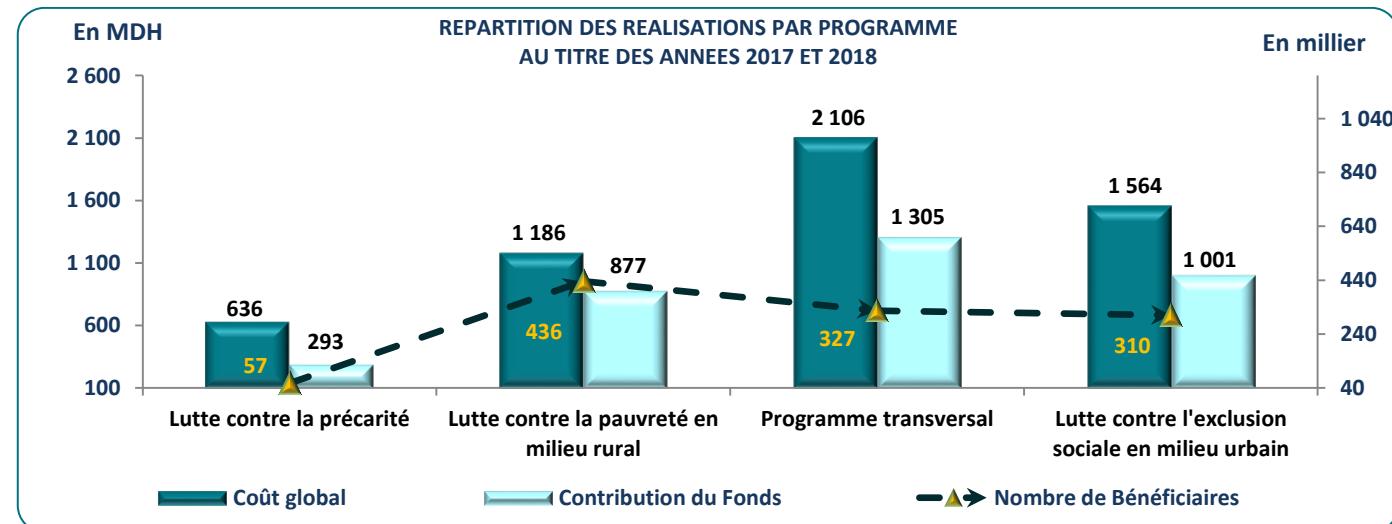
► Réalisations financières de l'INDH au titre de la période 2017-2019 :

Les émissions des crédits délégués au titre de ladite période comportant, les crédits neufs et les reports de crédits, se présentent comme suit :

Année	Crédits délégués	Reports de crédits	Total des crédits	Engagement	Taux d'Engagement	(En MDH)	
						Emissions Sur le total des crédits disponibles	Taux d'Emission
2017	5.927,23	2.722,80	8.650,12	6.329,03	73,2%	3.502,84	40,50%
2018	5.237,61	2.687,20	7.924,81	7.184,24	91 %	3.982,04	50 %
2019	3.133,60	3.175,56	6.309,16	5.714,10	90,6 %	3.226,50	51,1 %

► Bilan des actions financées et réalisées au titre de la période 2017-2019 :

- Les réalisations au titre des années 2017 et 2018 :



- Les réalisations au titre de l'année 2019 :**

1- Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante INDH du programme de réduction des disparités territoriales et sociales (PRDTS), 521 projets/actions ont été réalisés en 2019, pour un montant total de 684,03 MDH.

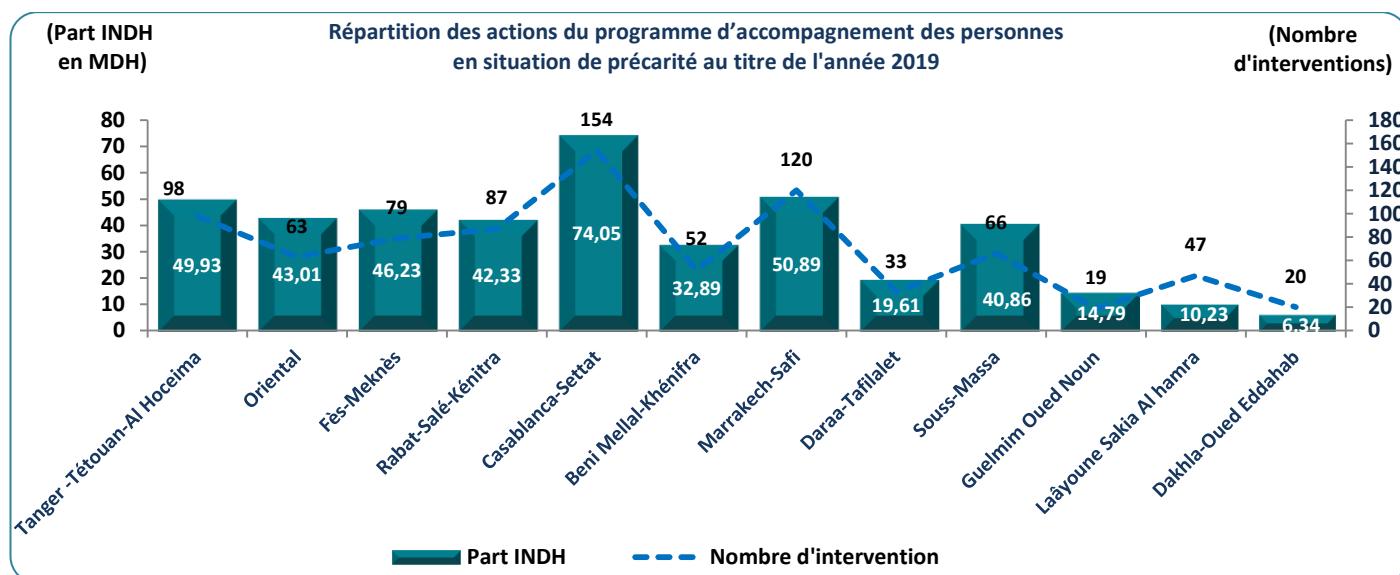
La répartition de ces projets, par secteur d'intervention, se présente comme suit :

Secteur d'intervention	Nombre	Crédits INDH (en MDH)	Population Ciblée
Accès à l'eau potable	84	91,77	93 416
Désenclavement routier	92	299,79	207 649
Education	160	158,59	50 498
Généralisation de l'électrification	71	60,01	21 766
Santé	114	73,87	370 975
Total	521	684,03	744 304

2- Accompagnement des personnes en situation de précarité : 838 projets/actions ont été programmés dans ce cadre au titre de l'année 2019. Ces projets sont répartis, par rubrique, comme suit :

Rubriques	Nombre d'interventions	Montant INDH (en MDH)
Construction et équipement des centres d'accueil	366	305,48
Enquêtes et études	16	3,06
Formation et renforcement de capacité de gestion	16	2,82
Mise à niveau des centres d'accueil	101	42,18
Subvention aux associations à titre de contribution au fonctionnement des centres d'accueil	339	77,60
Total	838	431,15

La répartition des projets/actions réalisés dans le cadre de ce programme se présente ainsi :



3- Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes :

- Projets générateurs de revenu :

En 2019, 536 projets générateurs de revenu ont été programmés au niveau de 49 provinces et préfectures au profit de 3.471 bénéficiaires. Le coût global s'élève à 231 MDH dont une part INDH estimée à 136 MDH. Trois régions s'accaparent plus de 50% des crédits à savoir : Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Beni Mellal -Khenifra et l'Oriental.

- Plateformes de jeunes

Ces structures physiques dédiées principalement à l'écoute, l'orientation et l'accompagnement sont dotées des espaces de travail en commun (coworking spaces), permettant ainsi aux jeunes l'accès à l'information et au réseautage, les opportunités en matière d'employabilité ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat.

70 plateformes de jeunes ont été programmées en 2019 avec un budget global de 89,5 MDH. L'INDH contribue à ce programme à hauteur de 75 MDH.

Le bilan des réalisations physiques, par région, au titre de l'année 2019 dans le cadre de l'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes, se présente comme suit :

Région	Nombre de Projets	Coût Global (en MDH)	Part INDH (en MDH)	Nombre de bénéficiaires
Beni Mellal -Khenifra	84	56,37	21,69	4.506
Casablanca-Settat	56	17,99	15,33	1.297
Dakhla -Oued Eddahab	66	4,03	2,82	268
Draa-Tafilalet	4	6,70	4,30	-
Fes -Meknes	36	10,61	8,85	251
Guelmim-Oued Noun	4	6,50	4,50	188
Laayoune-Sakia El Hamra	49	8,07	5,06	46
Marrakech-Safi	11	1,81	1,50	97
Oriental	26	46,19	23,26	2.133
Rabat-Sale-Kenitra	11	7,45	5,25	1.076
Souss-Massa	37	21,51	12,83	2.803
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	152	31,33	24,85	1.558
Total	536	218,56	130,24	14.223

4- Impulsion du capital humain des générations montantes :

Dans le cadre de ce programme et en particulier l'axe de soutien au préscolaire en milieu rural, l'INDH a réalisé plus de 1.217 unités de préscolaire à travers 64 provinces et préfectures du Royaume, moyennant un budget global qui s'élève à 345 MDH. Ces unités, dont la prestation est totalement gratuite, ont bénéficié à plus de 33 000 enfants, et ont permis de créer 1.779 emplois au profit des éducateurs/rices.

► Les réalisations financières de l'INDH à fin mai 2020 :

La situation des crédits et les taux de réalisation (Taux d'engagement et taux d'émission) par programme se présentent comme suit :

Programme	Crédits délégués	Reports	Crédits disponibles	Engagements	Taux d'eng.	Émissions	Taux d'ém.
Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés	309	1 382	1 691	1 438	85,0%	161	9,5%
Accompagnement des personnes en situation de précarité	630	292	922	396	42,9%	100	10,8%
Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes	513	388	901	384	42,6%	36	3,9%
Impulsion du capital humain des générations montantes	725	377	1 103	582	52,8%	131	11,9%
Mise en œuvre de l'INDH	147	24	171	24	13,9%	4	2,1%
Total	2 324	2 464	4 788	2 823	59%	431	9%

► **Les dépenses prévisionnelles des programmes au titre de la période 2021-2023 :**

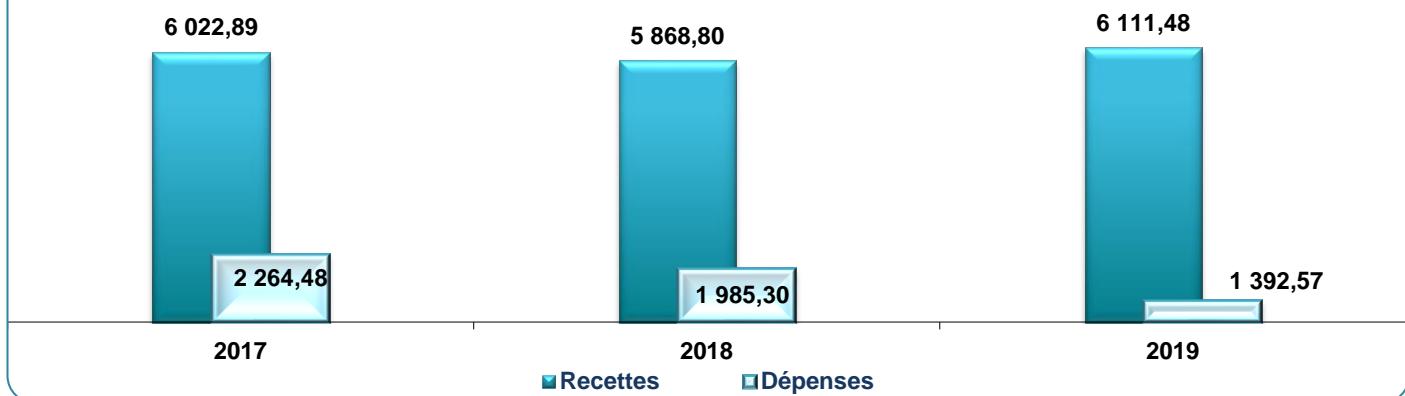
La répartition des projets au titre de la période 2021-2023 par programmes, se présente comme suit :

Programme	2021	2022	2023
Rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base dans les territoires sous équipés	773,75	745,24	649,51
Accompagnement des personnes en situation de précarité	520	520	520
Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes	760	760	760
Impulsion du capital humain des générations montantes	1140	1140	1140
Soutien à la mise en œuvre de l'INDH	140	140	140
Total	3.333,75	3.305,24	3.209,51

2.2.2. Fonds solidarité habitat et intégration urbaine

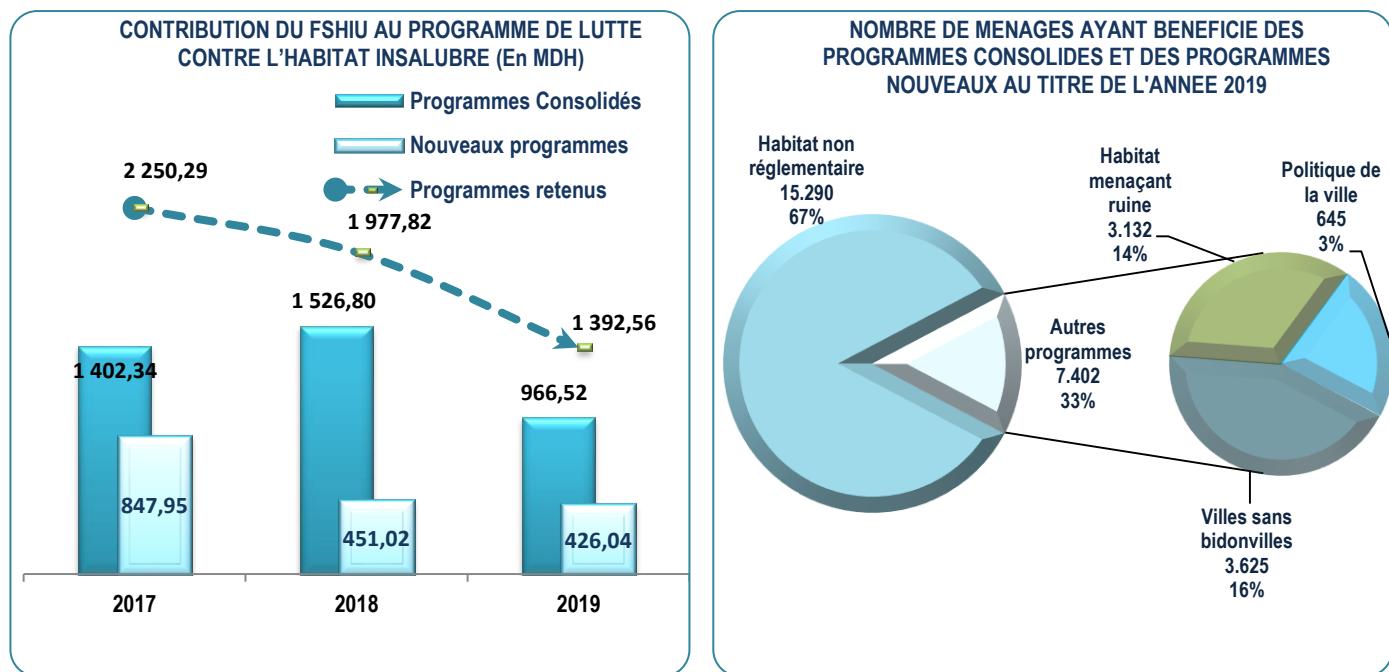
Les recettes réalisées par ce Fonds durant la période 2017-2019 ont enregistré un accroissement annuel moyen de 0,73 % contre une baisse annuelle moyenne de 21,58 % pour les dépenses.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FSHIU AU COURS DE LA PÉRIODE 2017-2019
(En MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

L'évolution de la contribution de ce Fonds au programme de lutte contre l'habitat insalubre au cours de la période 2017-2019, ainsi que celle du nombre de ménages ayant bénéficié de nouveaux programmes au titre de l'année 2019, sont retracées dans les graphiques ci-après :



Les réalisations et le programme prévisionnel des principaux projets et actions financés par le FSHIU se présentent comme suit :

(En MDH)

Programmes	Nombre d'opérations	Subvention FSHIU Totale	Subvention FSHIU débloquée à fin 2019	Consolidation du reste à débloquer en 2020	Reste à débloquer en 2021-2023
Restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et mise à niveau urbaine	302	7 903,01	5 097,73	2 775,59	29,69
Villes sans bidonvilles	75	4080,63	3 200,00	880,63	-
Habitat menaçant ruine	44	403,92	268,77	107,36	27,80
Politique de la ville	74	8 747,83	3891,47	3 786,31	998,06
Tissus anciens	25	569,56	430,69	134,87	4,00
Programme d'urgence	-	50,23	46,92	3,31	-
Etudes	-	51,60	32,40	19,20	-
Provinces du sud	2	1 886,99	1 614,90	272,09	-
Zones à aménagement progressif	-	43,42	29,45	13,97	-
Défense nationale	1	600,00	400,00	200,00	-
Avances pour l'aménagement foncier	0	550,00	40,00	510,00	-
Autres	23	-	-	-	-
Total	546	24 887,18	15 052,32	8 703,32	1 059,55

► **Programme prévisionnel au titre de la période 2021-2023 :**

- **Programme des villes sans bidonvilles :**

Il s'agit principalement de la poursuite des opérations en cours de réalisation, et dont les crédits de consolidation se chiffrent à 885 MDH.

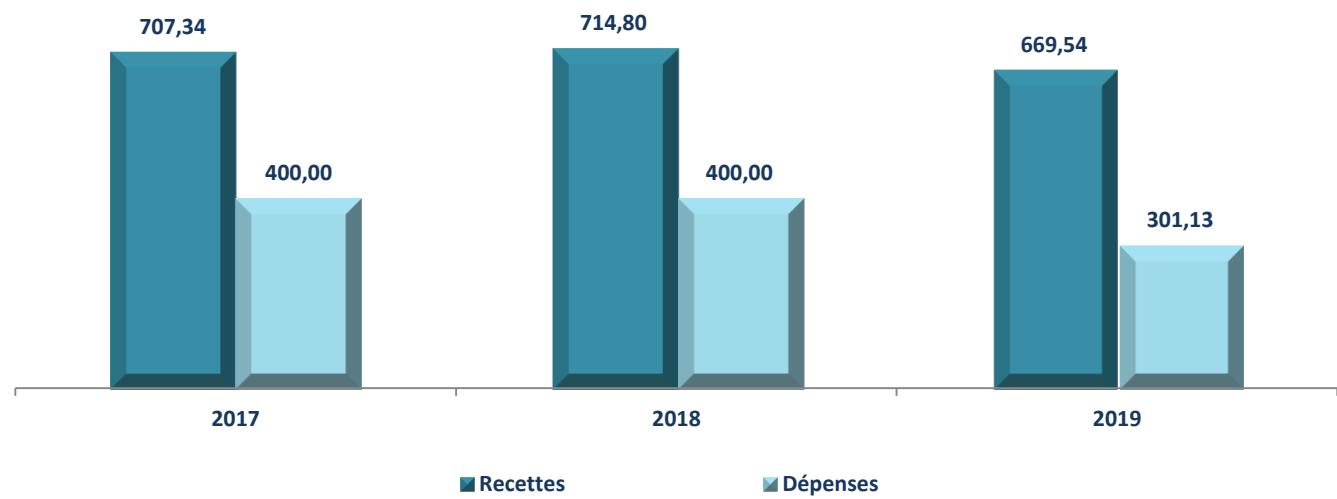
- **Programme de traitement de l'habitat menaçant ruine :**

Le programme prévisionnel pour la période 2021-2023 concerne principalement la poursuite de la mise en œuvre et l'achèvement des opérations en cours de réalisation avec un montant prévisionnel de 447 MDH.

2.2.3. Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont connu une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 2,71 % et 13,23% durant la période 2017-2019.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FONDS DE SOUTIEN DES PRIX DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019 (En MDH)



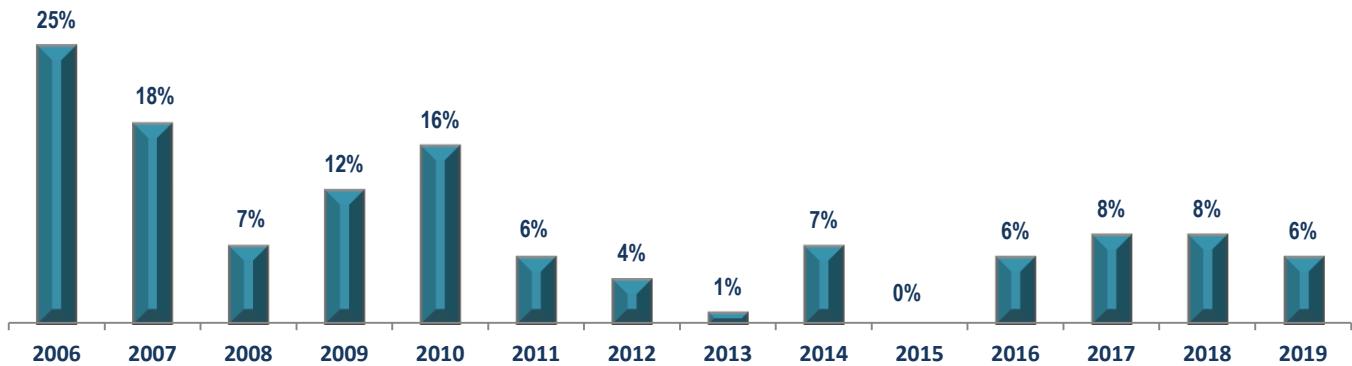
(*) Compte tenu du solde reporté.

Les recettes cumulées en 2019 s'élèvent à 669,54 MDH contre 714,80 MDH en 2018, cette baisse est due principalement à :

- La baisse des importations du blé tendre, qui se sont établies à 28,04 Millions de quintaux au titre de l'exercice 2019 contre 29,7 Millions de quintaux en 2018, soit une diminution de 6% ;
- La suspension des droits de douanes de blé tendre durant quatre mois au titre de l'année 2019 (du début janvier au 30 avril) contre deux mois en 2018, impliquant ainsi une diminution des recettes y afférentes ;
- La baisse des importations du sucre brut, qui ont atteint 615.000 Tonnes en 2019 contre 751.000 Tonnes en 2018, soit une baisse de 18%. Cette baisse est due, essentiellement, à l'amélioration de la production nationale suite aux efforts déployés dans le cadre du contrat-programme de la filière sucre, avec la redynamisation de l'amont agricole et l'octroi des aides dans le cadre du Fond de Développement Agricole.

La contribution du Fonds au soutien des prix des produits alimentaires a reculé en 2019 à moins de 6 % contre 25 % en 2006. L'évolution de cette contribution se présente comme suit :

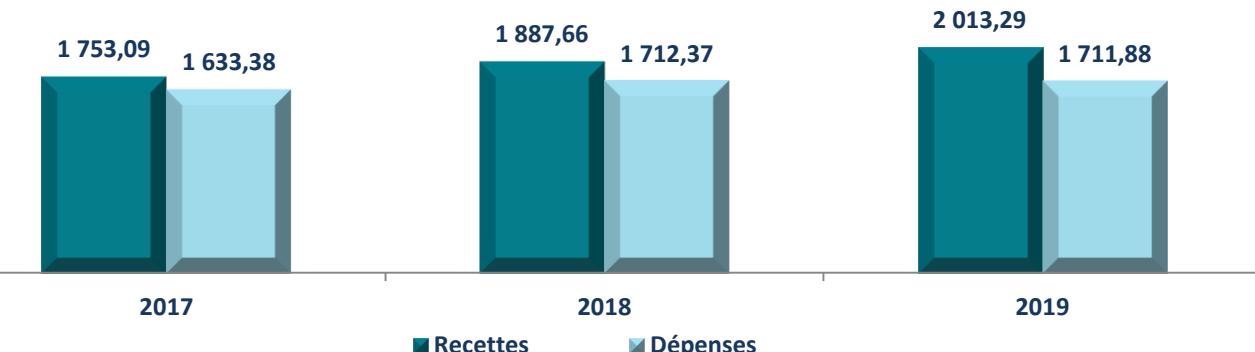
CONTRIBUTION DU FSP A LA COMPENSATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES DURANT LA PERIODE 2006-2019 (En %)



2.2.4. Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale)

L'évolution des recettes et des dépenses effectuées par ce compte au cours de la période 2017-2019 se présente comme suit :

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DÉPENSES REALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2017-2019 (EN MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

Les dépenses effectuées dans le cadre dudit compte au titre de la période 2017-2019, sont ventilées, par catégorie de programme, comme suit :

Programmes	2017	2018	2019	(En MDH)	
				Total période 2017-2019	Evolution annuelle moyenne en %
Programme d'équipement	678,98	765,61	744,54	2.189,13	4,72%
Programme de développement des provinces sahariennes	815,30	823,17	814,85	2.453,32	-0,03%
Chantiers des collectivités territoriales	149,80	149,53	152,34	451,67	0,84%
Dépenses de suivi et de contrôle	0,01	1,92	0,22	2,15	369,04%
Total	1.644,09	1.740,23	1.711,95	5.096,27	2,04%

Les actions réalisées au titre de l'exercice 2019 par nombre de journées de travail, sont ventilées comme suit :

Nature des projets	Nombre de journées de travail
Dynamisation de l'emploi dans les Province du Sud	7 363 054
Province du Sud (Collectivités)	5 516 106
Equipement en Zone Urbaine	3 844 722
Chantiers "Collectivités"	2 064 984
Actions spécifiques et interventions d'urgence propres à la Direction de la promotion nationale	1 852 730
Programme pour la dynamisation de l'emploi	364 953
Programme d'approvisionnement en eau potable	268 302
Programme Equipement et conventions de partenariat	214 967
Opération de ramassage de sacs en plastique	59 949
Programme pour la lutte contre Leishmanioses cutanées	11 894
Total	21 561 661

Le programme arrêté au titre de l'exercice 2020, prévoit la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 1.770,79 MDH, ventilée par catégorie de programme, comme suit :

- Programmes d'équipement : 817,29 MDH ;
- Chantiers de développement des provinces du Sud : 803,20 MDH ;
- Chantiers des collectivités territoriales : 149,30 MDH ;
- Dépenses de suivi et de contrôle : 1,00 MDH.

Le nombre de journées de travail prévu au titre de la période 2020-2021 se présente comme suit :

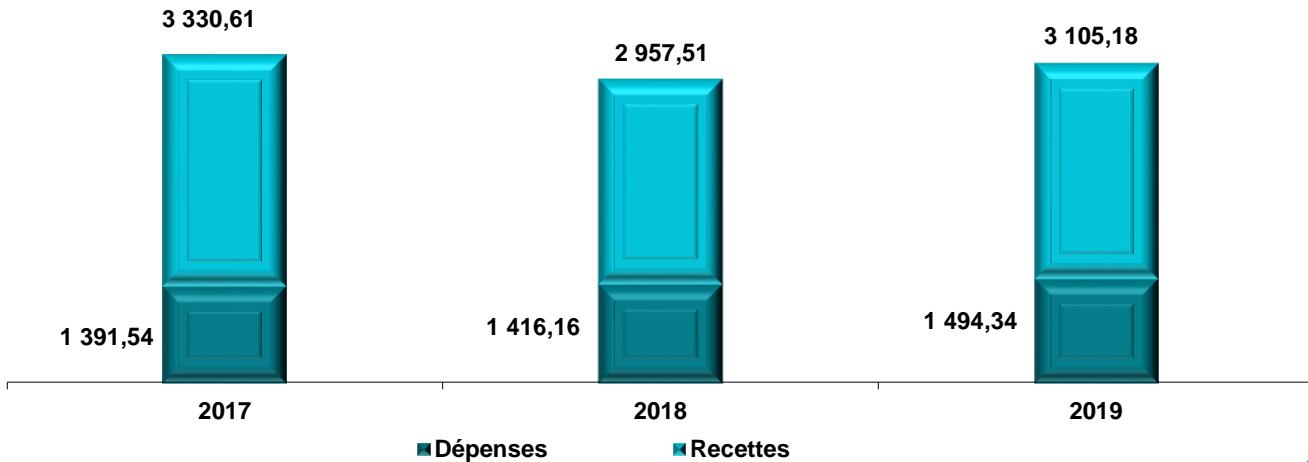
(Nombre de journées de travail)

Programmes	2020	2021
Dynamisation de l'emploi dans les provinces du Sud	7.299.996	7.299.528
Provinces du Sud	5.560.740	5.560.692
Equipement en zones urbaines	3.816.154	3.806.496
Chantiers des collectivités territoriales	2.054.630	2.052.084
Programme d'équipement	2.122.805	2.122.807
Total	20.854.325	20.841.605

2.2.5. Fonds spécial de la pharmacie centrale

L'évolution des recettes et des dépenses de ce Fonds au titre de la période 2017-2019 se présente comme suit :

**EVOLUTION DES RECETTES^(*) ET DES DEPENSES DU FSPC
AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019 (En MDH)**

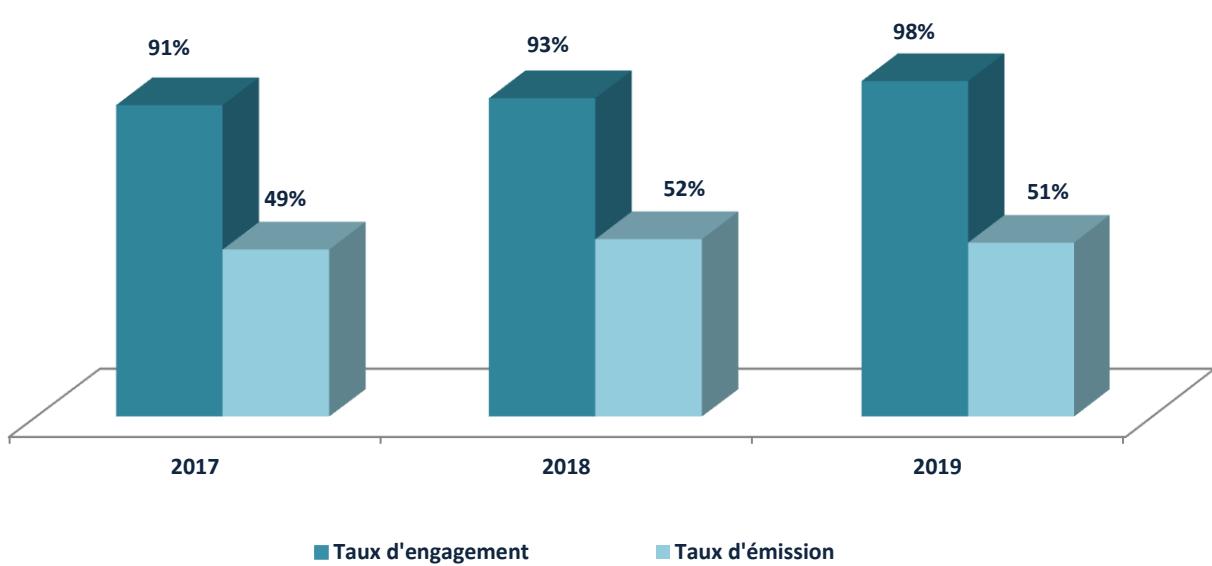


(*) compte tenu du solde reporté.

Les recettes de ce Fonds sont reparties par source comme suit :

Origine de la recette	Montant (en MDH)	Part dans le total
Versement du Budget Général	870,00	58,71%
Versement du Budget Général (Fonds d'appui à la cohésion sociale)	500,00	33,74%
Contribution des communes au titre du « RAMED »	106,61	7,19%
Recettes diverses	5,15	0,36%
Total	1.481,76	100%

L'évolution des taux d'engagement et d'émissions des crédits dudit Fonds, se présente comme suit :



Ainsi, la grande part des crédits du FSPC, environ 77 %, est affectée à la Division de l'Approvisionnement (DA) qui en assure la gestion comme le montre le tableau suivant :

	(En MDH)	2017	2018	2019
Total des crédits engagés par le FSPC	1.560	1.582	1.848	
Crédits délégués à la (DA)	1.203	1.226	1.440	
Part (en %)	77%	77%	78%	

Ainsi, les crédits du FSPC par régions sanitaires au titre de l'année 2019 se présentent comme suit :

Régions sanitaires	Crédits délégués (en MDH)	Part (en %)
Grand Casa-Settat	63,44	16%
Fès-Meknès	61,98	15%
Marrakech-Safi	53,05	13%
Rabat-Sale-Kénitra	44,83	11%
Oriental	37,07	9%
Tanger-Tétouan-Hoceima	34,47	8%
Beni Mellal-Khénifra	31,86	8%
Sous Massa	29,73	7%
Darâa-Tafilalet	22,95	6%
Guelmim-Oued Noun	14,70	4%
Laayoune-Sakia Alhamra	9,23	2%
Dakhla-Oued Eddahab	2,59	1%
Total	405,89	100%

Par ailleurs, les crédits alloués aux achats de produits pharmaceutiques au profit des établissements des soins de santé primaires au titre de l'exercice 2019 sont répartis, par régions sanitaires, comme suit :

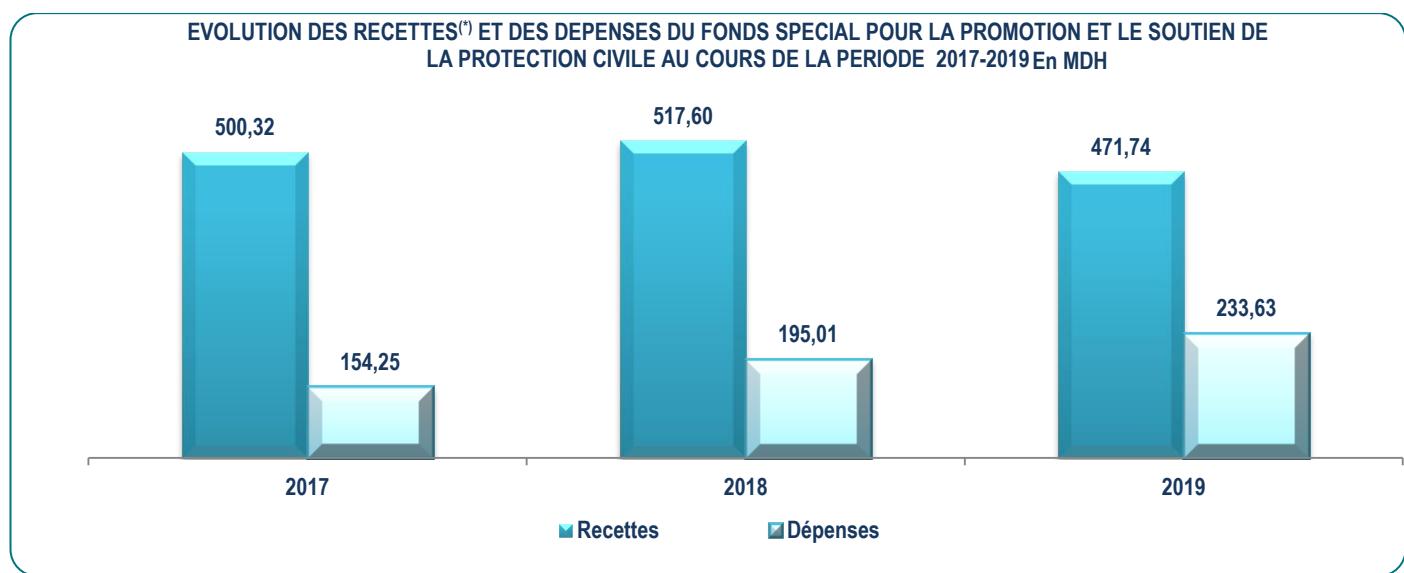
Régions sanitaires	Montant (en MDH)	Part (en%)
Casablanca-Settat	60	16%
Fès -Meknès	60	16%
Marrakech-Safi	51	13%
Rabat-Sale-Kénitra	43	11%
Oriental	35	9%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	32,6	8%
Beni Mellal-Khénifra	30	8%
Souss Massa	28	7%
Darâa-Tafilalet	21,50	6%
Guelmim Oued Noun	13,60	4%
Laayoune-Sakia El Hamra	8,50	2%
Dakhla Oued Eddahab	2,35	1%
Total	385,55	100%

Les crédits alloués aux achats de services liés aux prestations de dialyse au titre de l'exercice 2019 sont repartis, par régions, comme suit:

Régions Sanitaires	Crédits alloués (en MDH)	Part en %
Grand Casa-Settat	69,44	25%
Rabat-Sale-Kenitra	53,21	19%
Fès-Meknès	46,68	17%
Marrakech-Safi	28,42	10%
Oriental	25,13	9%
Tanger-Tétouan-Hoceima	21,40	8%
Beni Mellal-Khenifra	15,51	6%
Sous Massa	15,43	6%
Draa-Tafilalet	1,55	1%
Total	276,77	100%

2.2.6. Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la Protection Civile

Les recettes de ce Fonds ont enregistré une diminution annuelle moyenne de 2,90% au titre de la période 2017-2019. Quant aux dépenses réalisées, elles ont connu un accroissement annuel moyen de 23,07% durant la même période.

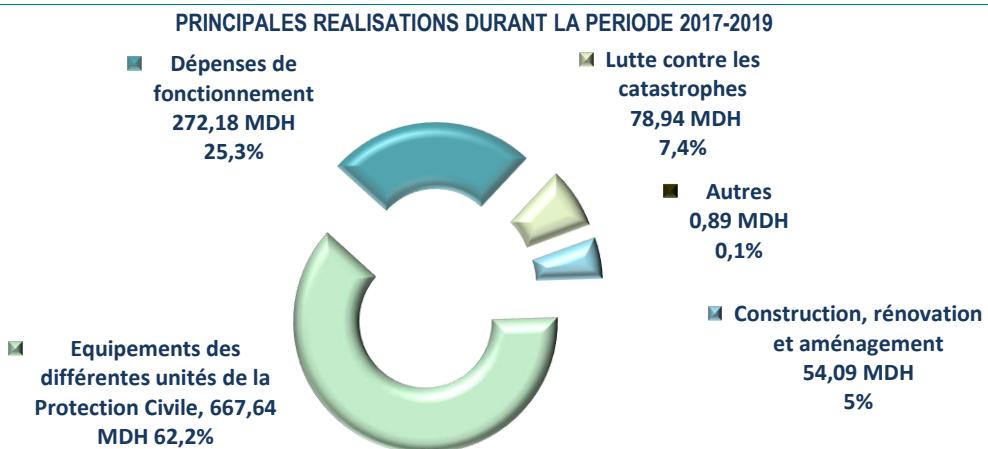


(*) compte tenu du solde reporté.

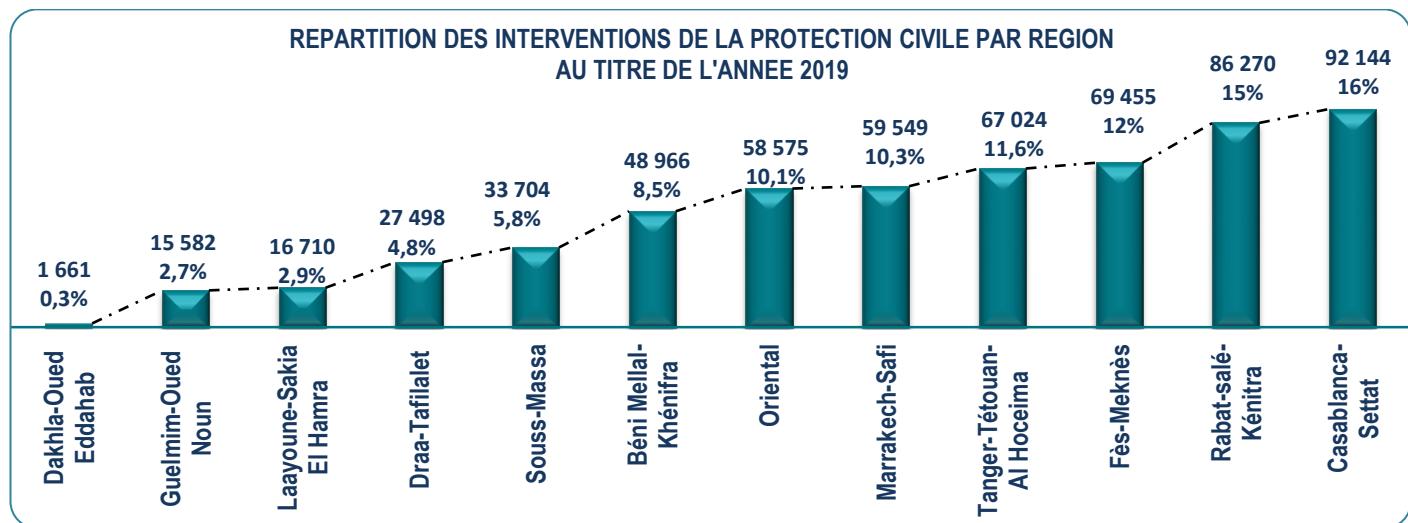
Durant la période 2017-2019, le coût global des actions réalisées par la Protection Civile, dans le cadre de ce CAS, s'élève à 1.073,74 MDH, dont principalement 62,2% relatif aux équipements des différentes unités de la protection Civile et 25 % consacré aux dépenses de fonctionnement notamment le règlement des indemnités horaires pour service de nuit des agents assurant la garde d'incendie au sein des unités territoriales de la protection civile .

L'effectif de la Protection Civile est passé de 4.932 agents en 2004 à 9.050 en 2020, soit une augmentation de 83%, engendrant, ainsi, une hausse importante des indemnités horaires pour service de nuit et des frais d'alimentation des agents.

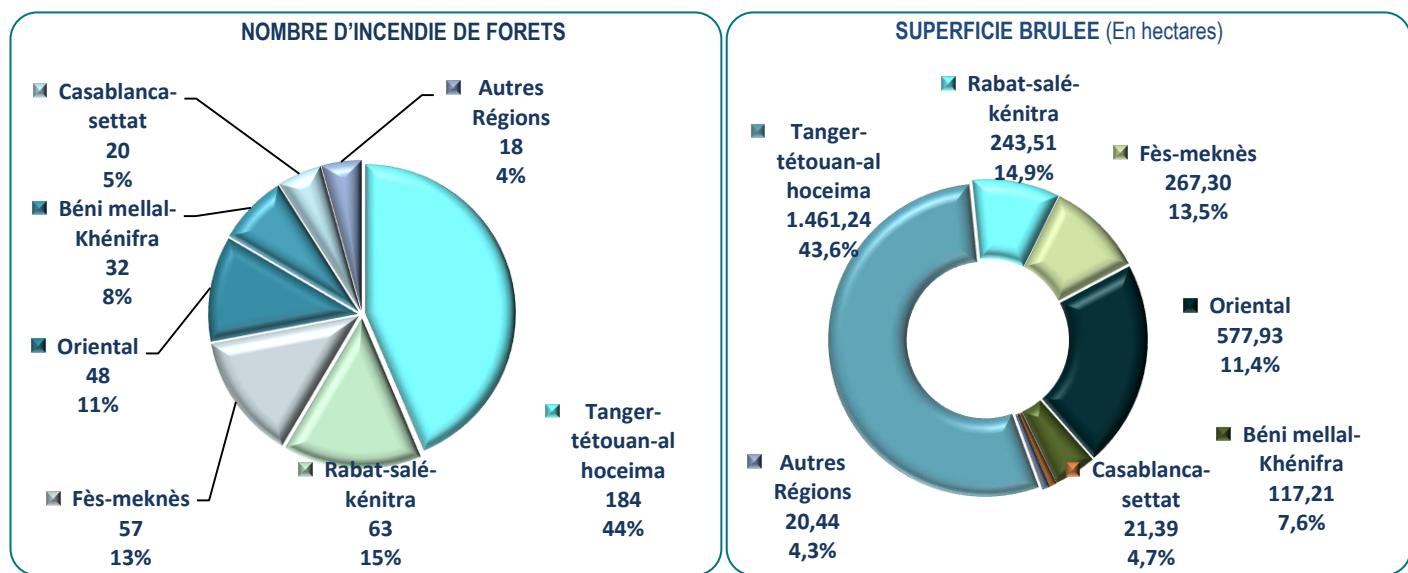
La répartition du coût global des actions réalisées durant la période 2017-2019, se présente comme suit :



Au titre de l'année 2019, la Protection Civile a effectué 577.138 interventions, soit une moyenne journalière de 1.581 interventions. La répartition régionale de ces interventions se présente comme suit :



En 2019, les services de la Protection Civile ont enregistré 422 incendies de forêts qui ont ravagé une superficie totale de 2.709 ha. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima occupe le premier rang avec 43,6% des incendies de forêts et 1.461 ha de la superficie brûlée.



Les principales actions réalisées au titre de l'année 2019 et celles programmées pour l'année 2020, dont les coûts globaux respectifs sont estimés à 478,5 MDH et 200 MDH, se présentent comme suit :

Actions	Réalisations 2019	Programmes 2020	(En MDH)
Equipement de la Protection Civile	336,58	100,50	
Fonctionnement de la Protection Civile	92,70	53,50	
Lutte contre les catastrophes	26,94	24,00	
Construction, rénovation et réaménagement des bâtiments de la Protection Civile	22,00	22,00	
Autres dépenses	0,27	-	
Total	478,50	200,00	

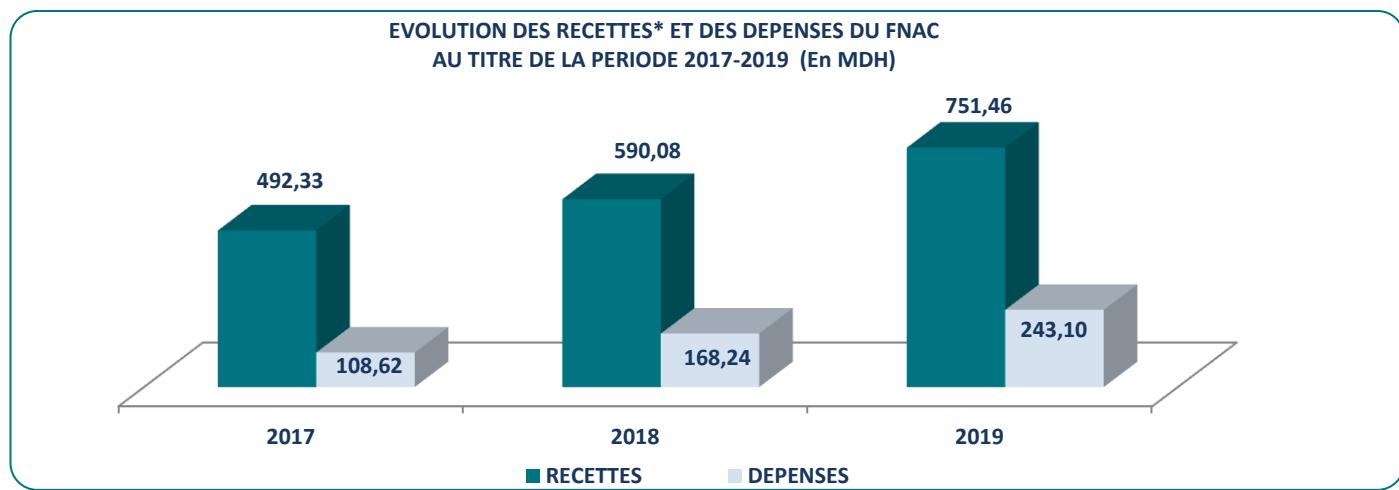
Par ailleurs, et compte tenu de l'évolution accrue de la demande des services de la Protection Civile à travers l'ensemble du territoire national, les principaux projets programmés dans le cadre dudit Fonds pour les années 2021, 2022 et 2023 portent sur la construction et l'équipement des dépôts régionaux de pré-positionnement du matériel de secours et d'hébergement des sinistrés, l'achat des ambulances et des camions incendie et les effets d'habillement et de protection individuelle du personnel de la Protection Civile.

Le coût global de ces projets, estimé à 600 MDH, est réparti comme suit :

Nature des actions projetées	2021	2022	2023	(En MDH)
Equipement de la Protection Civile	81	81	92	
Fonctionnement de la Protection Civile	75	70	66	
Lutte contre les catastrophes	31	36	29	
Construction, rénovation et réaménagement des bâtiments de la Protection Civile	13	13	13	
Total	200	200	200	

2.2.7. Fonds national pour l'action culturelle

Les recettes et les dépenses effectuées par Fonds national pour l'action culturelle (FNAC) ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 23,55% et 49,60% durant la période 2017-2019.



(*) compte tenu du solde reporté.

Les versements du budget général au profit du FNAC ont atteint, durant la période 2017-2019, un montant total de 354,36 MDH.

Durant cette période, le FNAC a poursuivi le financement des festivals permanents, la contribution à la restauration, l'entretien et la sauvegarde des monuments historiques, les travaux d'aménagement, d'installation et d'entretien des établissements à caractère culturel et artistique, ainsi que la subvention des projets phares tels que le soutien de la musique, du livre, du théâtre, des arts plastiques et des associations culturelles.

Ainsi, les réalisations dudit Fonds, au titre de la période 2017-2019, se présentent comme suit :

(En MDH)

Programme/Projet	2017	2018	2019	2020 (6 mois)
Encouragement à la production culturelle, littéraire et artistique	43,21	43,60	47,82	16,77
Etablissements à caractère culturel et artistique	36,66	28,60	33,69	36,46
Musées, monuments, sites historiques, centres de recherche du patrimoine	17,65	41,50	42,68	24,49
Organisation de manifestations culturelles	16,83	28,33	53,25	4,35
Programme de valorisation du patrimoine archéologique dans le cadre de la conversion de la dette Italienne	10,22	8,68	6,53	0,15
Organisation des salons du livre	8,06	6,68	10,61	7,89
Soutien des Missions, à l'édition et à la diffusion de livre	6,97	23,90	22,99	5,24
Programme de développement des provinces du Sud	4,37	20,88	77,26	9,79
Programme « LA JUNTA Andalucia »	4,08	3,75	0,54	0,47
Versements	4,00	14,25	48,04	12,25
Projet de restauration et de réhabilitation de la synagogue Simon Attias à Essaouira financé par la République Fédérale d'Allemagne	1,08	1,08	-	-
Production de supports culturels	1,07	1,24	1,83	-
Manuscrits, collections, objets et œuvres d'art	-	0,16	1,97	0,50
TOTAL	154,20	222,66	347,20	118,38

Au terme du premier semestre 2020, l'activité du FNAC s'inscrit dans le contexte particulier de la crise de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) qui s'est traduite par un arrêt temporaire de certaines activités génératrices de recettes comme les droits de visites des sites et monuments historiques.

En fait, Le FNAC n'a reçu aucune contribution des partenaires, un seul versement d'un montant de 10,55 MDH a été reçu du budget général pour le programme de développement des provinces du sud.

2.2.8. Fonds spécial de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration

En 2019, les recettes réalisées par ce Fonds, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 62,58 MDH contre 77,41 MDH en 2018 et 67,37 MDH en 2017. Quant aux dépenses, elles ont atteint 38,83 MDH contre 68,82 MDH en 2018 et 49,96 MDH en 2017.

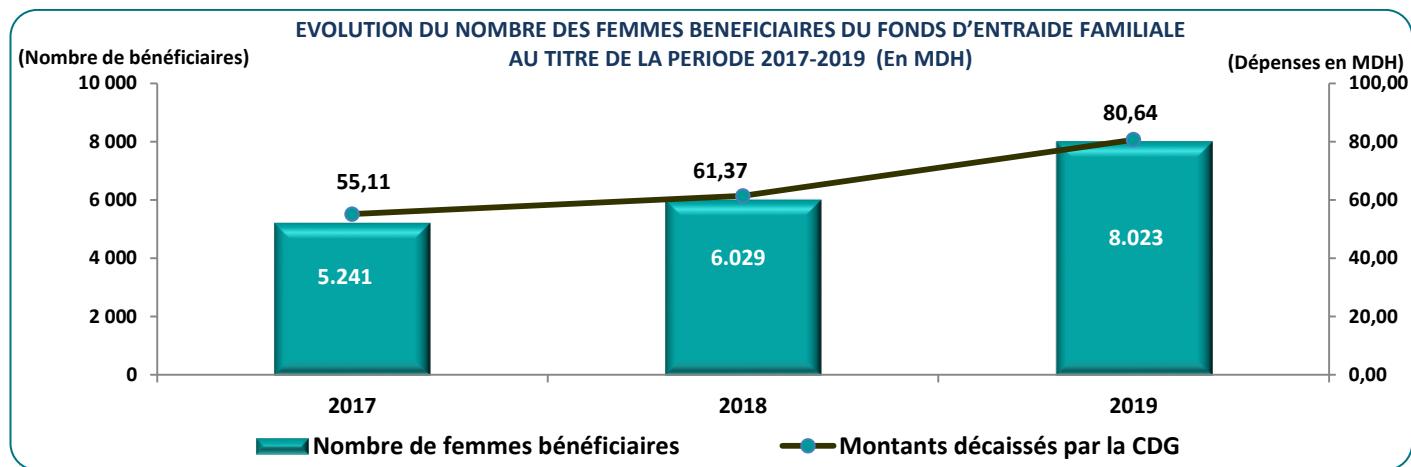
Au titre de l'exercice 2019, le Fonds Spécial de Soutien à l'Action Culturelle et Sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a bénéficié d'une contribution budgétaire de 54 MDH pour le financement principalement des opérations suivantes :

- Appui à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger : 46 MDH ;
- Développement de partenariat : 8 MDH.

2.2.9. Fonds d'entraide familiale

Les recettes réalisées par ce Fonds, compte tenu du solde reporté, s'élèvent en 2019 à 1.089,49 MDH contre 949,01 MDH et 809,54 MDH, respectivement, en 2018 et 2017. Les dépenses ont atteint 50,04 MDH en 2019 contre 50,05 MDH en 2018 et 50 MDH en 2017.

Durant la période 2017-2019, le nombre de bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire, a atteint 19.293 avec une enveloppe totale de 197,12 MDH.



Par ailleurs, suite à l'élargissement du champ d'application du Fonds d'entraide familiale conformément à l'article 2 de la loi n° 41-10 fixant les conditions et les procédures pour bénéficier des prestations de ce Fonds, les personnes bénéficiaires des avances, dans le cas du retard d'exécution de la décision judiciaire ou l'incapacité financière du condamné ou de son absence sont :

- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due à la suite de la dissolution des liens du mariage et après constatation de l'indigence de la mère ;
- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due, pendant la relation conjugale et après constatation de l'indigence de la mère ;
- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due, après le décès de la mère ;
- Les enfants soumis à la Kafala auxquels une pension alimentaire est due ;
- Les épouses démunies auxquelles une pension alimentaire est due.

Par ailleurs, et pour atténuer l'impact social de la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), un versement d'un montant de 80 MDH a été effectué, pendant le premier semestre de l'année 2020, au profit de la CDG.

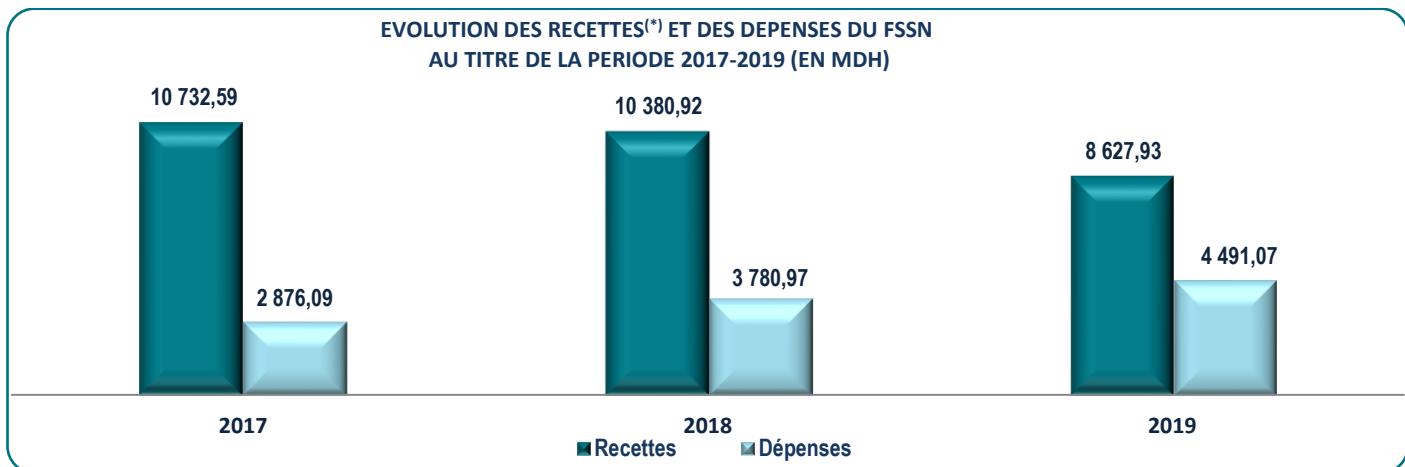
Les prévisions de versements dans le cadre de ce Fonds, pour la période 2021-2023, se présentent comme suit :

Années	Nombre de dossiers prévus	Montants des avances prévues (En MDH)
2021	14.000	176,40
2022	16.000	201,60
2023	17.000	214,20
Total	47.000	592,20

2.2.10. Fonds d'appui à la cohésion sociale

Les recettes réalisées par ce Fonds, compte tenu du solde reporté, ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 10,34 % au cours de la période 2017-2019. Par contre, les dépenses ont

significativement augmenté, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 24,96 % au cours de la même période.



(*) compte tenu du solde reporté.

Le Fonds d'appui à la cohésion sociale, dont les recettes réalisées au titre de l'année 2019 ont atteint 8.627,93 MDH, compte tenu du solde reporté, a contribué au financement des programmes suivants :

► **Le programme RAMED** : La population éligible au RAMED a été estimée à 8,5 millions de personnes soit 25% de la population marocaine. L'extension du RAMED jusqu'à fin août 2020 a permis d'atteindre plus de 16,4 millions de bénéficiaires (6,6 millions de foyers ont ainsi été immatriculés).

En 2019, un montant de 1,71 MMDH a été débloqué dont 1,21 MMDH versé aux Centres Hospitaliers Universitaires et à l'ANAM et 500 MDH au profit du « Fonds spécial de la pharmacie centrale » pour l'achat des médicaments et des dispositifs médicaux.

► **Le programme Tayssir** : Dans le cadre des disponibilités du «Fonds d'appui à la cohésion sociale» un montant annuel de 500 MDH a été débloqué au profit de ce programme au titre des années 2014, 2015, 2016 et 2017. Par ailleurs, un montant de 1.181 MDH et de 1.652 MDH en 2019 ont été débloqués, respectivement, en 2018 et 2019 en sus d'un montant de 897,8 MDH à fin juin 2020.

► **L'Initiative Royale « un million de cartables »** : Un montant de 200 MDH a été débloqué au profit de ce programme au titre de l'exercice 2014, 100 MDH au titre de l'exercice 2015 et 667 MDH au titre de l'année 2016 dont 250 MDH a été versé au profit du Fonds de soutien à l'INDH dans le cadre de la convention signée au mois d'août 2016, entre les parties prenantes et le Ministère de l'Intérieur représenté par la CN-INDH pour la réalisation du programme de « 1 million de cartables ». Le même montant de 250 MDH a été débloqué, annuellement, au titre de la période 2017-2020 au profit dudit Fonds. 4,5 millions d'élèves ont bénéficié de l'Opération « un Million de cartables » pour la rentrée scolaire 2019/2020.

► **Le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques** : Afin de permettre à l'entraide nationale de disposer du financement nécessaire pour la gestion des opérations d'assistance aux personnes à besoins spécifiques, un montant de 50 MDH a été versé, au titre de l'exercice 2015, 100 MDH en 2016, 111 MDH au titre de l'année 2017, 150 MDH au titre de l'année 2018 et 206 MDH au titre de l'année 2019, au profit de cet établissement dans le cadre des disponibilités du «Fonds d'appui à la cohésion sociale ».

► **Le programme d'aides directes aux femmes veuves en situation de précarité ayant des enfants à charge** :

Dans le cadre des disponibilités du « Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale », un montant de 196 MDH ont été mobilisés au titre de l'exercice 2015, 285 MDH en 2016, 587,76 MDH en 2017, 582

MDH en 2018, 625 MDH en 2019 et 456,19 MDH à fin septembre 2020, au profit de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance pour le financement de ce programme. Quant au nombre de bénéficiaires, il a atteint, à fin août 2020, plus de 105.655 veuves et près de 179.000 orphelins.

2.2.11. Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle, de la protection du consommateur, de la régulation du marché et des stocks de sécurité »

Au titre de la période 2017-2019, les recettes dudit Fonds, compte tenu du solde reporté, ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 15,43% passant de 21,83 MDH en 2017 à 17,39 MDH en 2018 et 15,61 MDH en 2019. Les dépenses dudit Fonds ont, également, enregistré une baisse annuelle moyenne de 74,85%, passant ainsi de 4,44 MDH en 2017 à 1,78 MDH en 2018 et à 0,28 MDH en 2019.

► Réalisations au titre des années 2019 et 2020

Afin de suivre le travail des services de contrôle relevant des divisions économiques des Préfectures et Provinces, les indicateurs de performance suivants ont été retenus :

- Le nombre de commerces et de locaux professionnels contrôlés ;
- Le nombre de commerces et locaux contrôlés dans le milieu rural ainsi que les souks hebdomadaires ;
- Le nombre de procès-verbaux d'infractions liés à la protection des consommateurs, à la concurrence et à l'interdiction des sacs en matières plastiques établis par les services de contrôle et transmis aux tribunaux compétents pour engager la procédure judiciaire à l'encontre des contrevenants.

Les réalisations de ces indicateurs au titre des années 2019 et 2020 (1^{er} semestre) se présentent comme suit :

Année	Nombre de commerces et locaux contrôlés	Nombre de commerce et locaux contrôlés dans le milieu rural et les marchés hebdomadaires	Nombre de procès-verbaux déférés devant les tribunaux.
2019	187.928	61.185	4.520
2020 (à fin juin 2020)	174.772	41.300	4.117

Dans le cadre de la programmation budgétaire au titre de l'année 2020, les crédits disponibles au titre du CAS, s'élevant à 15,11 MDH, sont ventilés selon les rubriques suivantes :

- Indemnités et primes : 7,56 MDH ;
- Achat de véhicules utilitaires : 2 MDH ;
- Achat de matériel informatique et logiciels : 2 MDH ;
- Formation et stages : 2 MDH ;
- Crédits non programmés : 1,15 MDH ;
- Frais d'assurance des véhicules : 0,2 MDH ;
- Frais de participation aux séminaires et congrès : 0,2 MDH.

2.2.12. Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité

En vue de permettre la comptabilisation des opérations afférentes à la diversification des sources de financement du système d'éducation et de formation et à l'amélioration de sa qualité, prévu par la loi-cadre n° 51-17 relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, il a été créé, à compter du 1^{er} janvier 2020, un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation, de formation et

l'amélioration de sa qualité», dont le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est ordonnateur. Ce compte retracera :

Au crédit :

- 50% du produit de la contribution libératoire relative à la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, instituée par l'article 8 de la loi de finances n°70-19 pour l'année budgétaire 2020 ;
- Les versements du budget général ;
- Les contributions des collectivités territoriales, dans un cadre conventionnel ;
- Les contributions des établissements et entreprises publics, dans un cadre conventionnel ;
- Les contributions du secteur privé, dans un cadre conventionnel ;
- Les contributions des organisations et institutions internationales ;
- Les dons et legs ;
- Les recettes diverses.

Au débit :

- La contribution aux dépenses afférentes à :
 - La généralisation de l'enseignement préscolaire ;
 - L'élargissement et la diversification de l'offre de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur ;
 - La lutte contre la déperdition scolaire ;
 - L'éducation inclusive ;
 - Le renouvellement des métiers de l'enseignement, de la formation et la révision des approches et des programmes et méthodes pédagogiques ;
 - Les programmes de formation en milieu professionnel ;
 - Les formations universitaires et la réforme pédagogique ;
 - Les études afférentes aux opérations de planification, d'évaluation et d'amélioration de la qualité;
 - Le développement de l'offre de la formation professionnelle en milieu à caractère rural ;
 - L'appui social relatif au système d'éducation et de formation ;
 - La mise en place du cadre national de certification.
- Les versements au profit des établissements et entreprises publics, dans un cadre conventionnel ;
- Les versements au profit des collectivités territoriales, dans un cadre conventionnel ;
- Les versements au profit du budget général ;
- Les dépenses diverses.

2.2.13. Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19"

En vue d'assurer le financement et la mise en œuvre efficace des mesures entreprises pour la lutte contre les effets de la pandémie du Coronavirus, il a été procédé à la création, sous les Hautes Instructions Royales, d'un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "le Covid-19" », par le décret n°2.20.269 en date du 16 mars 2020 et ratifié par la loi de finances rectificative n°35.20 pour l'année budgétaire 2020.

Doté de 10 MMDH provenant du budget général, ledit fonds a bénéficié des contributions des régions conjuguées à celles des partenaires institutionnels, des personnes morales de droit public et privé et des citoyens aboutissant à la mobilisation d'un montant de plus de 33 MMDH.

Les dépenses de ce Fonds ont concerné, principalement, le renforcement du dispositif médical, le soutien des ménages et l'appui à l'économie nationale et la préservation de l'emploi. Elles sont reparties comme suit :

- **Renforcement du dispositif médical :**

La prise en charge des dépenses inhérentes au renforcement du dispositif médical moyennant l'acquisition du matériel médical et hospitalier, l'achat des médicaments et produits pharmaceutiques, l'amélioration des moyens d'intervention et le renforcement des capacités du Ministère de la Santé a conduit à la mobilisation d'une enveloppe globale d'environ 3,14 MMDH.

- **Soutien des ménages:**

En application des Hautes Instructions Royales, les pouvoirs publics ont procédé au lancement d'une opération baptisée « Tadamon » et ce pour la préservation du pouvoir d'achat des ménages exerçant une activité relevant du secteur informel et directement impactés par le confinement sanitaire.

Le bilan de cette opération, menée en trois campagnes, a été d'environ 5,5 millions de familles bénéficiaires dont 55% appartenant au milieu urbain et 45% relevant du milieu rural; ou encore 52% de ménages ramedistes et 48% de ménages non ramédistes. Ainsi, le coût de l'opération, après sa clôture, s'élève à près de 15,26 MMDH.

- **Appui à l'économie nationale et préservation de l'emploi :**

Afin d'atténuer les répercussions de cette pandémie sur l'économie nationale et le pouvoir d'achat des salariés, une série de mesures ont été prises par le Comité de Veille Economique (CVE) en faveur des entreprises impactées, à savoir :

- **L'allocation d'une indemnité forfaitaire mensuelle** : dans l'objectif de soutenir les entreprises impactées et préserver les emplois, la loi n° 25.20 a été adoptée le 23 Avril 2020, édictant des mesures exceptionnelles au profit des employeurs affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et leurs salariés déclarés, impactés par les répercussions de la propagation du coronavirus. Cette mesure a porté notamment sur le versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2000 DH et la prise en charge des Allocations Familiales (AF) et des prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), sur la période allant du 15 mars au 30 juin 2020, au profit des salariés et stagiaires en formation-insertion, déclarés en Février 2020, en arrêt temporaire de travail.

A ce titre, sur les 2.672.000 salariés déclarés par les 225.000 entreprises affiliées à la CNSS en Février 2020, le nombre de salariés ayant bénéficié de l'indemnité forfaitaire, s'élève à près de 716.000 au titre de la période allant du 15 au 31 mars 2020, à près de 894.000 salariés pour le mois d'avril 2020, à près de 903.000 pour le mois de mai 2020 et à près de 594.000 pour le mois de juin 2020.

Pour le financement de cette opération d'octroi d'indemnité et de prise en charge des prestations d'AF et d'AMO, un montant de près de **6,3 MMDH** a été versé à la CNSS au titre de la période allant du 15 mars à fin août 2020.

- **Allègement des charges des entreprises** matérialisé par le report, sur une période de 18 mois, du paiement des cotisations dues à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, au cours de la période du 1er mars 2020 au 30 juin 2020, et ce, conformément aux dispositions des articles 4 de la loi n° 25.20 précitée et de l'article 3 de la décision conjointe du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et du Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

- **Soutien de la trésorerie** : A travers l'accélération des paiements au profit des entreprises et la mise en place de deux mécanismes de garantie, à savoir :

- «DAMANE OXYGENE» visant la mobilisation des ressources de financement en faveur des entreprises dont la trésorerie s'est dégradée qui couvre 95% du montant du crédit pour permettre aux banques de mettre en place rapidement des découverts

exceptionnels pour financer le besoin en fonds de roulement des entreprises impactées.

Ce mécanisme a ciblé les TPME dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 millions de DH. Par ailleurs, et en raison du caractère exceptionnel de cette crise, les entreprises de taille intermédiaire dont le chiffre d'affaires est situé entre 200 et 500 millions de DH, ont bénéficié de cette facilité.

- « GARANTIE AUTO-ENTREPRENEURS COVID-19 » qui a trait aux crédits octroyés par les banques aux autoentrepreneurs impactés par la crise, à taux zéro pour un équivalent de trois mois du chiffre d'affaires calculés sur la base de la dernière déclaration fiscale avec un plafond de 15.000 DH, remboursables sur une période pouvant aller à 3 ans dont un an de différé.

Par ailleurs, d'autres dispositifs de garantie, en l'occurrence « Relance TPE » et « Damane Relance », ont été mis en place dans l'objectif d'accompagner la relance de l'activité des entreprises à travers la garantie des crédits destinés à financer leurs besoins en fonds de roulement, remboursables sur une durée de 7 ans, avec 2 ans de différé.

- **Instauration d'une subvention au profit des prix des masques non tissés à usage non médical :**

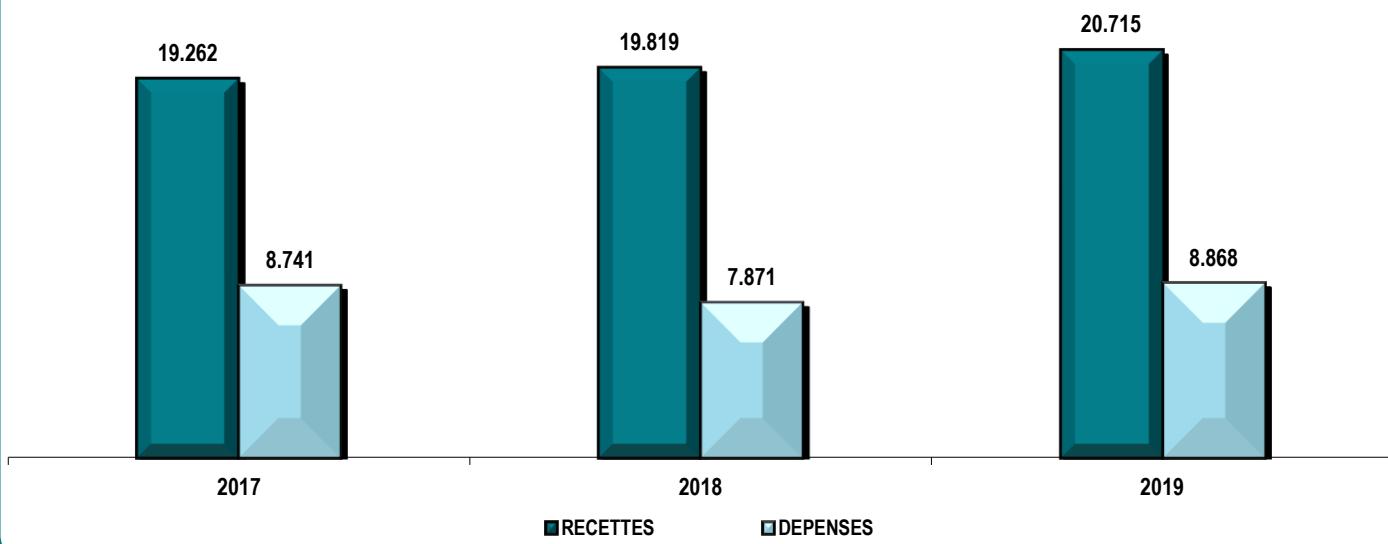
En application des dispositions de la décision conjointe du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique, il a été procédé à la mise en place d'une subvention au profit des masques non tissés à usage non médical conformes à la norme marocaine produits localement. A cet effet, une somme de 51 MDH a été débloquée au profit de la Caisse de Compensation sur une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 400 MDH.

SECTION III - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine des infrastructures, représentent environ 11 % du total des dépenses effectuées en 2019 par l'ensemble des CAS. Ces dépenses ont permis la réalisation des opérations suivantes :

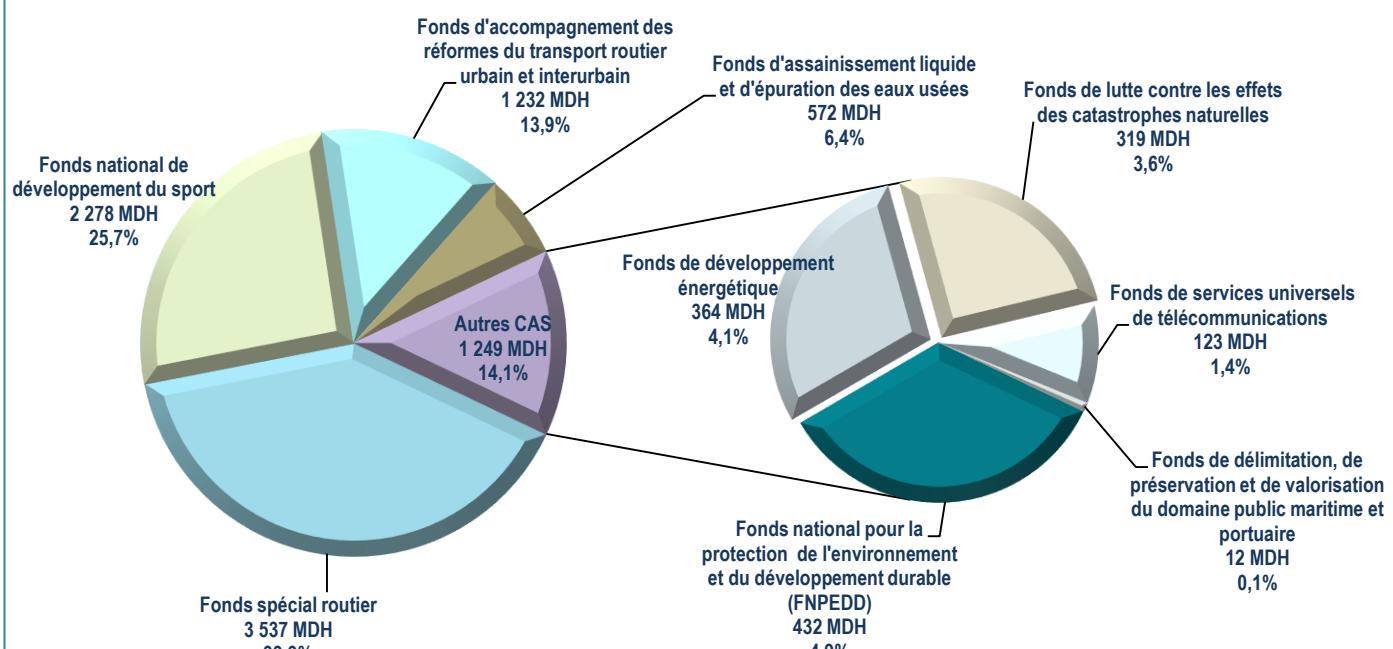
- L'extension du réseau routier et le désenclavement du monde rural ;
- La délimitation du domaine public maritime et portuaire ;
- Le développement des infrastructures sportives ;
- L'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain ;
- La couverture des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications ;
- L'amélioration de l'accès aux réseaux d'assainissement liquide et la préservation de l'environnement ;
- La lutte contre les effets des catastrophes naturelles ;
- Le renforcement et la préservation des capacités de production énergétique, ainsi que le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019 (En MDH)



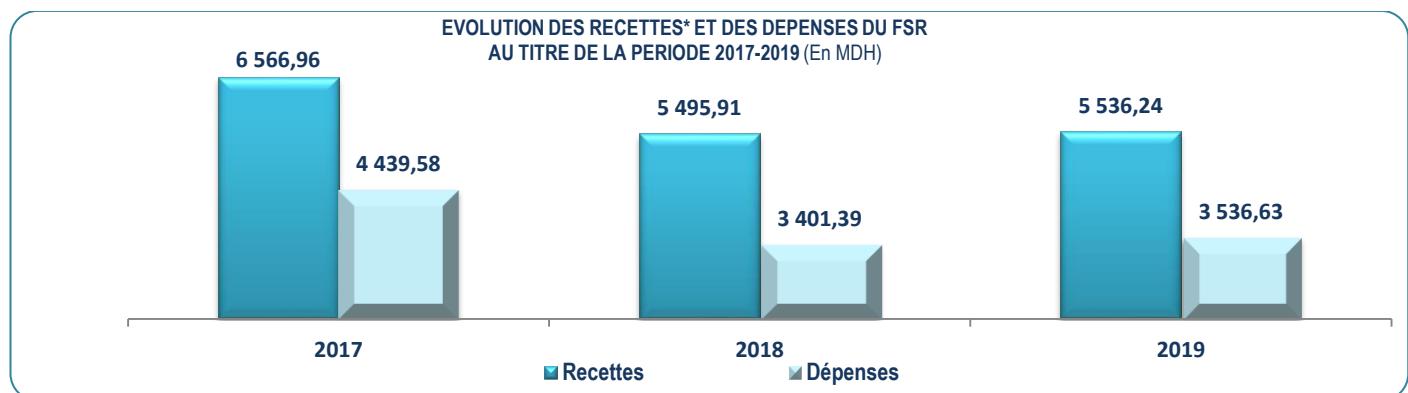
(*) compte tenu du solde reporté.

DEPENSES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019



2.3.1. Fonds spécial routier

Les recettes et les dépenses du Fonds spécial routier (FSR) ont atteint, respectivement, 5.536,24 MDH et 3.536,63 MDH au titre de l'année 2019.



(*) compte tenu du solde reporté.

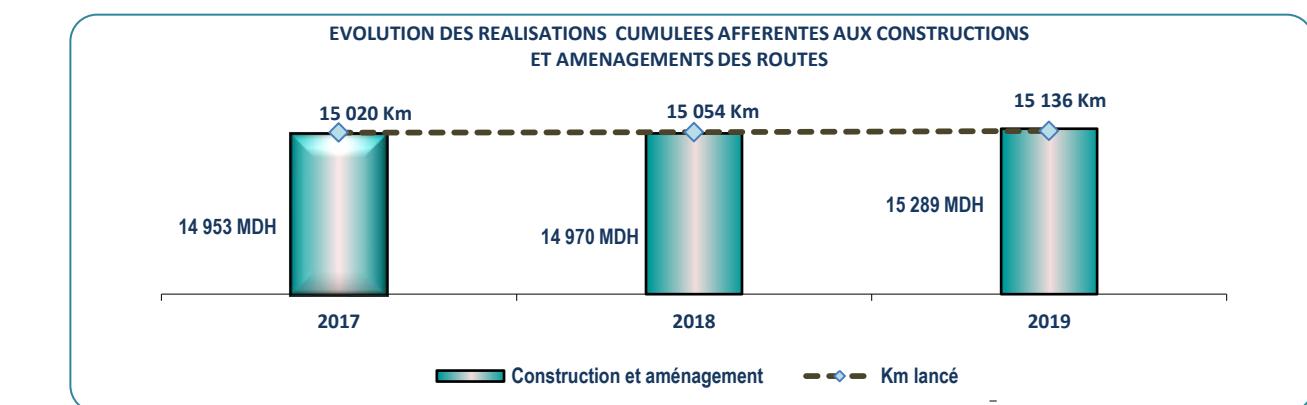
Les principales dépenses du FSR par programme au titre de la période 2017-2019 se présentent comme suit :

Programmes	2017	2018	2019
Soutien aux Missions	3,95	2,40	1,50
Maintenance et conservation du patrimoine routier	1.251,56	817,09	692,80
Programme Spécial d'Amélioration de la Sécurité sur les Axes Stratégiques (PSAS)	186,58	30,55	105,04
Parc et Atelier	18,40	54,40	23,43
Études routières	39,00	30,50	45,50
Expropriation et acquisition immobilière	110,00	-	-
Partenariat	169,96	100,00	120,00
Versement	2.268,15	2.275,38	2.369,00
Signalisation	160,00	169,29	160,00
Exploitation	192,09	177,57	181,00
TOTAL	4.399,70	3.657,18	3.698,28

Le bilan des réalisations des programmes et actions dudit Fonds au titre de la même période, se présente comme suit :

► Extension du réseau routier :

Les opérations réalisées dans le cadre du Programme National des Routes Rurales II (PNRR2) visant le désenclavement du monde rural, se résument comme suit :



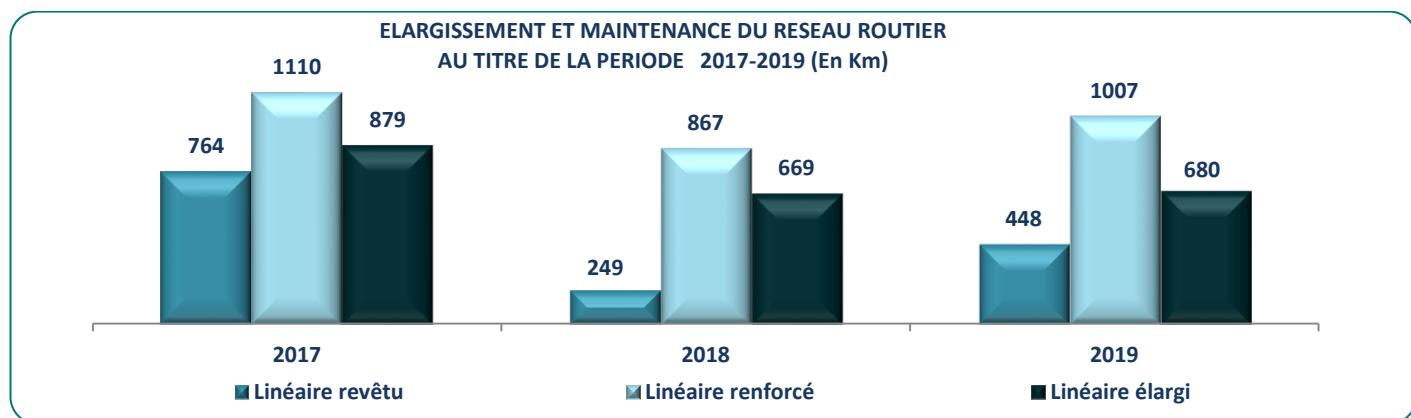
► Maintenance des ouvrages d'art (OA)

Au cours de la période 2017-2019, le FSR a contribué en plus du Budget Général au financement des projets de construction, d'entretien, de réparation et de reconstruction de 130 OA, soit environ 43 OA/an. Le montant total de cette contribution s'élève à 1.681 MDH.

► Maintenance globale et adaptation du réseau routier

En vue de conserver l'état du réseau routier et son adaptation à l'évolution du trafic, des opérations de maintenance de 6.673 km dudit réseau ont été réalisées durant la période 2017-2019, soit une moyenne annuelle de 2.224 km. Ces opérations concernent le revêtement de 1.461 Km, le renforcement de 2.984 Km et l'élargissement de 2.228 Km.

La contribution du FSR à ces opérations a permis de financer les actions suivantes :



► Réparation des dégâts des crues

Les travaux achevés des projets de réparation des dégâts des crues ont concerné 71 routes avec un coût global d'environ 157 MDH au titre de la période 2017-2019.

► Sécurité routière

Les réalisations, en termes d'aménagements de sécurité sur les axes routiers accidentogènes, ont permis la mise en service de 143,2 km avec un coût global de 1.047,5 MDH au titre de la période 2017-2019.

► Etudes routières

Les enveloppes budgétaires allouées pour les études routières, au titre de la même période, s'élèvent à 115 MDH.

► Programme de réduction des disparités territoriales et sociales

Au cours de la période 2017-2019, un montant de 3.748 MDH, destiné au financement du programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural, a permis d'élargir, de renforcer et de revêtir 1.846 Km de routes.

- Opérations programmées au titre de l'année 2020 : Les principales actions prévues en 2020, dans le cadre du FSR, se présentent comme suit:

Nature des opérations	Montant (en MDH)
Versement au profit de la Caisse pour le Financement Routier (CFR)	1.228
Maintenance des routes, des ouvrages d'art et des dégâts des crues	587
Signalisation	120
Programme spécial d'amélioration de la Sécurité sur les Axes Stratégiques (PSAS)	80
Versement au profit de l'Agence de Promotion et de Développement du Nord (APDN)	65
Etudes routières	15

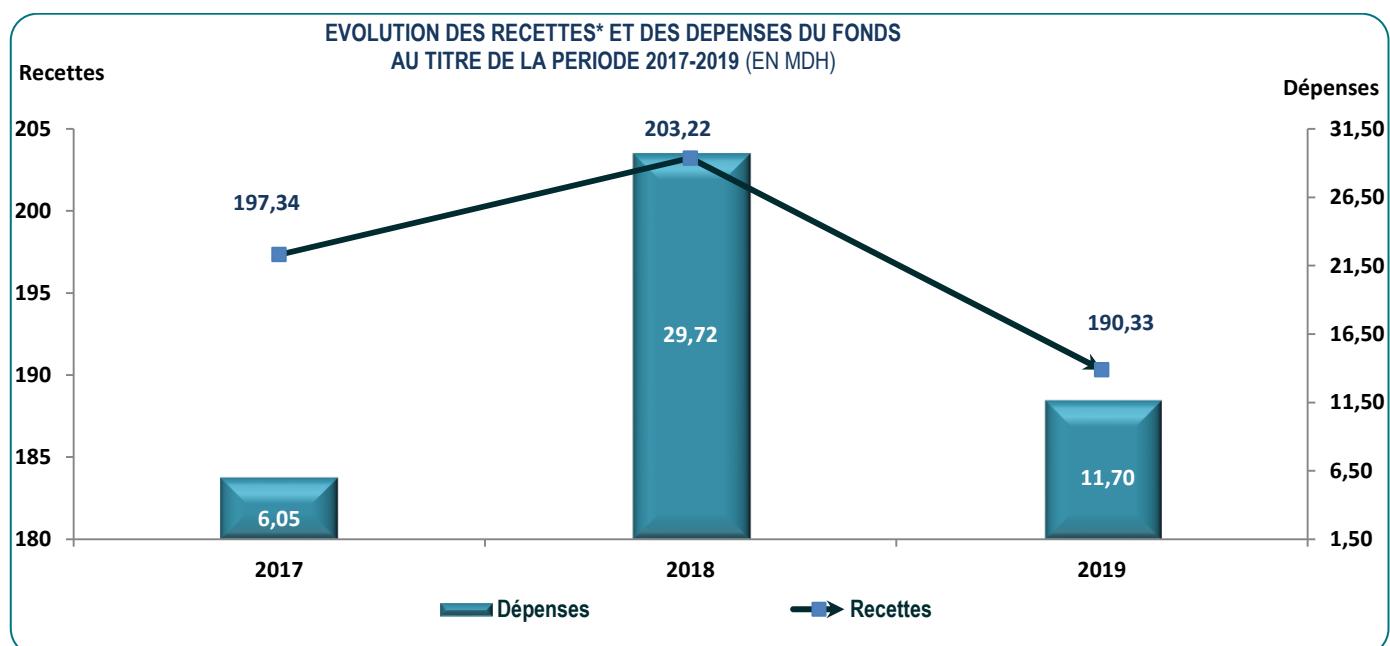
► Opérations prévues pour la période 2021-2023

Les principales actions prévues pour la période 2021-2023, dans le cadre du FSR concernent :

- Le versement au profit de la CFR d'un montant annuel avoisinant 1.200 MDH pour prendre en charge la contribution du Ministère dans les dépenses des différents programmes routiers et aux conventions de partenariat;
- Le versement d'un montant annuel de 1.250 MDH au profit du FDRZM pour honorer les engagements du Ministère dans de programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural ;
- Les dépenses relatives aux consolidations des différents projets de Maintenance.

2.3.2. Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont connu une fluctuation durant la période 2017-2019, avec un pic en 2018, comme le montre le graphe suivant.



Au titre de la période 2017-2019, l'exécution des programmes d'emploi des dépenses dudit Fonds, a été marquée par la réalisation des principales actions suivantes :

- Travaux de consolidation du trait des côtes et des plages ;
- Etudes et travaux de délimitation et de préservation du domaine public maritime et portuaire (DPMP) ;
- Etudes générales et honoraires d'avocat ;
- Valorisation du DPMP ;
- Frais divers liés à la surveillance et à l'entretien du domaine public maritime (DPM) ;
- Etudes d'élaboration des plans d'aménagement des ports et des plages ;
- Etudes de suivi du trait de côte.

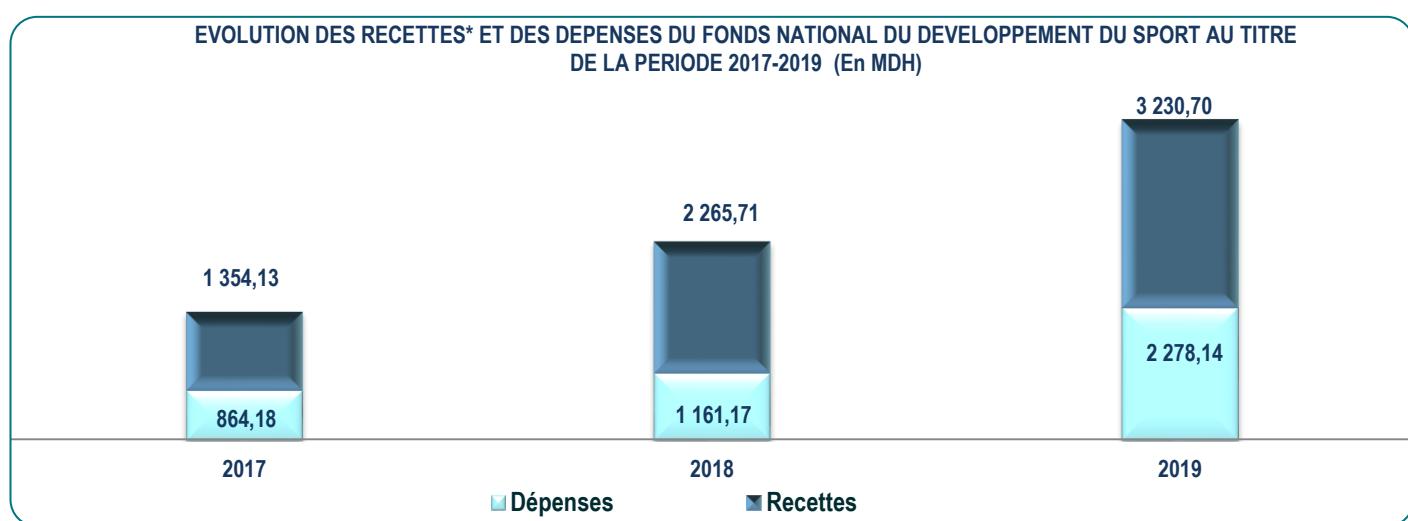
Les principales actions prévues en 2020 se présentent comme suit :

- Etudes et travaux de délimitation et de redélimitation du DPM et de sa protection : 5,0 MDH ;
- Etudes générales afférentes au programme des ports et du DPMP : 4,5 MDH ;
- Etudes de suivi du trait de côte : 3,5 MDH ;
- Soutien aux missions : 2,97 MDH.

Au titre de la période 2021-2023, le programme d'emploi du Fonds prévoit la poursuite des actions entreprises dans le cadre des programmes lancés précédemment, en accordant plus d'importance aux projets de préservation et de valorisation, pour une enveloppe budgétaire annuelle de 16 MDH augmentée du report du solde.

2.3.3. Fonds national du développement du sport

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 54,46% et de 62,36 % au titre de la période 2017-2019.



(*) compte tenu du solde reporté.

Au titre de la période 2017-2019, les dépenses effectuées par ledit Fonds, dont le montant s'élève à 4.303,49 MDH, ont porté, essentiellement, sur le financement des actions suivantes :

► **Soutien aux fédérations sportives**

Les fédérations sportives bénéficient, dans un cadre conventionnel, de subventions de l'Etat imputées sur le FNDS en vue d'assurer le développement du mouvement sportif et de mettre à niveau les différentes disciplines sportives au Maroc.

Au titre de la période 2017-2019, le montant global des subventions accordées aux fédérations sportives est estimé à 2.058,4 MDH, dont 344,11 MDH en 2017, 642,61 MDH en 2018 et 1.071,70 MDH en 2019.

► **Mise à niveau des infrastructures sportives**

Le renforcement des infrastructures sportives demeure une priorité dans la dynamique du développement du sport au Maroc et ce, à travers la construction de stades et salles omnisports et la réhabilitation d'autres installations sportives pour qu'elles soient en mesure d'accueillir des compétitions internationales, continentales et régionales.

Les infrastructures se sont renforcées pendant l'année 2019 notamment par la construction de nouvelles piscines, l'aménagement de salles de sport et la construction et l'aménagement d'un centre de refuge rural. Le FNDS a contribué au financement de ces projets avec une enveloppe de 857,15 MDH.

► **Mise à niveau du complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat**

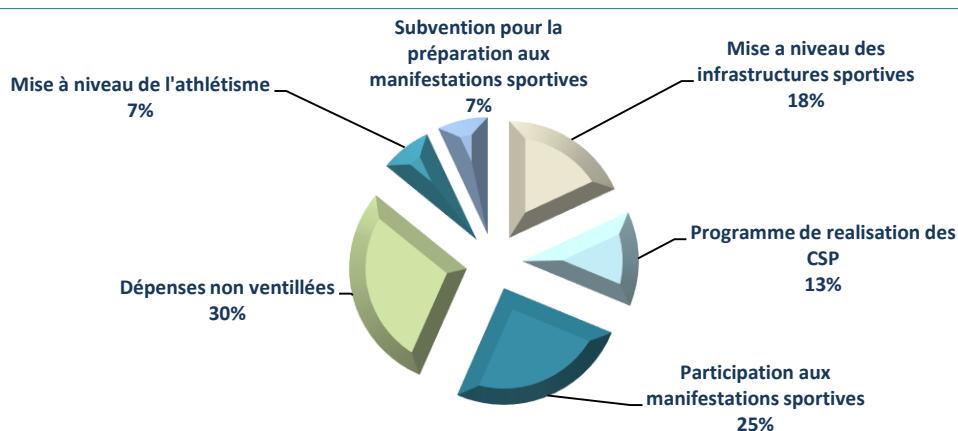
Une enveloppe budgétaire de 36 MDH a été allouée pour assurer la clôture des marchés en cours d'exécution dans le cadre de la mise à niveau de ce complexe sportif aux normes internationales de la FIFA.

► **Programme de réalisation des Centres sportifs de proximité (CSP)**

Durant la période 2017-2019, le montant total de la contribution dudit Fonds à la réalisation des centres sportifs de proximité a atteint 571,70 MDH.

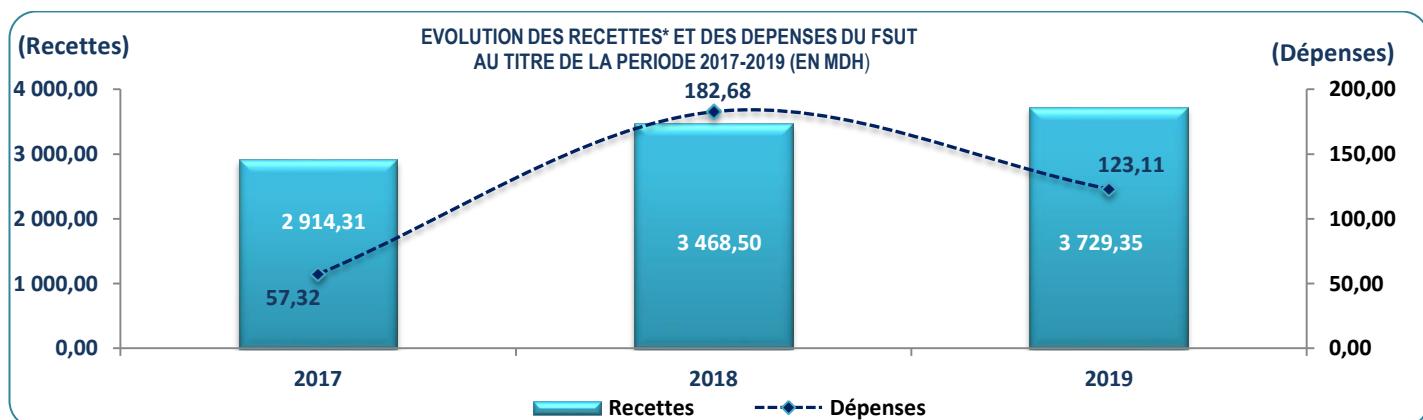
Au titre de l'année 2019, et en partenariat avec les Collectivités Territoriales, le département chargé de la Jeunesse et des Sports a réalisé les études relatives à 500 terrains de proximité qui seront construits dans le cadre du programme 800 CSP.

La ventilation des dépenses du FNDS, au titre de l'année 2020, se présente comme suit :



2.3.4. Fonds de service universel de télécommunications

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont atteint, respectivement, 3.729,35 MDH et 123,11 MDH au titre de l'année 2019. L'évolution sur la période 2017-2019 se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté

Les programmes réalisés dans le cadre de ce Fonds, se déclinent comme suit :

► **Programme GENIE :**

Le programme GENIE, lancé en 2006, a pour objectif de généraliser l'usage des TIC dans l'enseignement public. Il est financé par le FSUT pour un montant initial global de 1.038 MDH.

Le coût des opérations réalisées à ce titre, à fin avril 2020, s'élève à 710,2 MDH. Le reliquat, soit 327,8 MDH, a été délégué au Ministère chargé de l'Education Nationale.

► **Projets de connexion à Internet de certains sites/localités via des liaisons par satellites :**

Ces projets visent à doter certaines sites/localités de la connexion internet par stations par satellite (VSAT ou GMPCS), aux fins de fournir aux populations des localités éloignées des services de télécommunication, notamment les services voix et Internet.

Pour la mise en œuvre de ces projets, le FSUT contribue par un montant estimé à 76,2 MDH étalé sur la période 2018-2021.

► **Programme de Modernisation de l'Etat Civil :**

Ce programme vise la dématérialisation du processus de délivrance des actes de naissance et la modernisation et l'informatisation progressive de l'ensemble des Bureaux d'Etat Civil (BEC). Le FSUT contribue à la mise en œuvre de ce projet par une enveloppe de 100 MDH prévue en 2020.

► **Projet du Registre national de la population :**

L'objectif de ce projet est la mise en place d'un Registre national de la population. La contribution financière du Fonds en faveur de ce projet s'élève à 100 MDH.

► **Feuille de route pour la transformation digitale**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation digitale, qui vise la dématérialisation des services publics, le FSUT a contribué par un montant de 200 MDH. En vue de permettre la réalisation des objectifs intermédiaires tels que fixés par la feuille de route précitée, deux versements d'un montant total de 98,6 MDH ont été effectués par le FUST au profit de l'Agence de Développement du Digital en 2018 et 2019. Le versement du montant restant, soit 101,4 MDH est prévu courant 2020.

► **Rénovation des services des appels d'urgence :**

Deux projets visant la rénovation des services des appels vers différents numéros d'urgence sont prévus. Le Fonds contribue au financement du 1^{er} projet avec un montant de 100 MDH en 2020. Un 2^{ème} projet sera examiné prochainement avec une enveloppe budgétaire de 100 MDH au titre de l'année 2021.

► **Certification électronique :**

Ce projet vise à promouvoir le recours à la signature électronique. La contribution au financement de la mise en œuvre de ce projet s'élève à 22,5 MDH, prévu pour l'année 2020.

► **Programme de couverture de la 2^{ème} année du Plan National du Haut et Très Haut Débits (PNHD) :**

La réalisation du programme PNHD sera assurée de façon progressive entre 2018 et 2023. A ce jour, 4.220 localités ont été déclarées couvertes par les services 2G/3G/4G.

La réalisation du PNHD nécessitera le paiement, à partir du FSUT, du reliquat de la subvention dédiée d'un montant de 180 MDH au titre de l'année 2021.

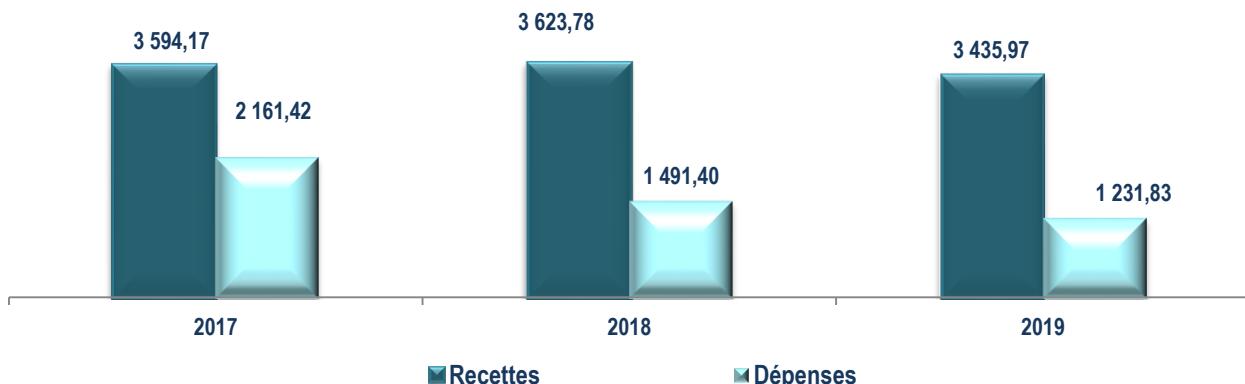
► **Réseau dorsal en fibre optique dans le cadre du PNHD :**

Ce projet vise le déploiement progressif des services de très haut débit dans plusieurs villes du Royaume. La mise en œuvre de ce projet s'étalera sur une période de 4 à 5 années. Un budget estimé à 500 MDH devrait être mobilisé pour ce projet.

2.3.5. Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont enregistré une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 2,23% et 24,51 % au titre de la période 2017-2019.

**EVOLUTION DES RECETTES^(*) ET DES DEPENSES DU FART (EN MDH)
AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019**



(*) compte tenu du solde reporté.

Depuis la reprise en octobre 2019 du programme d'appui au renouvellement des taxis et le déblocage de la première tranche des crédits au titre de l'année 2020 d'un montant de 400MDH, les préfectures et provinces ont commencé à recevoir et à traiter les demandes d'octroi de la prime de renouvellement des taxis. Ainsi, plus de 8.300 nouvelles demandes ont été reçues entre octobre 2019 et juin 2020 (5300 demandes concernent les taxis de première catégorie et 3000 pour les taxis de deuxième catégorie) dont 6.150 demandes ont été traitées et ont fait l'objet de délivrance des attestations d'éligibilité aux bénéficiaires (4.250 pour la première catégorie et 1900 pour la deuxième catégorie).

Les réalisations à fin juin 2020 ainsi que les objectifs à atteindre à l'horizon 2021-2022 concernant l'octroi de primes pour le renouvellement des taxis de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories financé dans le cadre du FART, se présentent comme suit :

Années	Taxi 1 ^{ère} catégorie		Taxi 2 ^{ème} catégorie		Crédit alloué / à prévoir (MDH)
	nombre de Taxis renouvelés (cumul)	% du parc renouvelé (cumul)	nombre de Taxis renouvelés (cumul)	% du parc renouvelé (cumul)	
2017	25.080	56%	15.370	48%	2.585
2018	Interruption provisoire du programme				
2019	Interruption provisoire du programme				
2020 (objectifs)	33.000	76%	21.000	66%	800
2020 (réalisations à fin juin 2020)	26.999	60%	16.386	51%	400
2021	42.000	93%	26.000	81%	800
2022	45.000	100%	32.000	100%	400

► **Transport urbain par autobus:**

Les composantes et le bilan des réalisations des programmes et des projets financés par ce compte durant la période 2017-2019, se présentent comme suit :

- **Transport urbain par autobus :**

Les régies ont bénéficié au titre de la période précitée d'un montant de 20 MDH. Quant aux sociétés concessionnaires et délégataires, elles ont bénéficié d'un montant de 651,4 MDH.

- Compensation de l'augmentation du prix du carburant :

Dans le cadre de l'accompagnement de l'application du système d'indexation des prix des produits pétroliers, mis en place pendant la période du mois de septembre 2013 jusqu'à fin novembre 2015, les opérateurs du transport urbain, qui ont présenté leurs demandes ultérieurement, ont bénéficié au titre de 2017 et 2018 de subventions de l'ordre de 9,72 MDH.

- Actions transversales :

Le projet d'étude de restructuration du réseau de transport au niveau des préfectures de Rabat-Salé-Témara est en cours de réalisation. De même, une étude d'externalisation de l'exploitation et de la maintenance du réseau STAREO a été réalisée pour un montant de 2 MDH.

► **Composante liée au transport par Tramway :**

Un protocole d'accord a été signé le 28 novembre 2014 entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère chargé de l'Economie et des Finances, afin de sécuriser l'accompagnement financier de l'Etat, de donner de la visibilité aux acteurs et aux partenaires et d'appuyer utilement les communes dans l'exercice de leurs compétences en matière de transport public urbain. Le dimensionnement du besoin annuel de financement des projets en cours ou à lancer a été estimé à environ 2.000 MDH.

Les parties se sont engagées à assurer cette contribution durant une décennie, elle sera prélevée à part égale sur le Budget Général et le Compte d'Affectation Spéciale intitulé "Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA", et décaissée en quatre tranches dont les échéances seront définies chaque année par le comité FART.

Un avenant au protocole d'accord a été signé entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère chargé de l'Economie et des Finances en date du 3 avril 2017 pour rééchelonner les engagements afin de permettre une montée progressive des contributions du CAS-TVA et du Budget Général de façon à atteindre la contribution globale de 10.250 MDH.

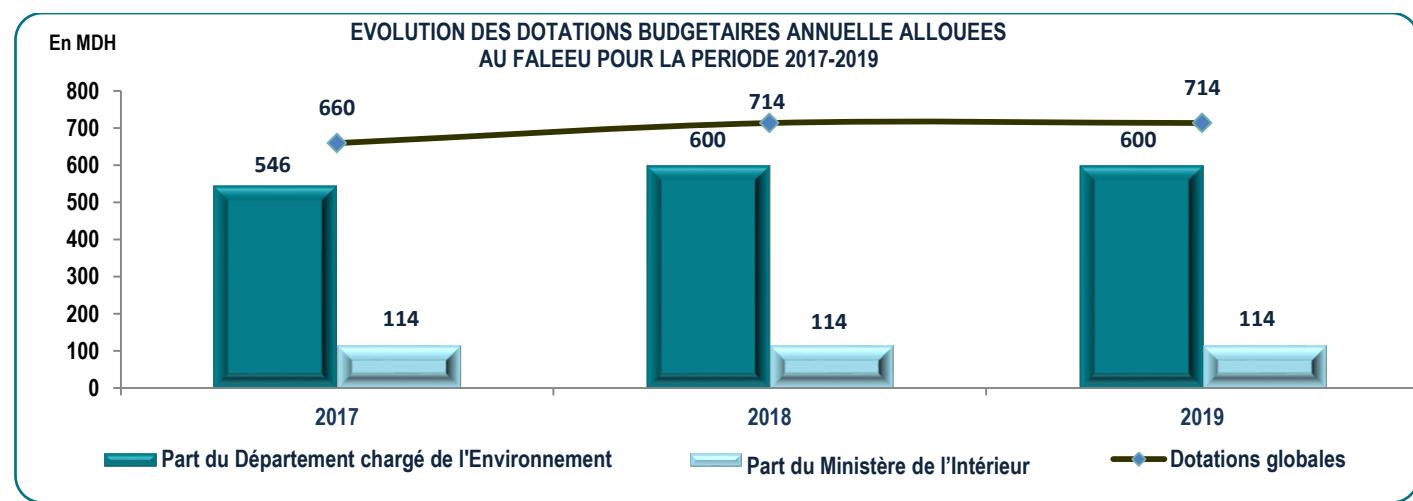
2.3.6. Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées

Le Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées a été créé dans le cadre de la loi de finances de 2007, en vue de comptabiliser les opérations relatives à l'assainissement liquide et l'épuration des eaux usées dans le milieu urbain et rural. En effet, ledit compte, alimenté principalement par des dotations du budget général.

En 2019, les recettes réalisées par ce Fonds ont atteint 856,62 MDH contre 736,94 MDH en 2018 et 699,58 MDH en 2017. Quant aux dépenses, elles ont atteint un montant de 571,80 MDH contre 616 MDH en 2018 et 676,64 MDH en 2017.

Ainsi, les dotations budgétaires affectées à ce Fonds, s'élevant à 3.116,32 MDH, ont été mobilisées, durant la période 2015-2019, pour contribuer au financement du PNAM dont les principaux objectifs à l'horizon 2040 sont :

- L'augmentation du taux de raccordement à plus de 90% et du taux de dépollution à 80% au niveau des centres concernés par le Programme National d'Assainissement (2005-2020) ;
- L'équipement de 1207 centres chefs-lieux des communes (CCLC), afin de permettre l'augmentation du taux de raccordement à 80% et le taux de dépollution à 60% ;
- La réutilisation de 573 Mm³ annuellement des eaux usées.



► Réalisations au titre des années 2019 et 2020 :

A fin 2019, la situation de l'assainissement liquide en milieu urbain a été caractérisée par l'amélioration des indicateurs suivants :

- Un taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide a atteint 76,5% contre 70% en 2005 ;
- Un niveau d'épuration des eaux usées autour de 55% contre 52 % en 2018 et 7% en 2005 ;
- 153 stations d'épuration (STEP) en état de fonctionnement, contre 144 en 2018 et 21 en 2005.

Pour l'année 2020, le montant des charges dudit Fonds, s'élevant à 714 MDH, est destiné au financement des projets d'assainissement liquide en partenariat avec l'ONEE, les régies, les autorités délégantes et les collectivités territoriales. Il est réparti comme suit :

(En MDH)

Bénéficiaires	Prévisions 2020
Projets de l'Office Nationale de l'Electricité et de l'Eau potable	277,5
Projets des régies de distribution d'eau et d'électricité	223,5
Projets d'assainissement liquide des centres chefs-lieux des communes	213
Total	714,00

Les projets prévus au titre de l'année 2020 permettront d'améliorer les indicateurs de l'assainissement liquide d'épuration des eaux usées comme suit :

- Un niveau d'épuration des eaux usées autour de 58% contre 55% en 2019 ;
- Un taux de raccordement au réseau à environ 78% contre 76,5% en 2019 ;
- Un parc de 160 stations d'épuration (STEP) en état de fonctionnement, contre 153 en 2019.

► Prévisions au titre de la période 2021-2023

Les ressources prévisionnelles du Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées pour la période 2021-2023 se présentent comme suit :

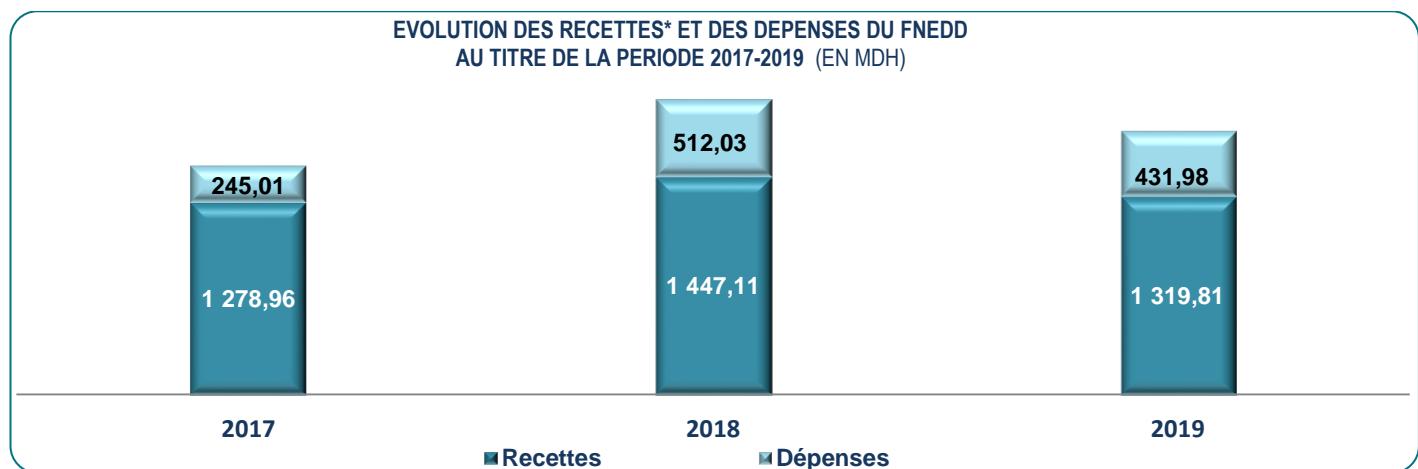
Dotations du Budget Général allouées au FALEEU	2021	2022	2023
Part du Ministère de l'Intérieur	714	714	714
Part du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	130	200	200
Total	844	914	914

Ainsi, l'évolution prévisionnelle des indicateurs de l'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées pour la période 2021-2023, se présente comme suit :

Indicateurs	2021	2022	2023
Taux de raccordement	79%	79,5 %	80%
Taux de dépollution	60%	62%	64%
Nombre de STEP	180	200	220

2.3.7. Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 1,58% et 32,78 % au titre de la période 2017-2019.



Le Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable fournit un soutien financier pour la mise en œuvre de plusieurs programmes projets d'investissement pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, notamment le programme national des déchets ménagers et assimilés et les projets de dépollution des rejets liquides industriels dans le cadre du Mécanisme volontaire de dépollution industrielle hydrique (MVDIH).

► **Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) :**

Le bilan des réalisations financières dudit programme au titre de la période 2017-2019, se présente comme suit :

Réalisations	Montant en MDH
Réhabilitation des décharges sauvages	528,40
Réalisation de centres d'enfouissement et de valorisation des déchets	300,08
Assistance technique des collectivités territoriales et étude d'évaluation du PNDM	33,12
Collecte des sacs en plastiques	15,00

Les réalisations des différents projets et actions dudit programme jusqu'au juin 2020, se présentent comme suit :

- Augmentation du taux de collecte professionnalisée à 90% contre 44% en 2008 ;
- Augmentation du taux de mise en Centre d'Enfouissement et de Valorisation pour atteindre 62,63 % des déchets ménagers produits, contre 10% avant 2008 ;

- Augmentation du nombre de Centres d'Enfouissement et de Valorisation qui s'élève actuellement à 26 centres ;
- Achèvement de la réhabilitation de 52 décharges non contrôlées ;
- Achèvement de 45 plans directeurs et 19 autres en cours de finalisation.

Le plan d'action pour l'année budgétaire 2020 et les prévisions au titre de la période 2021-2023 de ce programme, selon le programme quinquennal du PNDM 2019-2023, se présentent comme suit :

(En MDH)

Projets	2020	2021	2022	2023
Réalisation de centres d'enfouissement et de valorisation des déchets et réhabilitation des décharges sauvages et points noirs	458,87	435,92	406,2	309,47

► Programme National de valorisation des déchets

Le développement des filières de valorisation constitue le premier pas d'une stratégie de développement de la gestion des déchets au Maroc. Il représente la continuité des réalisations du programme National des Déchets Ménagers et assimilés qui prévoit parmi ses objectifs le développement du tri, le recyclage et la valorisation des déchets pour atteindre un taux de recyclage de 20% et de valorisation supplémentaire, sous différentes formes, d'au moins 30% des déchets générés à l'horizon 2022.

Les principales réalisations de ce programme, à fin 2019, se résument comme suit :

- Mise en œuvre de 14 conventions de financement pour la réalisation de centres de tri et de valorisation des déchets au niveau des décharges contrôlées avec une contribution financière du Fonds de 250,6 MDH ;
- Signature de conventions de partenariat avec le secteur privé pour l'organisation et la mise en place des filières de valorisation des batteries usagées, des pneus usés, des huiles lubrifiantes usagées, des papier-carton usés et des huiles alimentaires usagées ;
- Contribution au financement de la campagne de ramassage et d'élimination des sacs en plastique avec une enveloppe de 85 MDH ;
- Réalisation des études relatives à l'organisation des filières de valorisation des déchets ;
- Elaboration de la Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets (SNRVD).

► Programme de prévention et de lutte contre la pollution industrielle

La réalisation de ce programme porte sur La signature de 27 conventions pour la réalisation de 27 stations de traitement des rejets liquides industriels pour un coût global de 100 MDH. A ce jour, 100 MDH ont été versés aux Agences des bassins hydrauliques (ABHs) à cet effet et ce, dans le cadre du Mécanisme volontaire de dépollution industrielle hydrique (MVDIH).

Aussi, une convention relative à la réalisation de la station de traitement des margines dans la Province de Sidi Kacem et s'inscrivant dans le cadre de la valorisation des déchets issus de l'activité oléicole, a été signée pour un montant de 4,7 MDH dont le Fonds a contribué par 1,2 MDH.

2.3.8. Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles

Les recettes mobilisées par ce Fonds en 2019, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 797,55 MDH contre 867,02 MDH en 2018 et 800,29 MDH en 2017. Quant aux dépenses réalisées, elles ont atteint 318,81 MDH en 2019 contre 388,30 MDH en 2018 et 133,27 MDH en 2017.

► **Bilan des projets réalisés et des projets financés par le Fonds**

Durant la période 2016-2019, sur les 253 projets proposés dans le cadre des appels à projets soumis au financement du Fonds, 149 projets ont été retenus pour bénéficier d'un financement du Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles. Le montant global d'investissement de ces projets est de 1.832,78 MDH dont 739,16 MDH (40 %) à financer par ledit Fonds, sur ces 739,16 MDH, 165 MDH ont été versés au titre des exercices 2016-2019.

► **Les programmes à réaliser au titre de l'année 2020 et les prévisions pour l'année 2021**

Le Fonds continuera à financer les projets convenus avec les porteurs de projets afin de prévenir les risques de catastrophes naturelles. Les programmes prévus pour les années 2020 et 2021 dans le cadre dudit Fonds se présentent comme suit :

Rubriques	Crédits de paiement pour l'année 2020	Prévisions pour l'année 2021
Versements au profit des porteurs de projets	530,17	155
Dépenses du ministère de l'intérieur au titre des actions de secours et d'assistance aux populations sinistrées	30	30
Dépenses afférentes au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la communication	15	15
Crédits non programmés	20	100
Total	577,17	300

2.3.9. Fonds de développement énergétique

Les recettes de ce Fonds, constituées essentiellement des soldes reportés des années précédentes, s'élèvent à 1.618,19 MDH en 2019 contre 1.675,42 MDH en 2018 et 1.821,39 MDH en 2017. Quant aux dépenses, elles ont atteint 363,50 MDH en 2019 contre 63 MDH en 2018 et 157,50 MDH en 2017.

Les dépenses effectuées dans le cadre dudit Fonds depuis sa création en 2009 jusqu'à 2019 ont atteint un montant total d'environ 4.136 MDH. Pour la période 2016-2020, les versements effectués dans le cadre du FDE se présentent comme suit :

Eléments	2016	2017	2018	2019	2020
L'Office National de l'Électricité et de l'Eau potable (ONEE)	-	132,50	-	-	-
L'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN)	50,00	25,00	63,00	51,00	38,00
Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN)	-	-	-	312,50	-

En 2019, deux conventions ont été signées avec une contribution financière de l'Etat imputée sur le FDE. La première convention concerne l'augmentation du capital de MASEN dont la part de l'Etat s'élève à 625 MDH. La seconde convention, passée avec l'ONEE-branche électricité, est relative à la contribution du FDE au financement du projet de renforcement du réseau 400 KV de la région du sud du Maroc entre Agadir et Boujdour, dont la part de l'Etat s'élève à 400 MDH.

Les réalisations de ce Fonds au titre du dernier trimestre de l'année 2019 et aux deux premiers trimestres de l'année 2020 concernent le versement de 13 MDH et de 38 MDH au profit de IRESEN.

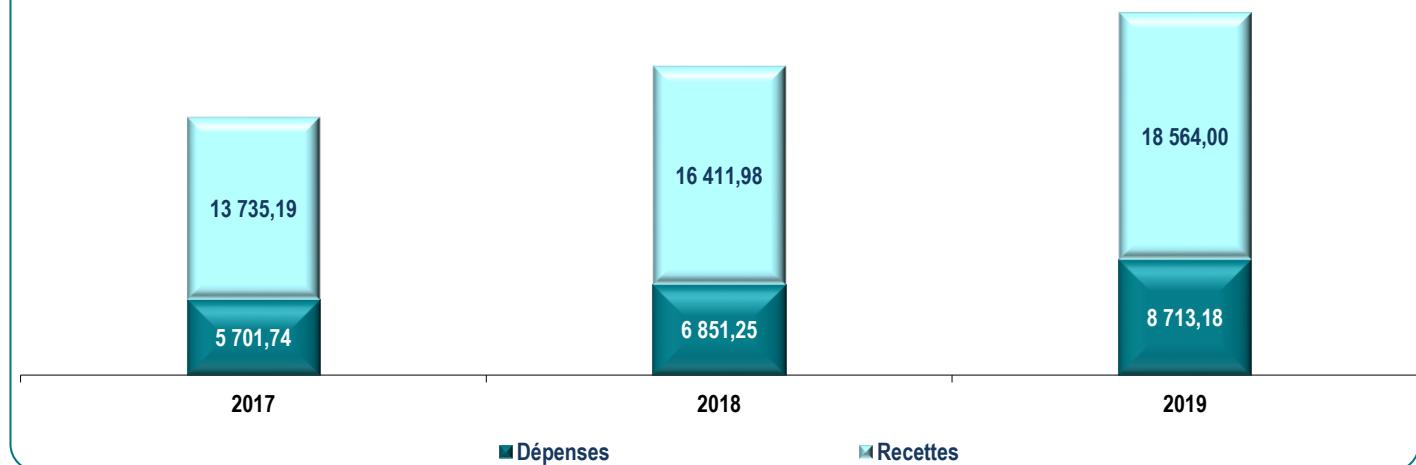
Les prévisions budgétaires du Fonds précité pour l'année 2021 porteront sur :

- Le versement au profit de l'ONEE-branche électricité d'un montant de 200 MDH pour honorer l'engagement de l'Etat au titre de la convention susmentionnée ;
- Le versement de 38 MDH au profit de l'IRESEN.

SECTION IV - DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE

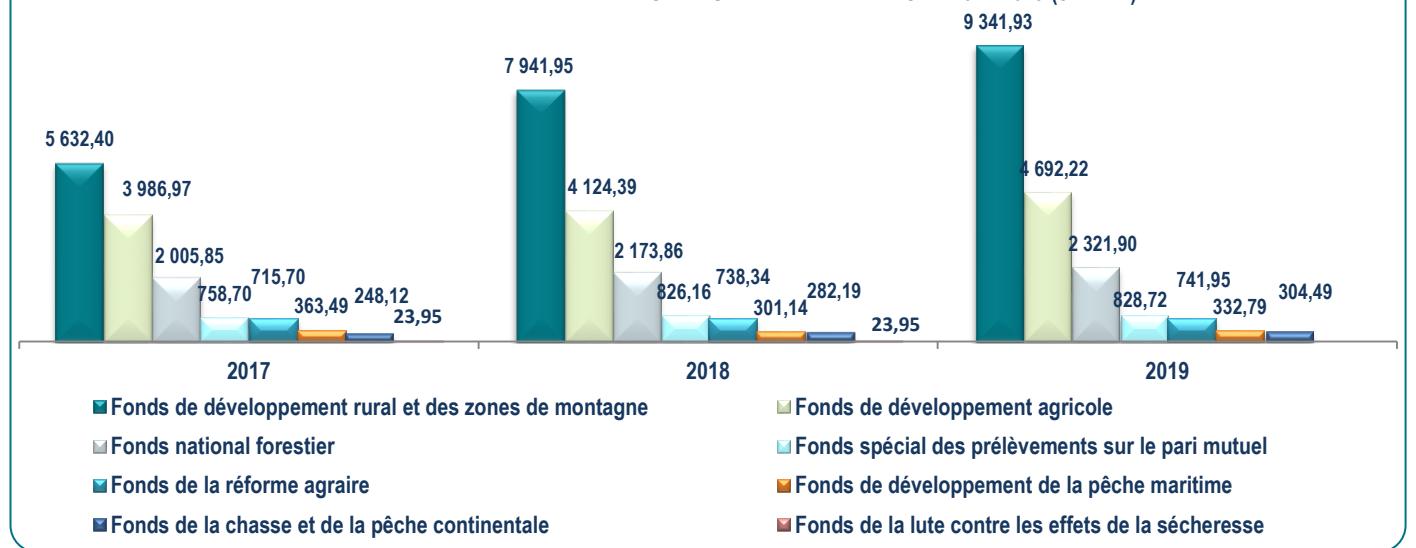
Huit comptes d'affectation spéciale intervenant dans le secteur rural, agricole et de la pêche, ont réalisé globalement 11,2 % du total des dépenses des CAS en 2019.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DES CAS INTERESSANT LE DOMAINE RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019 (En MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

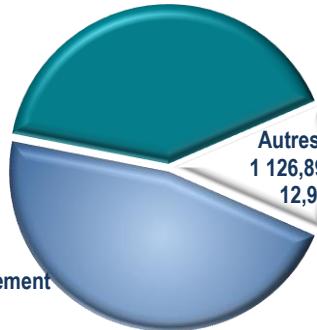
EVOLUTION DES RECETTES* DES CAS INTERVENANT LE DOMAINE RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE AU TITRE DE LA PERIODE AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019 (en MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

PART DES DEPENSES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Fonds de développement rural et des zones de montagne
3 527,21 MDH
40,48%



Fonds spécial des prélevements sur le pari mutuel
180,75 MDH
2,07%

Fonds de développement de la pêche maritime
177,03 MDH
2,03%

Fonds de la chasse et de la pêche continentale
33,43 MDH
0,38%

2.4.1. Fonds de développement agricole

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 8,48% et 8,49% durant la période 2017-2019.

L'évolution des recettes et des dépenses effectuées par le FDA au cours de la même période, se présente comme suit :

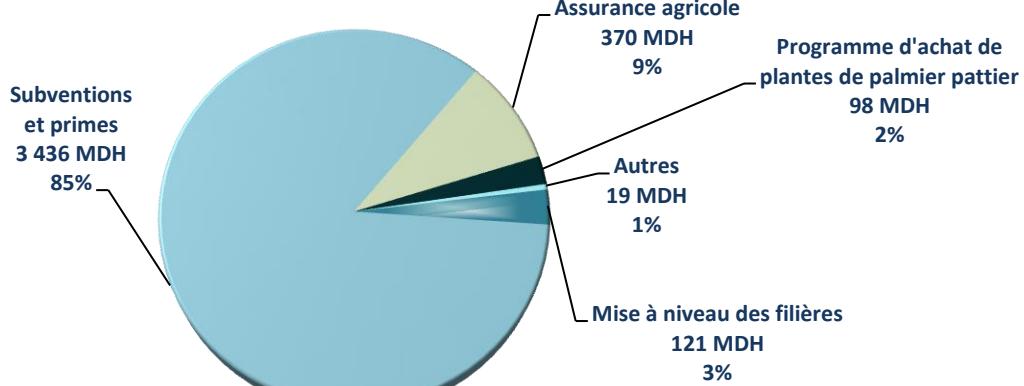
EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DU FDA AU COURS DE LA PERIODE 2017-2019 (en MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

La répartition des dépenses effectuées par le FDA au titre de l'année 2019 se présente comme suit :

REPARTITION DES DEPENSES DU FDA PAR DESTINATION AU TITRE DE L'ANNEE 2019



La ventilation des subventions accordées à travers le FDA, par rubrique, durant la période 2017-2019, se présente comme suit :

Rubrique	2017	2018	2019
Aménagements hydro-agricoles	1.543	1.826	2.103
Matériel agricole	316	327	372
Production animale	340	322	306
Plantations fruitières	82	106	110
Promotion des exportations agricoles	146	184	184
Unités de valorisation	34	12	79
Autres (Semences, analyses de laboratoire...)	474	278	282
Total	2.935	3.055	3.436

L'analyse des réalisations au titre des subventions et primes accordées, au cours de la période 2017-2019, et en comparaison avec l'année 2017, met en exergue les éléments suivants :

- Les subventions destinées aux aménagements hydro-agricoles ont augmenté de 15% en 2019 et de 18% en 2018 ;
- Les subventions accordées à l'équipement des exploitations ont connu une hausse de 14% en 2019 et 3% en 2018 ;
- Les subventions accordées au titre de l'intensification de la production animale ont connu une diminution de 5% en 2019 ainsi qu'en 2018 ;
- Les subventions accordées aux plantations fruitières ont connu une augmentation de 4% en 2019 et 30% en 2018 ;
- Les subventions accordées aux unités de valorisation ont connu une forte augmentation de 546% en 2019 suite au traitement des dossiers des unités de valorisation déposés dans le cadre du Contrat-Programme des Industries Agro-Alimentaires, contre une diminution de 64% en 2018 ;
- Les subventions accordées aux exportations ont connu une stagnation en 2019 contre une augmentation de 27% en 2018.

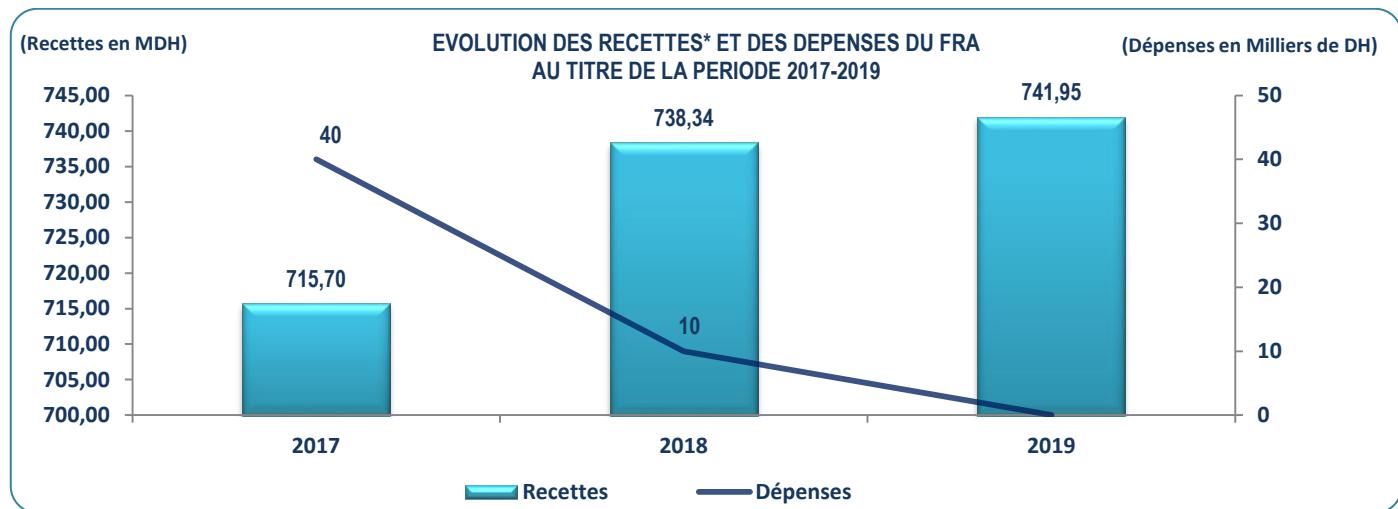
Les principales opérations réalisées par le FDA au titre de l'année 2019, ont porté sur :

- Le versement au profit du Crédit Agricole du Maroc au titre des subventions et primes aux agriculteurs d'un montant de 3.436 MDH pour :
 - L'équipement de près de 47.234 ha en systèmes d'irrigation localisée et aménagement foncier sur 13.656 ha ;
 - L'acquisition de 10.175 unités de matériel agricole dont près de 2.434 tracteurs ;
 - La plantation de 2.597 ha d'agrumes, 5.987 ha d'oliviers et 4.940 ha de rosacées et autres espèces fruitières ;
 - L'acquisition de 1.892 têtes de génisses importées ;
 - La production de 1.184 têtes de veaux issus du croisement industriel ;
 - La construction de 781 unités de bâtiments d'élevage avec une superficie globale de 2.554 ha ;
 - La construction et l'équipement de 26 unités de valorisation des produits agricoles ;
 - La promotion des exportations agricoles de plus de 279.876 T d'agrumes, 54.948 T de tomates, plus de 666 T d'huile d'olive, 776 T de produits avicoles frais et 3.638 T de produits valorisés.

- ▶ La souscription à l'assurance agricole de 1.600.000 ha de céréales et légumineuses et 4.580 ha d'arbres fruitiers : 370 MDH ;
- ▶ La mise à niveau et le développement des filières agricoles : 121 MDH ;
- ▶ La distribution de 280.000 plantes de palmier : 98 MDH ;
- ▶ Le programme de lutte contre les effets de la sécheresse : 19 MDH .

2.4.2. Fonds de la réforme agraire

Les recettes du Fonds de la réforme agraire (FRA) ont enregistré un accroissement annuel moyen de 1,82% durant la période 2017-2019, contre une baisse annuelle moyenne de ses dépenses de 69,27% durant la même période.



(*) compte tenu du solde reporté.

Pour l'année 2021, il est prévu de consacrer une dotation globale de 5 MDH dont 3 MDH destinée aux indemnisations dans le cadre des procédures des expropriations, 1,5 MDH aux remboursements et règlements des créances et 0,5 MDH au règlement et exécution des décisions judiciaires et administratives.

2.4.3. Fonds national forestier

Les recettes réalisées par le Fonds national forestier (FNF) en 2019, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 2.321,90 MDH contre 2.173,86 MDH en 2018 et 2.005,85 MDH en 2017 enregistrant ainsi une augmentation annuelle moyenne de 7,59%. Les dépenses effectuées en 2019 ont atteint 735,68 MDH contre 676,70 MDH en 2018 et 649,84 MDH en 2017.

L'état d'exécution des principales composantes des programmes financés dans le cadre de ce compte pour l'année 2019, se présente comme suit :

▶ Sécurisation du domaine forestier :

Les réalisations de ce programme ont porté sur :

- L'homologation de 50.000 ha, soit un total de plus de 8 millions ha ;
- L'immatriculation de 100.000 ha donnant lieu à la sécurisation de près de 6 millions ha ;
- La délimitation de 10.000 ha et les études topographiques couvrant une superficie totale de 250.000 ha.

▶ Equipement et Infrastructures :

Les réalisations d'ouverture et d'entretien de pistes ont couvert 786 km. De même, les travaux visant l'entretien et la réhabilitation des bâtiments, des logements administratifs et des maisons forestières ont concerné 79 unités administratives et 93 maisons forestières.

► **Conservation et développement des forêts :**

- Travaux de reconstitution des écosystèmes forestiers, qui ont permis :
 - La plantation de 38.440 ha en accordant une attention particulière à la régénération naturelle ;
 - La production de 24,5 millions de plantes élevés en pépinières forestières ;
 - La régénération naturelle par mise en clôture de plus de 30.000 ha.

- Compensation des mises en défens :

La compensation des populations concernées au titre de 2019 a porté sur une superficie de 101.500 ha au profit de 175 associations d'usagers dans différentes régions forestières avec un budget de l'ordre de 26 MDH.

- Aménagement des forêts :

Au titre de l'année 2019, la conduite des peuplements ligneux et les travaux de sylviculture ont porté sur une superficie de 21.300 ha. En plus, les études d'aménagement des forêts réalisées ont porté sur 120.000 ha, soit 60% du programme prévisionnel.

► **Prévention contre les incendies :**

Les réalisations enregistrées au titre de ce programme ont porté sur la construction et l'entretien de 22 postes vigies, l'aménagement de 50 points d'eau d'incendie, l'entretien de 560 km de tranchés de pare-feu et le recrutement de 1.373 guetteurs pour la surveillance et l'alerte des feux de forêts.

Les efforts consentis en terme de surveillance, de détection et d'intervention ont permis la limitation du nombre d'incendies et des superficies touchées (une moyenne de 5 ha par incendie pour les trois dernières années).

Ce programme de prévention et de lutte contre les feux de forêts a été marqué, au titre de l'année 2019, par 435 départs de feu et une superficie touchée de 3.030 ha, dont 57% est occupée par les essences secondaires, l'alfa et le tapis herbacé.

► **Aménagement des bassins versants :**

Les principales réalisations enregistrées au titre de l'année 2019 en matière de correction torrentielle de ravins, ont porté sur l'édification de plus de 264.000 m³ de seuils de sédimentation sur 50.000 ha.

► **Lutte contre l'ensablement :**

Dans le cadre de ce programme, l'année 2019 a été caractérisée par la fixation et l'entretien, respectivement, de 405 ha et 496 ha de dunes (18 provinces) pour atteindre une superficie totale de 39.000 ha, en plus de 16 km du cordon littoral.

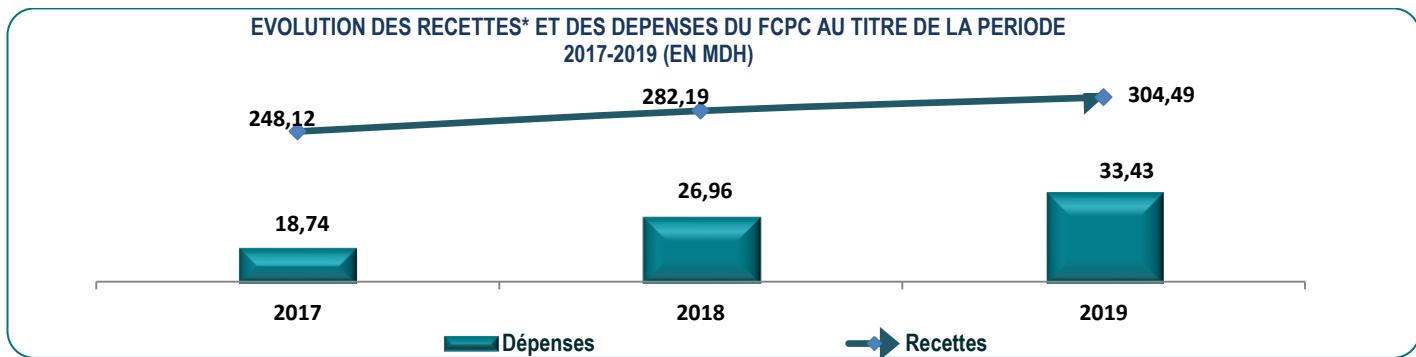
► **Conservation et valorisation des zones humides :**

Les actions de conservation de la biodiversité des Zones humides ont porté, durant l'année 2019, sur les principales opérations suivantes :

- L'actualisation des Plans d'Aménagement des Parcs Nationaux ;
- La mise en place des organes de gestion et des plans d'action des Réserves de Biosphère ;
- La mise en œuvre de plans d'action spécifiques avec les partenaires à l'image du plan de développement spécifique du Parc National d'Al Hoceima.

2.4.4. Fonds de la chasse et de la pêche continentale

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont enregistré une augmentation annuelle moyenne, respectivement, de 10,78 % et 33,54%, durant la période 2017-2019.



(*) compte tenu du solde reporté.

Les principales actions réalisées en 2019 pour la valorisation des ressources cynégétiques se présentent comme suit :

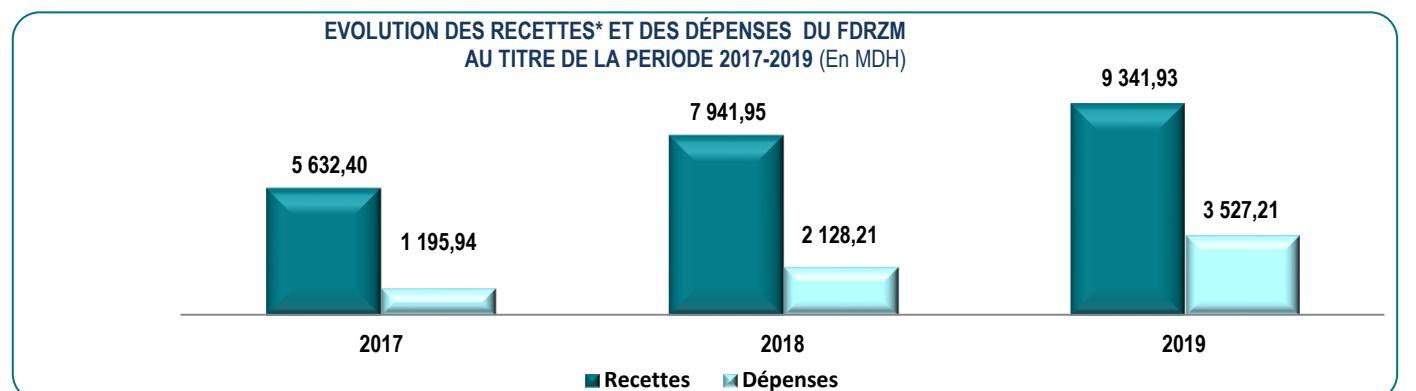
- L'encouragement du recours à la politique d'amodiation de chasse. Ainsi, le nombre de lots amodiés a atteint 1.134 lots la saison écoulée. Cette progression s'est traduite par une hausse des recettes générées par la chasse de l'ordre de 90 % ;
- L'organisation de journées d'information et de sensibilisation à l'occasion de l'ouverture de la saison de la chasse dans les différentes provinces et préfectures du Royaume ;
- La poursuite de la mise en œuvre des orientations du plan directeur de la chasse ;
- La mise en œuvre de la stratégie nationale qui cadre la maîtrise des populations de sanglier pour la deuxième année consécutive ;
- La vérification et l'actualisation du jeu de réserves qui vise la reconstitution du gibier ;
- La promotion de partenariats avec les associations de la chasse et les sociétés de la chasse touristique.

Concernant la pêche et la pisciculture, les réalisations enregistrées au titre de 2019, ont porté sur :

- La production de 27,8 millions d'alevins et fingerlings, toutes espèces confondues ;
- La mise en œuvre du programme relatif à la promotion de la chaîne de valeur du tourisme halieutique ;
- La formation des moniteurs de pêche et organisateurs de pêche touristique ;
- Le renforcement de capacités et assistance technique des coopératives de pêche commerciale au niveau de la région de Béni Mellal ;
- Le suivi de la mise en œuvre du projet « Green Job ».

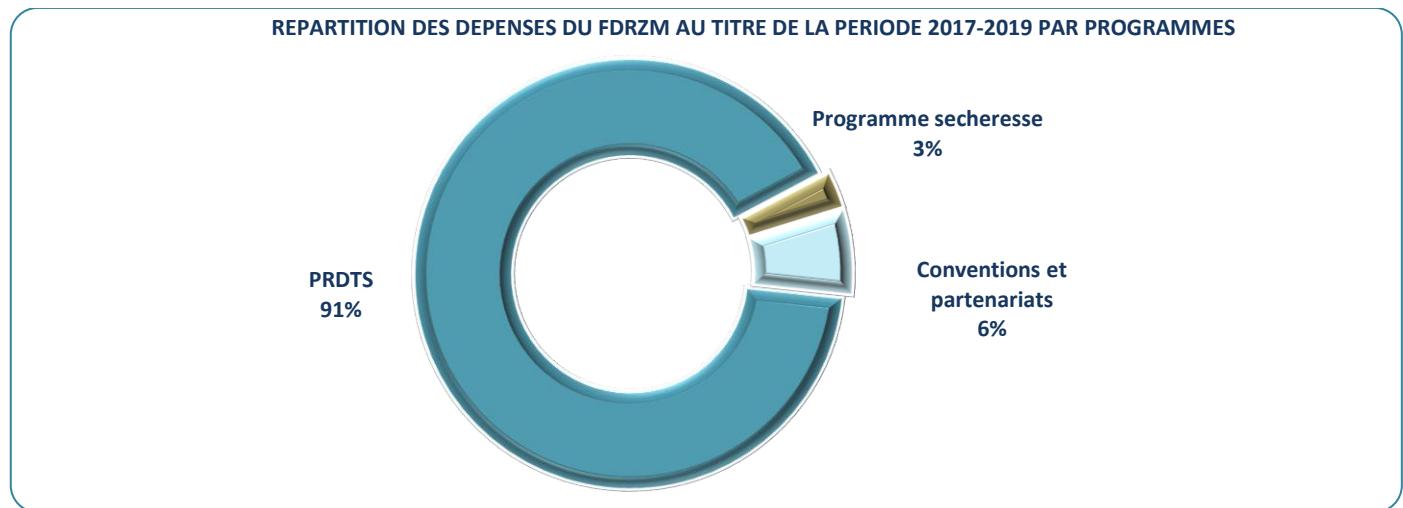
2.4.5. Fonds pour le développement rural et des zones de montagne

Les recettes, compte tenu du solde reporté, et les dépenses effectuées par ce Fonds, ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 28,79% et 71,74% durant la période 2017-2019.



(*) compte tenu du solde reporté.

Durant la période 2017-2019, l'essentiel des recettes dudit Fonds ont été affectées au Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) avec une enveloppe de 10,13 MMDH (91%).



Les principales actions réalisées dans le cadre dudit Fonds durant la période 2017-2019 se résument comme suit:

► **Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales :**

- Réalisation de 4.280 km et entretien et réhabilitation de 1.883 km de routes et pistes rurales ;
- Construction de 98 établissements de santé, réhabilitation de 178 et équipement de 674 autres établissements ;
- Construction de 276 établissements scolaires, réhabilitation de 915 autres établissements et équipement de 373 écoles ;
- Création de 4.534 unités d'accès à l'eau potable sous forme de bornes fontaines ou branchement individuel et extension du réseau sur 484 km ;
- Raccordement de 359 villages au réseau d'électricité et électrification par des kits photovoltaïques de 819 foyers, en plus de l'extension et du renforcement du réseau électrique sur 500 Km.

► **Programme de gestion des effets du déficit pluviométrique :**

Il s'agit du financement d'un programme de prophylaxie sanitaire dirigé par l'ONSSA, la distribution d'aliments de bétail et la réalisation d'opérations d'abreuvement du cheptel au profit des populations frappées par la sécheresse, avec une enveloppe de 322 MDH.

► **Programme de développement des zones oasiennes et de l'arganier :**

Un montant de 298 MDH a fait objet de conventions signées devant sa majesté le Roi le 4 octobre 2013 à Errachidia, essentiellement pour des projets de désenclavement, d'adduction en eau potable, de construction et d'aménagement d'infrastructures socio-communautaires diverses.

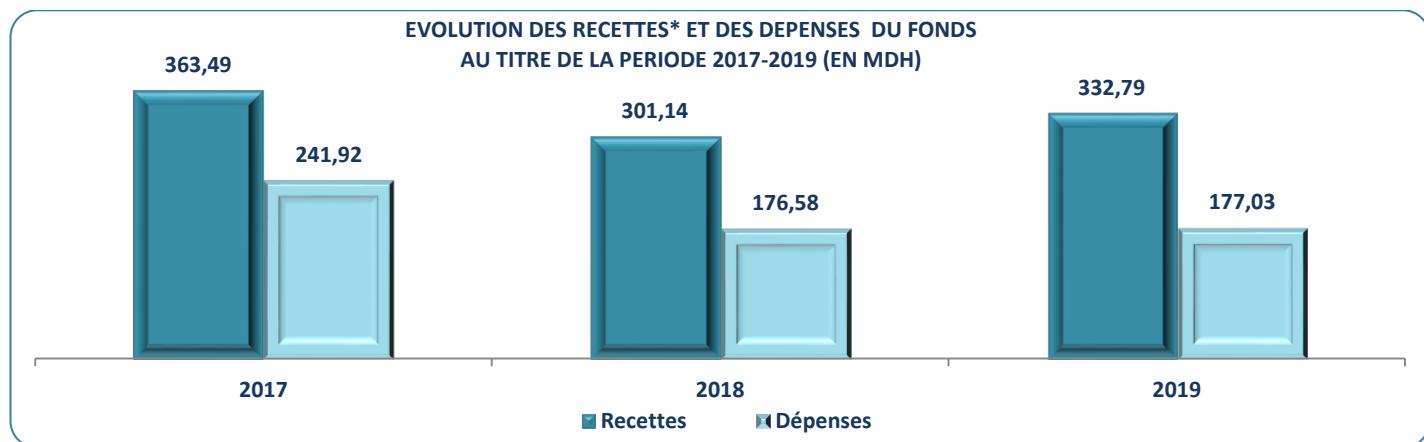
- **Plan d'action du FDRZM pour la période 2020-2022 :**

Les montants du programme d'action 2020 dudit Fonds tel qu'il est arrêté et les prévisions des années 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Sources de financement	2020	2021	2022
Contribution du budget général au FDRZM	988	500	1.500
Ministère de l'Equipment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	-	1.249	1.255
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	200	200	542
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rurale et des Eaux et Forêts	243	200	243
Ministère de la Santé	100	100	182
Total des Fonds transitant à travers le FDRZM	1.531	2.249	3.722

2.4.6. Fonds de développement de la pêche maritime

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont enregistré une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 4,32% et 14,46%, au titre de la période 2017-2019.



(*) compte tenu du solde reporté.

Les principales actions réalisées en 2019 dans le cadre dudit Fonds se présentent comme suit :

- Construction d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Sombédioune/Dakar Sénégal ;
- Equipement des barques artisanales en caissons isothermes (Ice-box) de Kénitra à Essaouira, d'Agadir, d'Asilah et de Larache ;
- Mise à niveau de la station piscicole relevant du Centre spécialisé en zootechnie et ingénierie aquacoles marines à M'diq ;
- Poursuite des travaux de Construction du Centre méditerranéen de la mer à la ville d'Al Hoceima ;
- Accompagner les marins pêcheurs victimes de l'attaque du grand dauphin "NEGRO" ;
- Fourniture, installation et mise en service d'une infrastructure « matérielle et logicielle » de certification et de traçabilité des captures.

Les actions programmées au titre de l'année 2020 portent essentiellement sur les axes suivants:

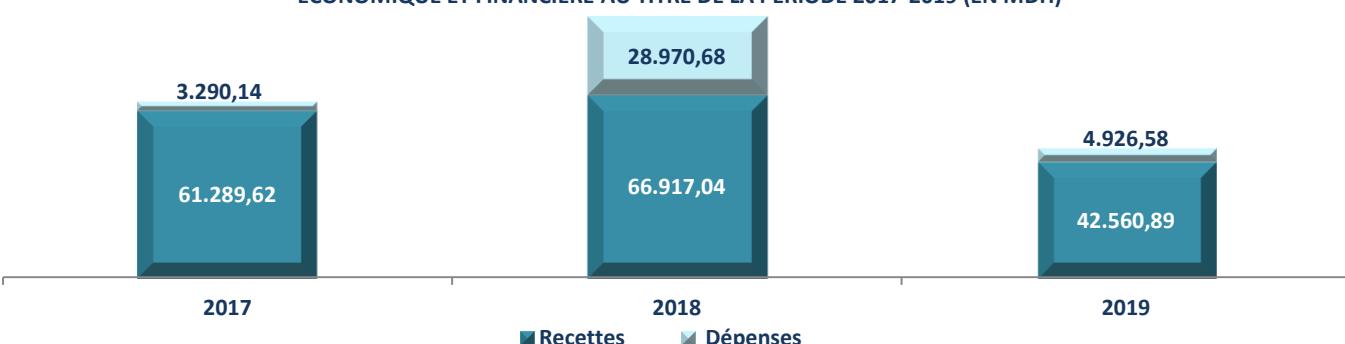
Actions	Crédits 2020
Acquisition d'une vedette de sauvetage des vies humaines en mer pour le port de Dakhla	25,00
Construction d'un Centre méditerranéen de la mer à la ville d'Al Hoceima	23,00
Acquisition des équipements de sauvetage et de sécurité des barques artisanales au profit des Chambres des pêches maritimes	14,00

Mise à la disposition du Département le personnel nécessaire pour les missions d'observation en mer	13,48
Mise niveau de la station piscicole relevant du Centre spécialisé en zootechnie et ingénierie aquacoles marines à M'diq	8,00
Accompagnement pour le transfert des usines de valorisation de la zone côtière ANZA à une autre zone industrielle à Agadir suite à la pollution industrielle (convention de partenariat)	7,50
Versement au profit de l'Agence du Sud- Travaux d'opérationnalisation des VDP du Sud (Dakhla Logements embryonnaires)	4,00
Autres	33,02
Total	128,00

SECTION V- PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

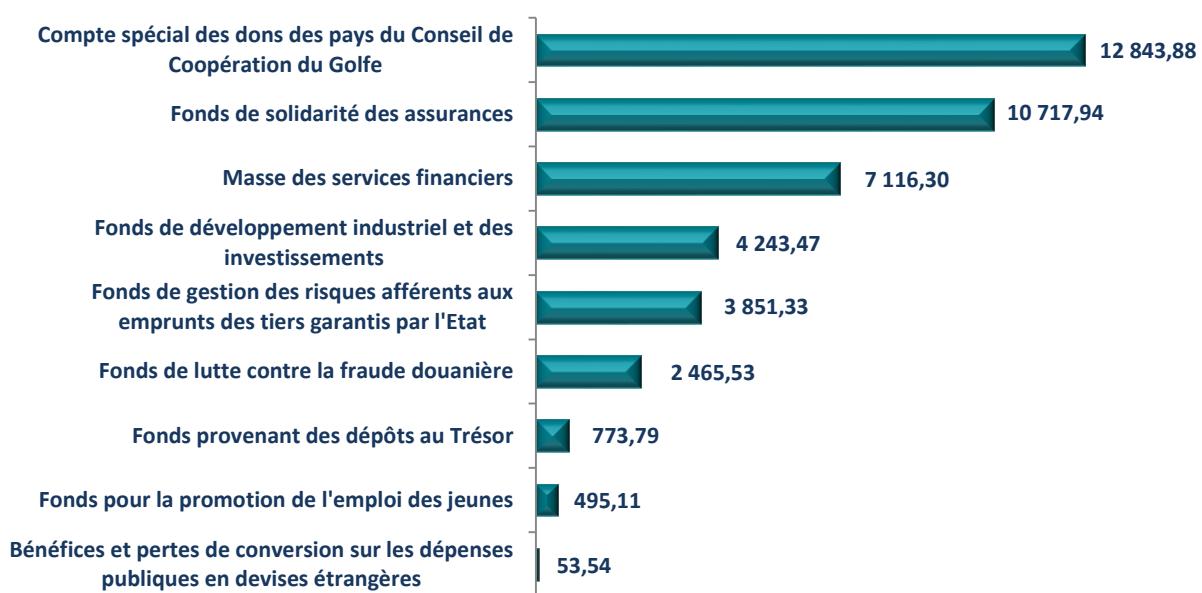
Les recettes et les dépenses de ces CAS ont connu des fluctuations durant la période 2017-2019, en enregistrant des augmentations, respectivement, de 9 % et 78 %, suivies par des réductions de 36% et 83% entre 2018 et 2019. Ces fluctuations sont dues, essentiellement, aux mouvements des crédits du CAS relatif aux dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe durant la période en question.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019 (EN MDH)

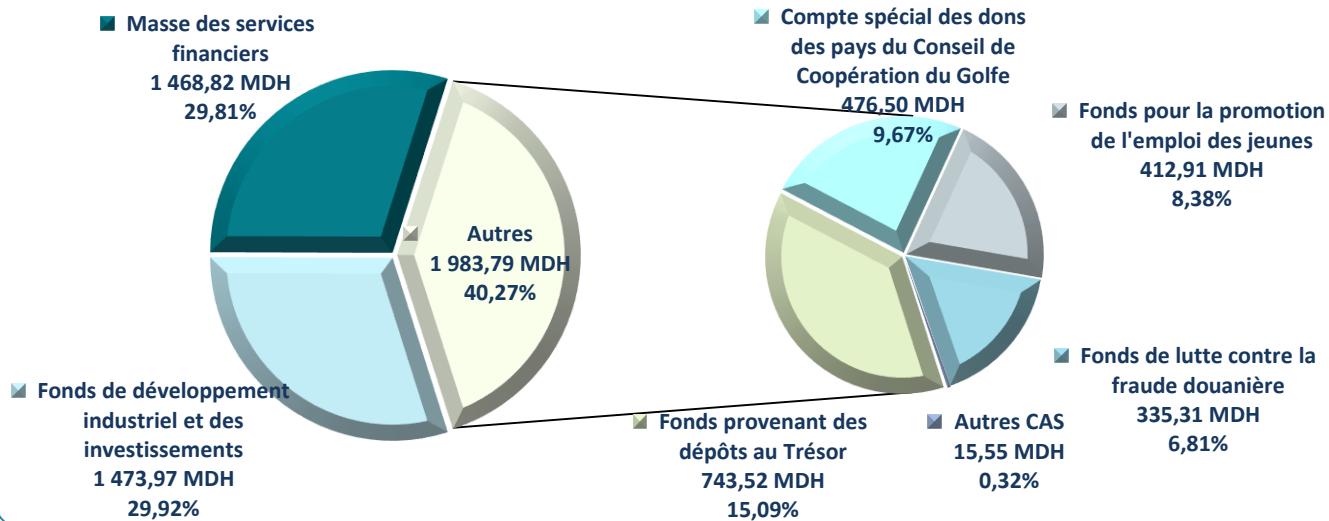


(*) compte tenu du solde reporté.

PART DES RECETTES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 (En MDH)



PART DES DEPENSES EFFECTUEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019



2.5.1. Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes

En 2019, les recettes du Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes (FPEJ) ont atteint 495,11 MDH, contre 471,36 MDH en 2018 et 454,80 MDH en 2017, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 4,34%.

Quant aux dépenses, elles ont atteint 412,91 MDH en 2019, contre 413,08 MDH en 2018 et 283,24 MDH en 2017, enregistrant un accroissement annuel moyen de 20,74%.

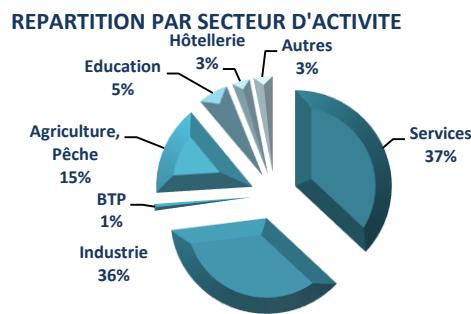
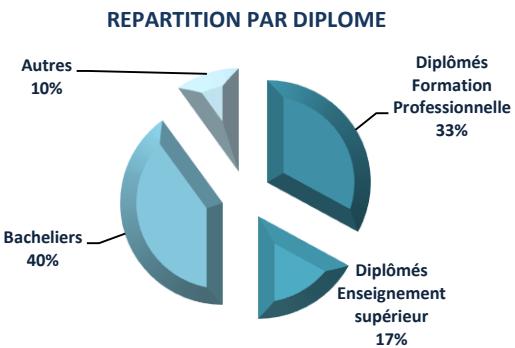
Ce compte d'affectation spéciale finance aussi bien la réalisation de certains programmes actifs de l'emploi ainsi que le programme de formation par apprentissage.

► Domaine de l'emploi :

Le Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes a financé les programmes actifs de l'emploi dont le bilan de réalisation en termes de nombre de bénéficiaires pour la période 2017-2019 se présente comme suit :

Programmes	Nombre de bénéficiaires			
	2017	2018	2019	
IDMAJ	89.077	102.773	108.800	
TAHFIZ	3.211	6.180	9.508	
TAEHIL	Formation Contractualisée pour l'Emploi	3.752	3.010	6.647
	Formation Qualifiante ou de Reconversion	2.856	2.502	2.948
	Formation d'Appui aux Secteurs Emergents	8.817	12.856	17.574

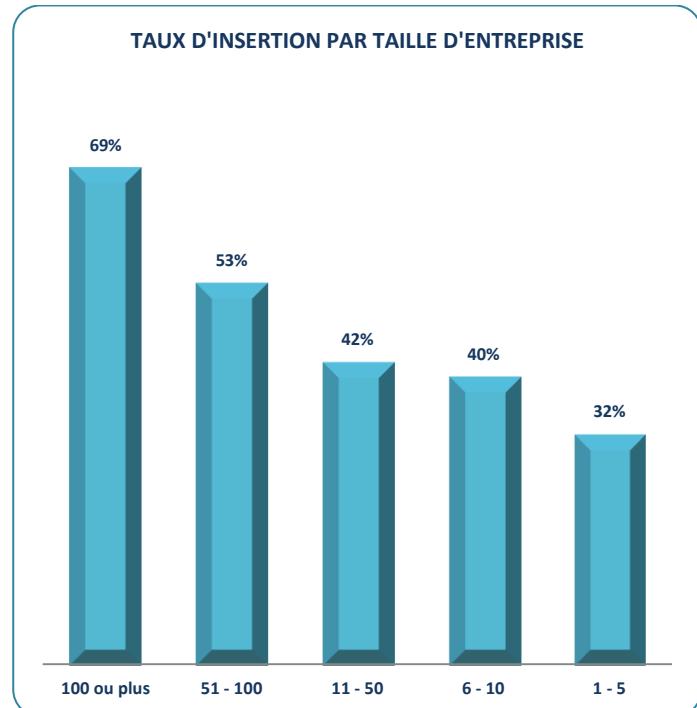
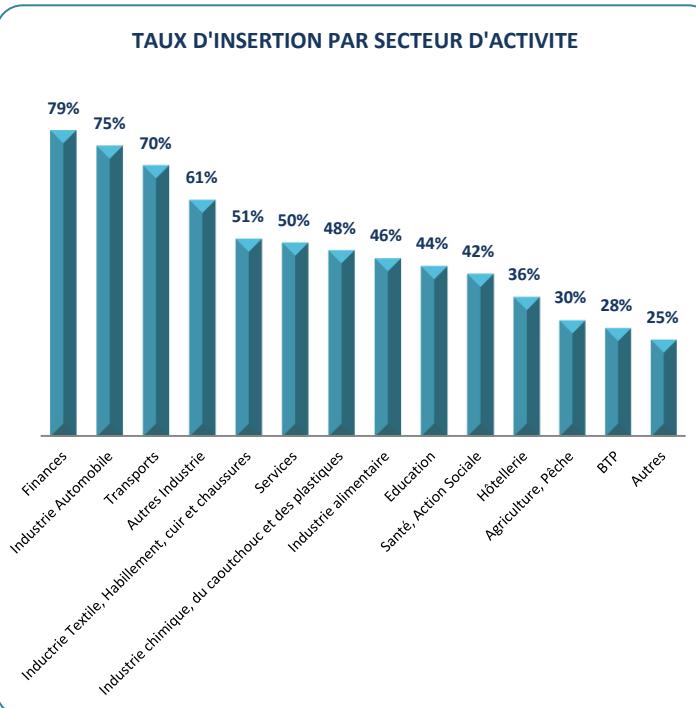
Les réalisations dans le cadre du programme IDMAJ au titre de l'année 2019 s'élèvent à 108.800 insertions dont 15.268 dans le cadre du placement à l'international, soit une progression de 6% comparativement à l'année 2018. La répartition desdites insertions se présentent comme suit :



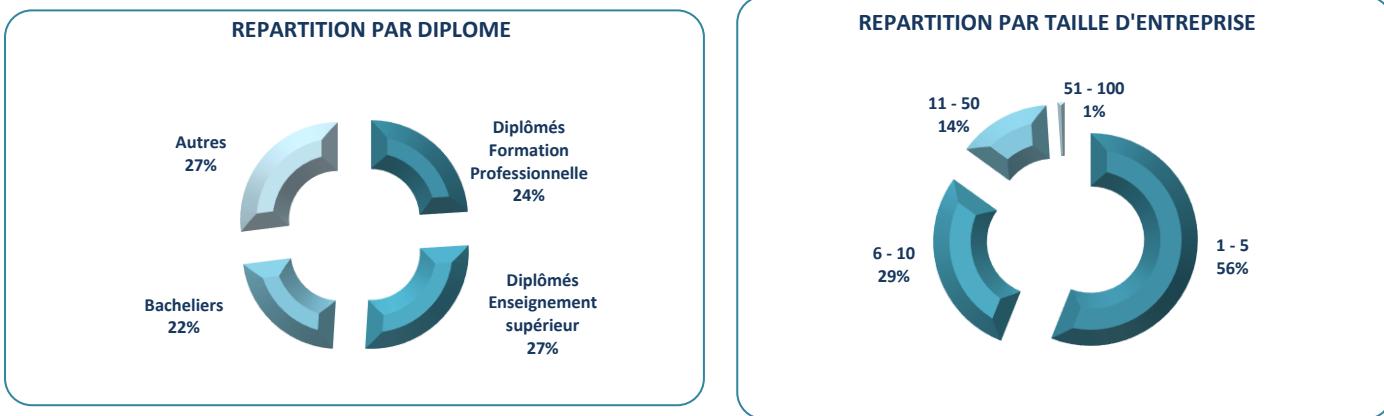
REPARTITION PAR GENRE



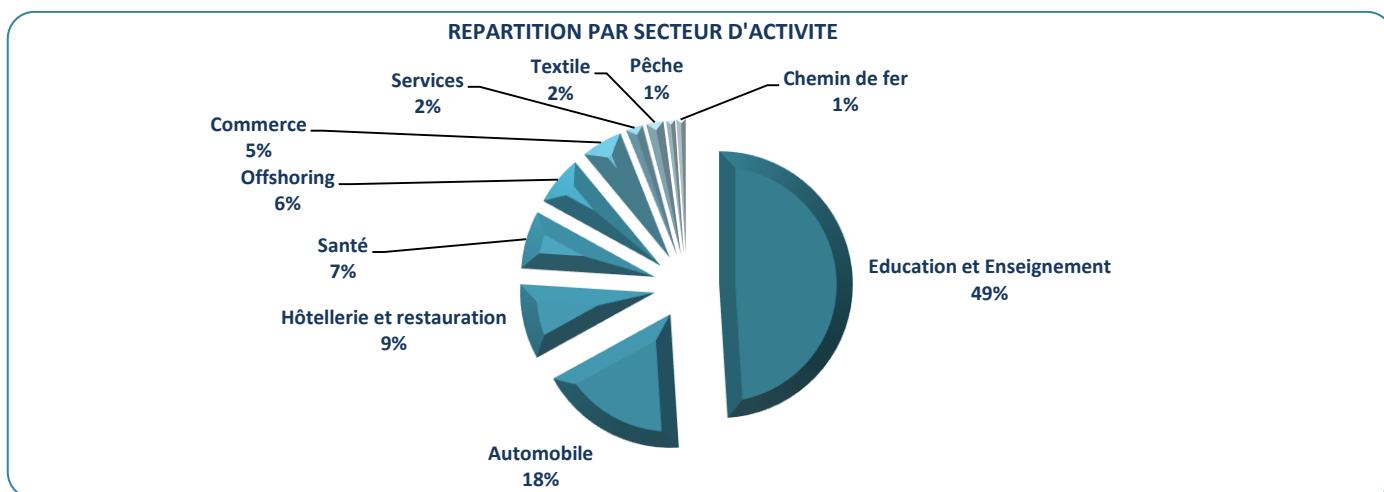
En terme d'insertion, le taux d'insertion professionnelle des bénéficiaires des contrats insertion conclues en 2016 suite à l'évaluation effectué en 2019, avoisine les 60%. La répartitionon de ce taux par secteur d'activité et par taille d'entreprise se présente comme suit :



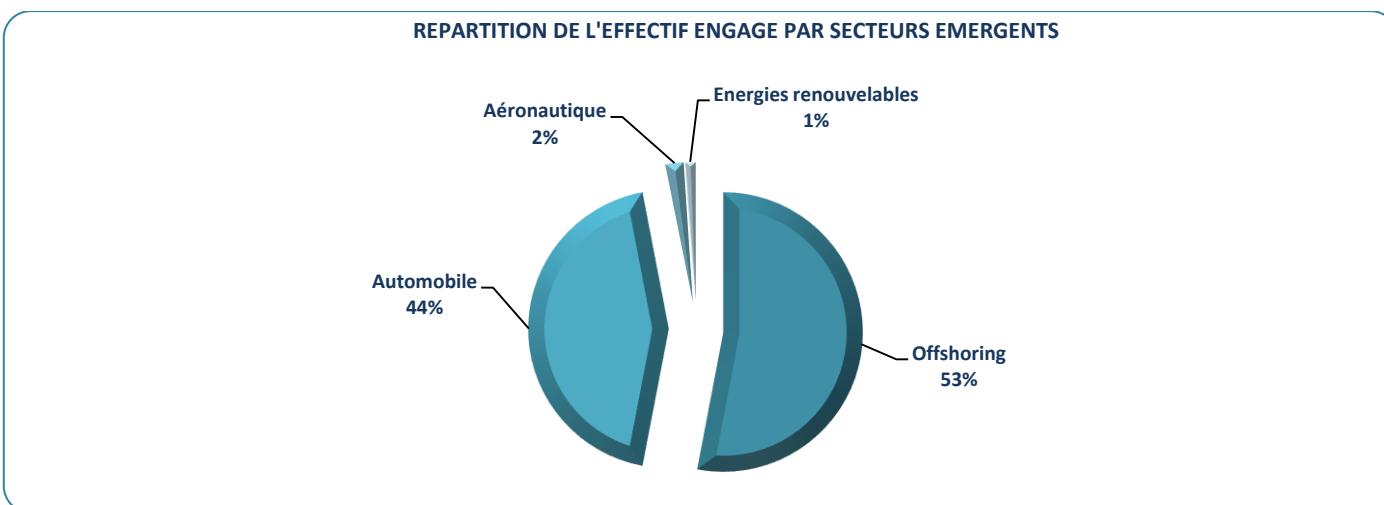
La répartition des bénéficiaires du programme Tahfiz dédiée aux entreprises nouvellement créées se présente comme suit :



La formation contractualisée pour l'emploi s'est caractérisée en 2019 par la signature de 307 conventions triparties de formation au profit de 219 entreprises, totalisant 6.647 opportunités de formation en vue d'accéder à l'emploi avec un taux d'insertion de 61% à fin décembre 2019. En terme de répartition sectorielle, les secteurs de l'éducation, de l'enseignement et de l'automobile représentent 67% des besoins en formation.



Au titre du dispositif d'appui aux secteurs émergents, 17.574 salariés des entreprises opérant dans les secteurs émergents ont participé à une ou plusieurs formations permettant de renforcer leurs compétences managerielles et techniques. Le secteur de l'Offshoring reste le premier secteur bénéficiaire, suivi de ceux de l'automobile, et de l'aéronautique et des énergies renouvelables.



Suite à l'ampleur de la crise sanitaire de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) sur le marché de l'emploi, le bilan de réalisation des programmes actifs d'emploi au titre du premier semestre de l'année 2020 a été également impacté, et se présente comme suit :

- **Le programme «IDMAJ»** : a permis d'insérer 34.732 personnes au cours du premier semestre de 2020 contre 57.507 au titre de la même période de l'année 2019, soit une baisse de 40% ;
- **Le programme «TAHFIZ»** : a permis à 1.542 entreprises de bénéficier de ce programme avec une insertion de 3.747 personnes au cours du premier semestre de 2020 contre 4.558 bénéficiaires au titre de la même période de 2019 ; soit une baisse de 18%;
- **Le programme «TAEHIL»** : a permis à 5.238 chercheurs d'emploi de suivre un cycle de formation, au cours du 1er semestre de l'année 2020, soit baisse de 66% a été enregistrée par rapport à la même période de 2019 (15.231 bénéficiaires).

► Domaine de la formation par apprentissage

La formation par apprentissage est un mode de formation institué et organisé par la loi 12-00, promulguée le 19 mai 2000, basé sur une formation pratique en entreprise à raison de 80% au moins de sa durée globale et, complétée pour 10% au moins de cette durée par une formation générale et technologique organisée dans le cadre de conventions conclues avec le département de la formation professionnelle :

- Par toute chambre ou organisation professionnelle ;
- Par toute entreprise publique ou privée ;
- Par toute association créée conformément à la législation en vigueur ;
- Par tout établissement de formation professionnelle relevant de l'Etat ou agréé par lui, à cet effet.

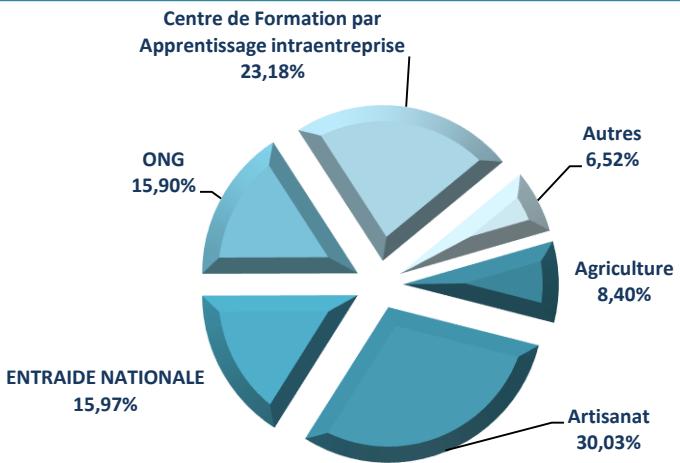
Ce mode de formation a pour objectifs de :

- Faire acquérir aux jeunes un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle leur permettant d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active ;
- Contribuer à l'amélioration de l'encadrement du tissu économique des PME/PMI ;
- Contribuer à la sauvegarde des métiers de l'artisanat ;
- D'assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités de leur milieu.

Ainsi, pour le développement de la formation par apprentissage, l'Etat accorde une contribution aux frais de formation des jeunes bénéficiaires de la formation par apprentissage dans le cadre du Fonds de la Promotion de l'Emploi des Jeunes.

Durant l'année scolaire 2019-2020, Ce mode de formation a bénéficié à 37.279 d'apprentis avec la perspective de former environ 43.000 apprentis en 2020-2021. Le bilan physique au titre de 2019-2020 se présente comme suit :

Type de formateur	Effectif des apprentis 2019/2020
Artisanat	11.196
Centre de formation intra-entreprise	8.642
Entraide nationale	5.952
ONG	5.927
Agriculture	3.130
autres (pêche maritime, Tourisme, AREF, Chambre de commerce.....)	2.432
Total	37.279



2.5.2. Fonds de développement industriel et des investissements

Les recettes réalisées par ce Fonds en 2019, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 4.243,47 MDH contre 4.973,41 MDH en 2018 et 5.142,05 MDH en 2017, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 9,16 %.

Quant aux dépenses, elles ont marqué une tendance haussière avec une moyenne annuelle de 99,96 %. Elles ont atteint 1.473,97 MDH en 2019 contre 929,95 MDH en 2018 et 368,64 MDH en 2017.

Les aides de l'Etat à travers ce Fonds couvrent :

- Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel pouvant aller jusqu'à 30 % du montant total d'investissement hors taxes ;
 - Une prime de croissance à l'export pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires additionnel à l'export ;
 - Une prime annuelle de substitution aux importations ;
 - Une aide annuelle d'installation au Maroc.
- Les réalisations cumulées des programmes financés par ce Fonds, depuis le lancement du plan d'accélération industrielle (2014) jusqu'à fin mai 2019, se présentent comme suit :

(En MDH)

Secteurs	Réservé FDII Fin 2019	Déboursé Fin 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022 et plus
Ecosystèmes	16 560	2 119,60	2 503	3 510	5 164
Automobile	10 100	1 517	1 465	2 694	4 130
Aéronautique	890	64,68	184	155	312
Textile (y.c. FIT)	2570	192,15	376	228	266
Cuir	200	4,24	6	35	74
Groupement du Poids Lourd et de la Carrosserie (GPLC)	100	0	21	9	
Chimie	130	3,63	25	11	
Plasturgie	150	3,63	19	46	30
Matériaux de Construction	260	4,41	74	45	13
Pharmaceutique	260	0	42	45	17
Offshoring	1 000	255,57	155	208	316
OCP	200	0	0	8	0
Industries Métallurgiques et Mécaniques (IMM)	190	74,29	24	24	6
Naval	90	0	1	2	

Energies renouvelables	220	0	113	0	0
Ferroviaire	200	0			
Appui à la compétitivité	2 350	775,65	399	427	1 084
Fonds d'Appui à la Compétitivité des Entreprises (FACE)	2100	675,65	399	427	1 084
Entrepreneuriat	50	50	0	0	0
Sacs plastiques	200	50	0	0	0
Autres	2 030	1 251,92	554	269	407
Innovation et R&D : (FAC (clusters), FACET (CTI), Cité de l'innovation, technopark, FSI)	600	281,5	80	16	75
Appui institutionnel/autres	230	110,25	0	42	0
Infrastructures	500	520,13	427	125	51
Autres (Ecole Centrale de Casablanca, ...)	700	340,03	47	85	282
Total	20 940	4 147,17	3 456	4 205	6 655

2.5.3. Fonds de solidarité des assurances

Le Fonds de solidarité des assurances (FSA) a été créé en vue de comptabiliser les opérations afférentes à :

- l'attribution d'aides aux entreprises d'assurances destinées à pallier le déséquilibre de leur situation financière résultant de l'exercice d'une ou de plusieurs catégories d'opérations d'assurances obligatoires pour lesquelles elles sont agréées ;
- l'octroi de subventions aux entreprises d'assurances en état de liquidation afin de combler l'insuffisance d'actifs afférents aux catégories d'opérations d'assurances obligatoires ;
- l'allocation, en cas du transfert d'office d'un portefeuille des contrats en cours et des sinistres, de subventions aux entreprises d'assurances cessionnaires destinées à combler tout ou une partie de l'insuffisance d'actifs de l'entreprise cédante, en considération de ses engagements réels.

Le FSA est financé, essentiellement, par la part du produit de la taxe sur les contrats d'assurances conclus par les entreprises d'assurances, le produit de la contribution des entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation agréées, ainsi que les excédents d'actifs résultant de la liquidation des entreprises d'assurances et de réassurance.

En 2019, les recettes dudit Fonds se sont établies, compte tenu du solde reporté, à 10.717,94 MDH contre 10.735,97 MDH et 9.406,47 MDH, respectivement, en 2018 et 2017, soit un accroissement annuel moyen d'environ 7%. Quant aux dépenses, elles ont atteint 5 MDH en 2019 contre 600 MDH en 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n°110-14 instituant un régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques, une dotation initiale d'un montant de 5 MDH a été versée par le Fonds de Solidarité des Assurances au profit du Fonds de Solidarité contre les Evénements Catastrophiques (FSEC), qui a été institué en tant que personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière, pour la couverture des frais de fonctionnement inhérents à son démarrage.

2.5.4. Masse des services financiers

En 2019, les recettes de ce compte, compte tenu du solde reporté, ont atteint 7.116,30 MDH contre 7.062,18 MDH en 2018 et 5.911,48 MDH en 2017, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 9,72%. Quant aux dépenses, elles sont passées de 1.244,67 MDH en 2017 à 1.468,82 MDH en 2019, avec un accroissement annuel moyen de 8,63%.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce compte, au titre de la période 2017-2019, se présentent comme suit :

► Pour les dépenses de fonctionnement :

(En MDH)

RUBRIQUES	2017	2018	2019
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	516,17	655,62	535,42
Entretien et réparation des bâtiments administratifs	12,18	10,28	15,61
Frais de surveillance des locaux administratifs	7,85	9,32	13,65
Achat de fournitures de bureau, papeterie et imprimés	4,80	4,53	4,06
Frais de recouvrement	8,00	27,18	42,71
Achat de fournitures pour le matériel informatique	1,77	1,50	2,03
Frais de publicité et d'insertion	1,95	3,92	2,82
Frais de formation et stages	1,25	1,52	1,20
Transport de fonds et valeurs	4,00	4,10	3,96
Abonnement et documentation	0,84	0,95	1,79

► Pour les dépenses d'investissement :

(En MDH)

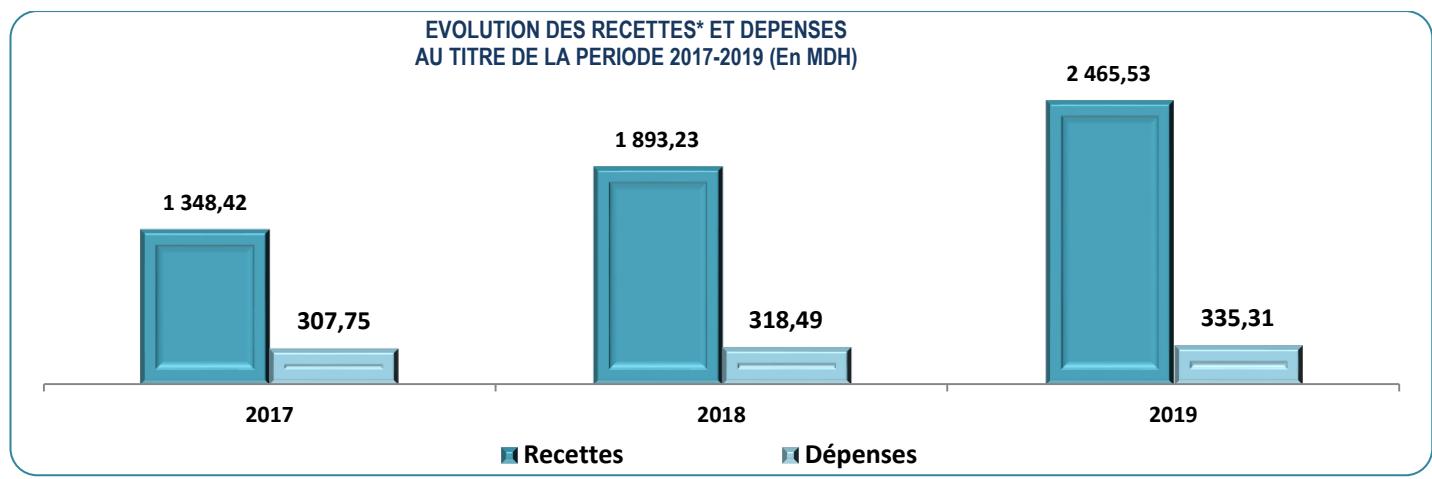
RUBRIQUES	2017	2018	2019
Travaux d'aménagement et d'installation	3,20	2,96	17,27
Achat de matériel et mobilier de bureau	0,81	3,31	0,88
Etudes informatiques	0,18	3,54	1,20
Etudes liées aux travaux de construction et d'aménagement	0,51	1,32	1,10

Au titre de la période 2021-2023, le recours audit compte se poursuivra notamment pour la prise en charge des :

- Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux ;
- Frais de recouvrement ;
- Dépenses liées au bon fonctionnement des services de la Direction Générale des Impôts;
- Actions liées à la modernisation de l'administration fiscale se rapportant notamment aux :
 - projets de construction, d'aménagement et d'équipement visant l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des contribuables ;
 - projets informatiques visant l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers et aux partenaires.

2.5.5. Fonds de lutte contre la fraude douanière

Les recettes et les dépenses de ce Fonds, pour l'année 2019, ont atteint, respectivement, 2.465,53 MDH et 335,31 MDH, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen, durant la période 2017-2019, de 35,22% et 4,38 %.



(*) compte tenu du solde reporté.

Les principales opérations prévues pour l'année 2021 se présentent comme suit :

- Rétributions contentieuses et indemnités dans le cadre de la lutte contre la fraude ;
- Action sociale ;
- Versement au budget général de la quote-part du produit de la majoration sur les obligations cautionnées ;
- Versement au budget général de la part du Trésor dans le produit des réparations contentieuses.

2.5.6. Fonds provenant des dépôts au Trésor

En 2019, les recettes de ce Fonds ont atteint, compte tenu du solde reporté, 773,79 MDH contre 769,64 MDH en 2018 et 786,35 MDH en 2017. Concernant les dépenses, elles ont atteint 743,52 MDH en 2019 contre 736,51 MDH en 2018 et 717,32 MDH en 2017, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 1,81 %.

Les principales natures de dépenses programmées entre 2016 et 2020, autres que celles liées aux indemnités du personnel, se présentent comme suit :

- Frais de surveillance des locaux administratifs ;
- Entretien et réparation des bâtiments administratifs ;
- Taxes postales et frais d'affranchissement ;
- Fournitures de bureau, produits d'impression, papeterie et imprimés ;
- Fournitures pour le matériel informatique ;
- Frais de formation et de stage ;
- Maintenance des logiciels, progiciels et solutions informatiques.

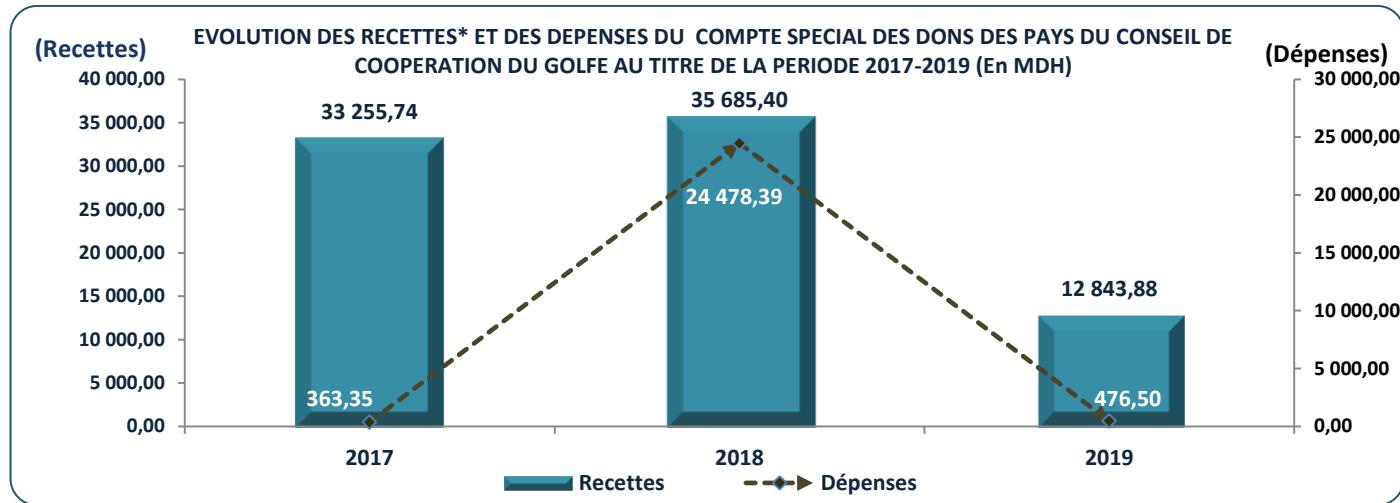
L'exécution des dépenses effectuées dans le cadre de ce Fonds se présentent comme suit :

	(En MDH)				
	2016	2017	2018	2019	A mi-juin 2020
Crédits ouverts	715,98	759,32	749,26	754,69	405,28
Engagements	691,51	737,92	742,09	746,61	397,70
Emissions	687,20	717,32	736,51	744,05	357,15

Au titre de la période 2021-2023, l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à ce Fonds sera maintenue au niveau de 360 MDH en vue de financer les actions liées à l'amélioration du recouvrement, de l'activité bancaire et la modernisation des services.

2.5.7. Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe

Les recettes et les dépenses réalisées par ce compte ont connu une forte baisse en 2019 par rapport à l'année 2018 comme le montre le graphe suivant :



A fin juin 2020, la répartition sectorielle des projets fait ressortir une prédominance des secteurs sociaux qui représentent près de 57% des financements, ce qui indique la préférence des donateurs pour les projets à vocation sociale. Au second rang, figurent les projets relevant des secteurs de l'infrastructure avec 33% des financements. Les secteurs productifs viennent en dernier lieu avec 10% des financements mobilisés dans le cadre de ces dons.

L'éducation, la formation professionnelle et la santé bénéficient de 61% des dotations réservées aux secteurs sociaux. Le reste est affecté à l'habitat social (21%) et au développement social (INDH et développement rural) (18%).

Concernant les dotations dédiées aux secteurs de l'Infrastructure, elles sont réparties entre les projets de transport (68%), les barrages (17%) et les projets d'alimentation en eau potable et électricité et l'assainissement (15%).

Pour les secteurs productifs, les dons ont profité, exclusivement, aux secteurs de l'agriculture (86%) et de la pêche maritime (14%).

Concernant les tirages réalisés à fin juin 2020, les montants des dons Koweïtien et Qatari ont été décaissés en totalité (soit 1.250 millions de dollars US chacun). Quant aux dons des autres pays donateurs, les décaissements réalisés ont atteints 1.163 millions de dollars US sur le don Emirati et 1.106 millions de dollars US sur le don Saoudien. Le reliquat est décaissable pour le restant de l'année 2020 et l'année 2021, en lien avec l'état d'avancement des projets financés en cours d'exécution.

2.5.8. Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat

Suite aux Hautes Orientations Royales exprimées lors du Discours d'ouverture de la 1^{ère} session de la 4^{ème} année législative de la 10^{ème} législature, le Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat (FAFE) a été créé par la loi de finances pour l'année 2020 pour le lancement du programme Intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat. Ce Fonds ambitionne

d'apporter une solution globale à la problématique d'accès au financement notamment des jeunes porteurs de projets et des Très Petites Entreprises (TPE). d'appui et de financement

Les conventions signées dans ce cadre portent sur 3 axes:

- Le financement de l'entrepreneuriat via la mise en place du CAS « Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat » qui sera doté de 8 MMDH sur 3 ans fournis par l'Etat (3 MMDH), le Fonds Hassan II (2 MMDH) et le secteur bancaire (3 MMDH) ;
- La coordination des actions des différentes parties prenantes de l'écosystème entrepreneuriale au niveau des régions ;
- La promotion de l'accès des populations et des TPE rurales aux services financiers au sens large et plus particulièrement au financement de leurs projets.

Le FAFFE s'adresse en priorité aux cibles désignées par le Discours Royal, à savoir les TPE, les jeunes diplômés porteurs de projets et le soutien à l'export, ceci tout en ciblant, également, les catégories d'entreprises bénéficiant déjà d'instruments d'appui publics.

A cet égard, ledit Fonds regroupe aussi bien les instruments de garantie préexistants à sa création ainsi que les nouvelles offres d'appui destinées spécifiquement aux cibles précitées. Ces offres portent principalement sur :

- Des mécanismes de garantie des prêts qui peuvent atteindre jusqu'à 80% du montant du crédit ainsi que des mécanismes de financement directs au profit des cibles dans le cadre de l'offre « Intelaka » ;
- Le développement d'une offre complète d'accompagnement des porteurs des projets avant, pendant et après la création de leurs entreprises ;
- Le renforcement des services de proximité aussi bien par les prêteurs d'appui public que par les banques elles-mêmes pour améliorer la qualité des services fournis en termes de délais de traitement des dossiers, de souplesse, d'actions de proximité, etc.

Le total des crédits pour l'année 2020 du Produit Damane Intelaka et Damane Intelak Al Moustatmir Al qaraoui est estimé à près de 2,5 MMDH. A fin juin 2020, plus de 6700 projets ont bénéficié de ce Programme pour un montant de crédit de près de 1 MMDH.

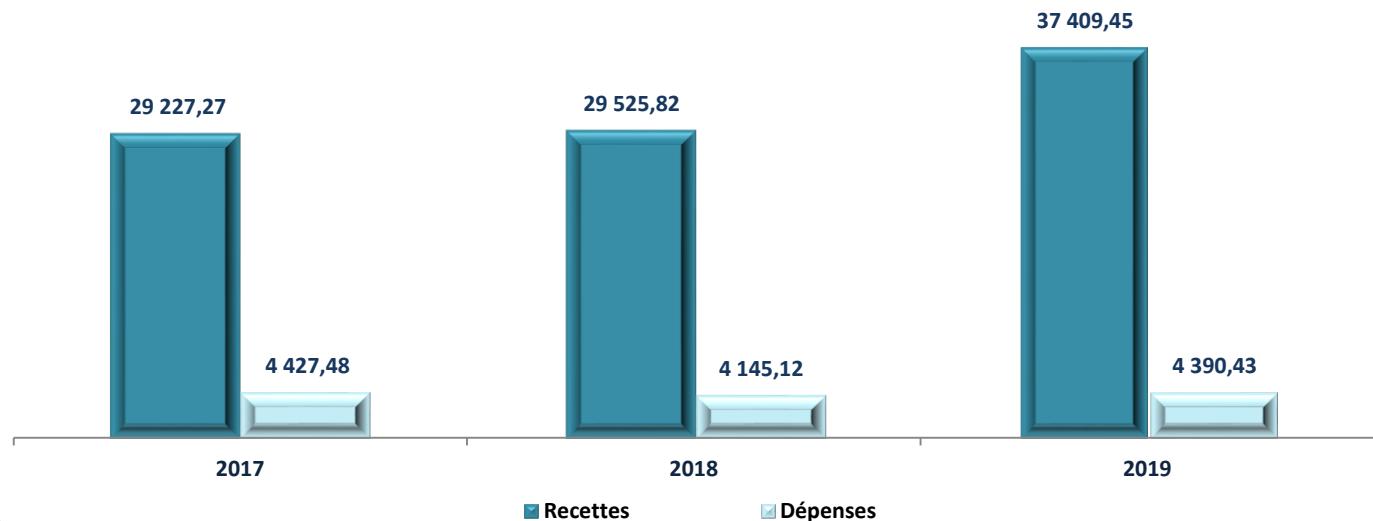
2.5.9. Fonds d'investissement stratégique

Le compte d'affectation spéciale intitulé «Fonds d'investissement stratégique » a été créé, suite aux Hautes Instructions Royales, par le décret n°2-20-528 du 12 août 2020. Il sera doté d'un montant de 15 MMDH représentant la contribution du budget général audit Fonds, mobilisé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour l'année 2020. La ratification de ce Fonds est prévue par le projet de la loi de finances pour l'année 2021.

SECTION VI - AUTRES DOMAINES

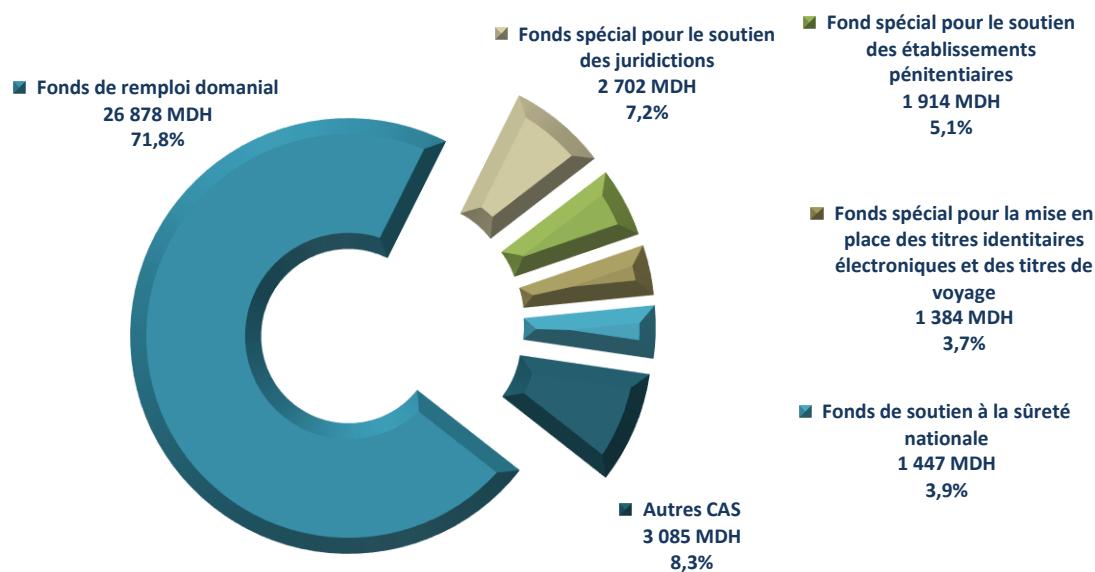
Les comptes d'affectation spéciales intervenant dans les autres domaines représentent 5,7 % du total des dépenses effectuées en 2019 par l'ensemble des CAS :

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DES CAS INTERVENANT DANS LES AUTRES DOMAINES AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019 (En MDH)



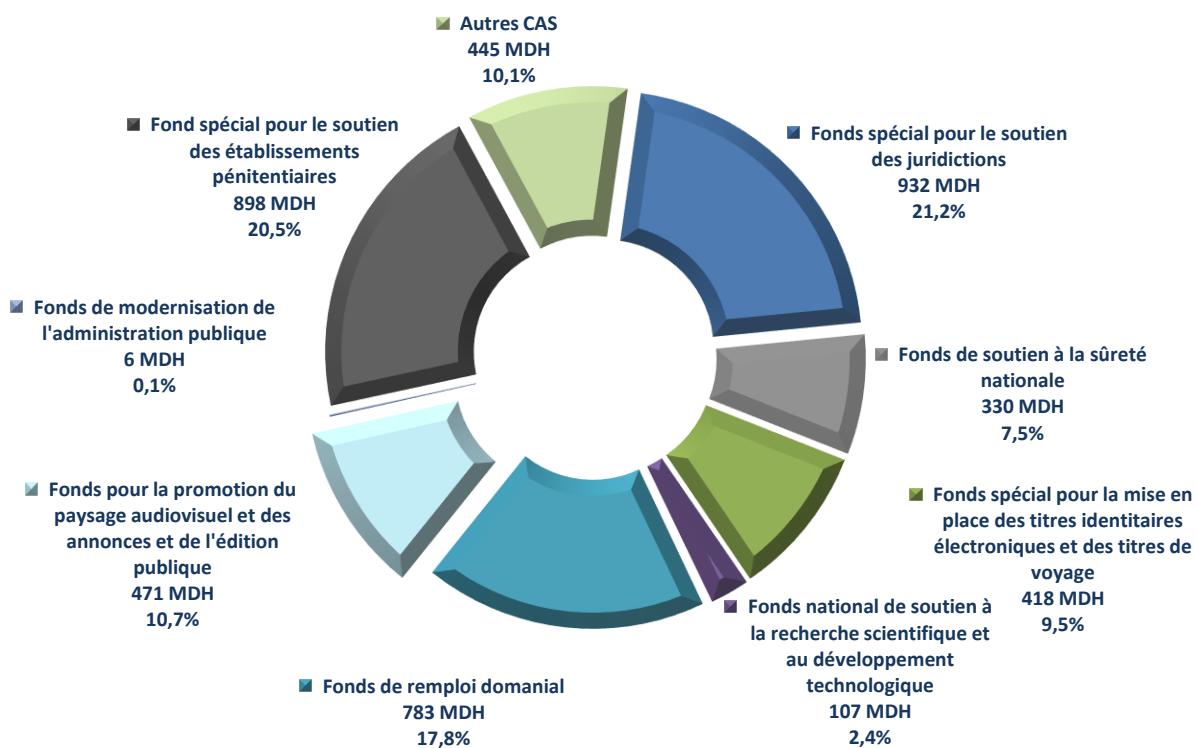
(*) compte tenu du solde reporté.

PART DES RECETTES* REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LES AUTRES DOMAINES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019



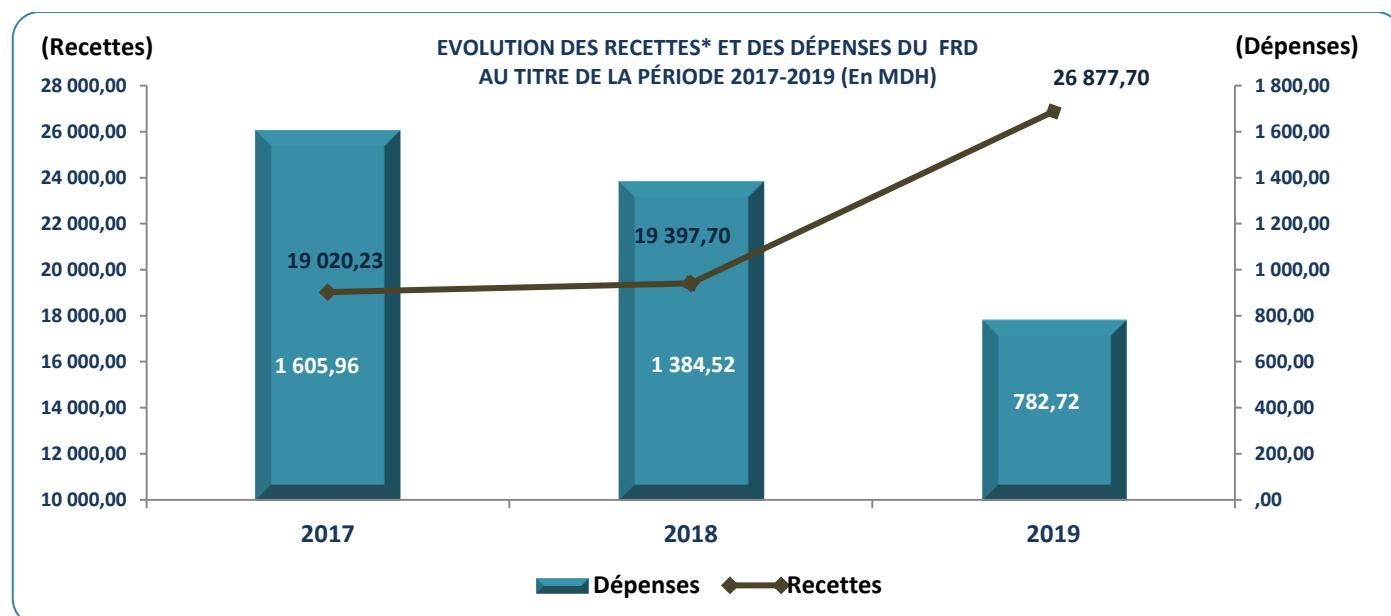
(*) compte tenu du solde reporté.

PART DES DEPENSES EXECUTEES PAR LES CAS INTERVENANT DANS LES AUTERS DOMAINES
AU TITRE DE L'EXERCICE 2019



2.6.1. Fonds de remplacement domanial

Les recettes réalisées par ce Fonds, y compris le solde reporté, ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 18,87% au cours de la période 2017-2019. Quant aux dépenses, elles ont réalisé une baisse annuelle moyenne de 30,19% au titre de la même période.

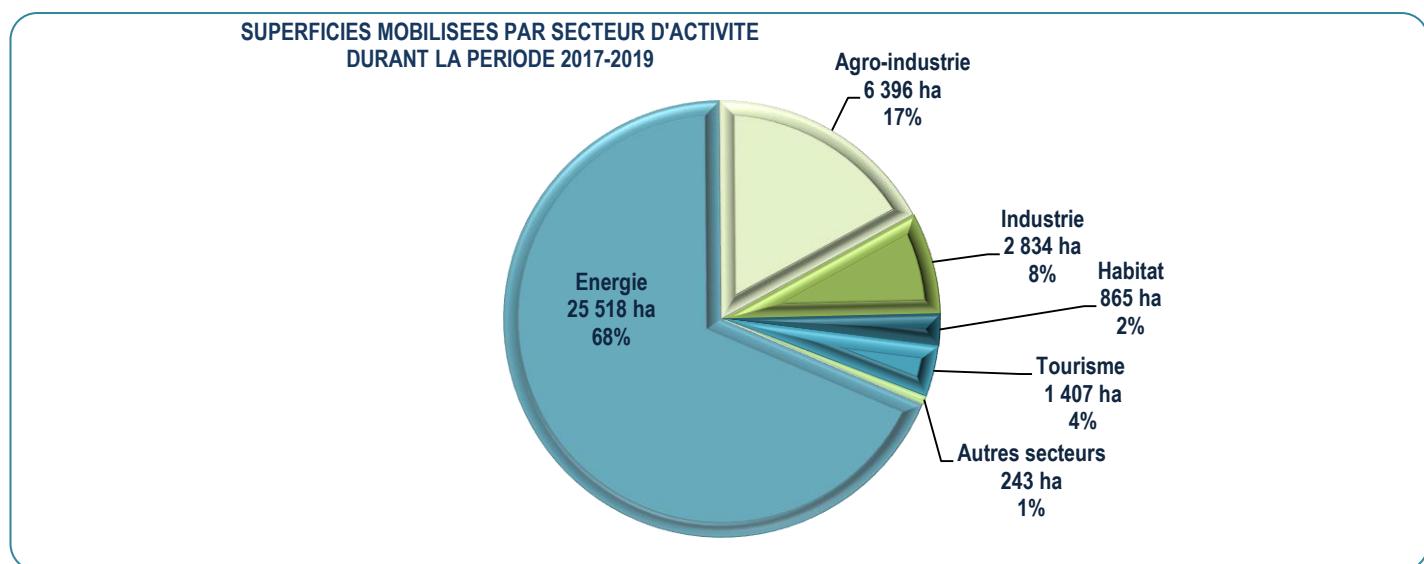


Les dépenses effectuées au cours de la période 2017-2019, dont le montant global s'élève à 3.913 MDH, ont servi essentiellement à :

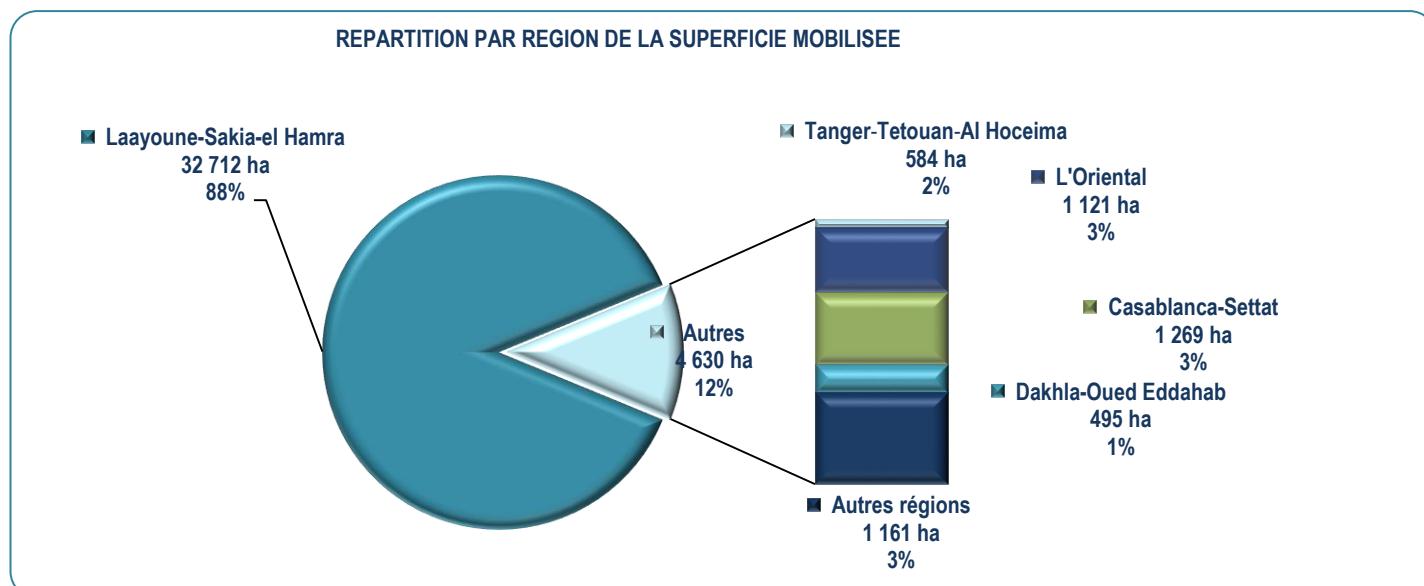
- L'acquisition de terrains et bâtiments pour satisfaire les besoins des administrations ;
- L'accompagnement des établissements publics pour la réalisation des projets structurants dans un cadre conventionnel ;
- Les réalisations immobilières à l'étranger ;
- La réalisation de travaux topographiques des immeubles pour l'établissement des règlements de copropriété en vue de la vente de logements domaniaux ;
- L'appui aux programmes de développement régionaux (Rabat ville des lumières, Casa métropole, Tanger métropole, Tétouan, Al Hoceima.....).

► Promotion de l'investissement

Les réserves foncières mobilisées durant la période 2017-2019, s'élevant à environ 37.267 ha, pour un investissement projeté de près de 52.613 MDH, ont permis la création de 49.366 emplois dans divers secteurs économiques, répartis comme suit :



Ainsi, durant la même période, la région de Laâyoune-Sakia-El Hamra a bénéficié de 88% de la superficie mobilisée comme le montre le graphe suivant :



► Régime conventionnel

Durant la période 2017-2019, une superficie de 27.111 ha a été mobilisée pour les secteurs économiques suivants :

- Energie : 19.798 ha pour un investissement de 7.500 MDH ;
- Agro-industrie : 6.141 ha pour un investissement de 5.000 MDH ;
- Industrie : 1.096 ha, dont 899 ha pour le projet Nador West MED ;
- Tourisme : 75 ha pour un investissement de 4.000 MDH.

► Régime non conventionnel

Durant la période 2017-2019, 3 projets d'investissement sur des terrains relevant du domaine privé de l'Etat ont été envisagés. Ils portent sur une superficie totale de 581 ha devant drainer un investissement global de 2.680 MDH et générer la création de 400 emplois. La superficie mobilisée au profit du secteur de l'industrie représente 80% de la superficie totale mobilisée dans le cadre de ce régime.

► Gestion déconcentrée

Dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire relatif à la gestion déconcentrée de l'investissement, 817 projets ont été retenus au cours de la période 2017-2019, portant sur une superficie totale de 9.575 ha, devant drainer un investissement global de 32.915 MDH et générer la création de 43.854 emplois. Dans ce sens le secteur de l'Energie s'est accaparé 60% de la superficie mobilisée.

► Vente de logements à leurs occupants :

Sur la période 2017-2019, 2.642 unités ont été cédées à leurs occupants pour une enveloppe globale de 104,85 MDH, répartie comme suit :

- 83,55 MDH représentant la valeur de vente de 356 unités faisant partie du parc géré par la Direction des Domaines de l'Etat ;
- 21,30 MDH au titre de la contrepartie de la vente de 2.286 logements de l'habitat gérés par la société Dyar Al Madina.

► Appui du FRD aux programmes de développement régionaux (PDR)

Le Fond de remplacement domanial intervient pour l'accompagnement, dans un cadre conventionnel, de projets structurants initiés par le gouvernement, notamment ceux désignés ci-après :

Conventions	Contributions du FRD	Contributions 2019 effectuées à fin 2018	Reliquat (En MDH)
Convention relative au programme de développement spatial de la province d'Al-Hoceima (2015-2019)	500,00	69,60	430,40
Convention relative à la création de la société d'aménagement de la vallée de l'Oued Martil	450,00	0,00	450,00
Convention relative au programme intégré de développement urbain de la ville de Rabat 2014-2018 (Rabat ville lumières capitale culturelle du Maroc)	400,00	297,03	102,97
Convention relative au programme de développement intégré, équilibré et inclusif baptisé Tanger Métropole (2013-2017)	400,00	384,52	15,48
Convention relative au programme de développement économique et urbain de la ville de Tétouan (2014-2018)	250,00	73,41	176,59
Convention relative au programme de réhabilitation de l'espace social de la ville de Tétouan (2014-2018)	100,00	27,56	72,44

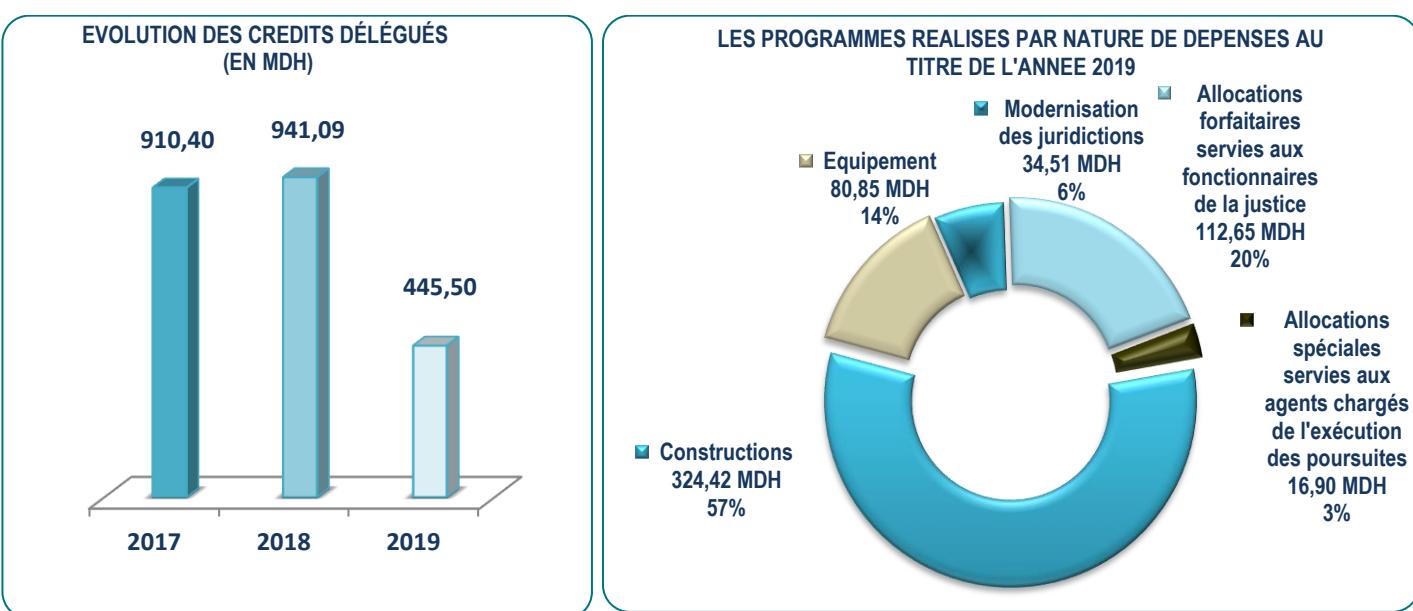
Convention relative au programme de réhabilitation de la Médina de Fès	100,00	0,00	100,00
Convention relative au transfert de l'installation exploitée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale située sur le site du projet Casablanca-Anfa	41,00	36,81	4,19
Total	2.241,00	888,94	1.352,06

En 2021, une superficie globale de 1.076 ha sera, essentiellement, mobilisée dans le cadre du régime conventionné au profit des secteurs de l'Energie et de la Logistique.

2.6.2. Fonds spécial pour le soutien des juridictions

Le montant total des recettes réalisées en 2019 dans le cadre de ce Fonds, compte tenu du solde reporté, s'élève à 2.701,78 MDH contre 2.806,21 MDH en 2018 et 2.629,75 MDH en 2017, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,36%. En ce qui concerne les dépenses, elles sont passées de 546,14 MDH en 2017 à 851,55 MDH en 2018 et 932,04 MDH en 2019, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 30,64%

Les crédits délégués et les programmes réalisés par nature de dépenses au cours de la période 2017-2019, se présentent comme suit :



Les opérations programmées dans le cadre dudit Fonds, au titre de l'année 2020, sont réparties comme suit :

- Soutien et pilotage : 914,59 MDH ;
- Modernisation du système judiciaire et juridique : 127,16 MDH ;
- Performance de l'administration judiciaire : 91,40 MDH ;
- Renforcement des droits et des libertés : 0,10 MDH.

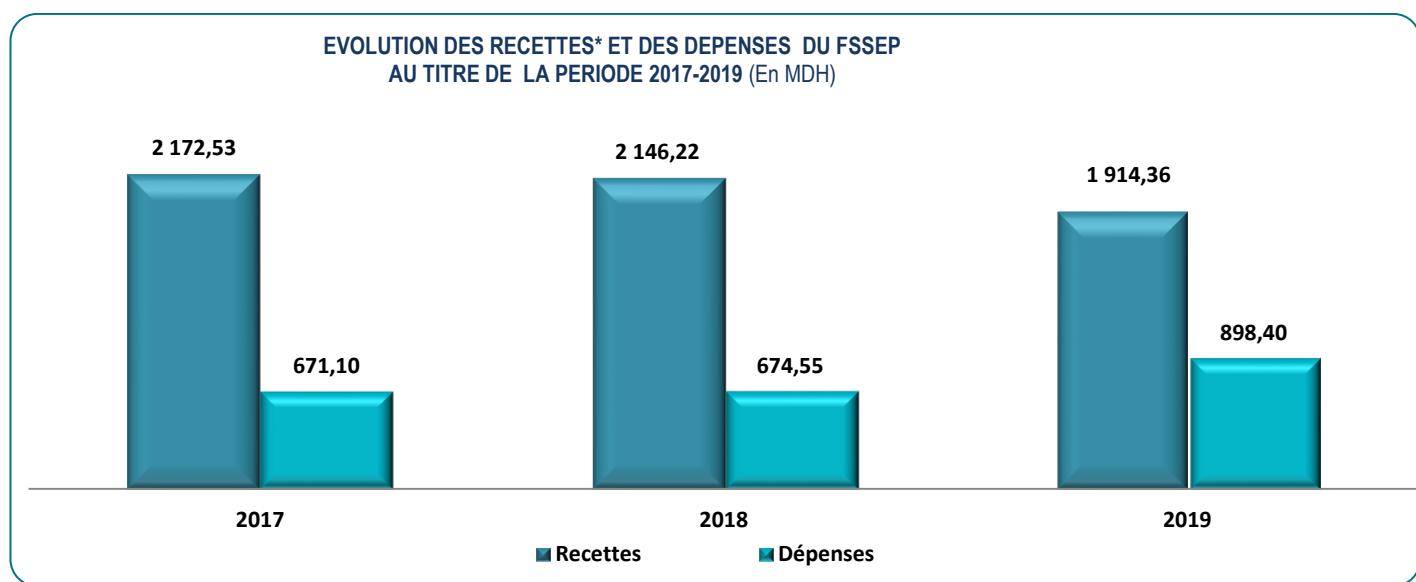
Les prévisions de ce Fonds pour la période 2021-2023 se présentent comme suit :

Projets	2021	2022	2023
Projets de constructions et d'aménagements	641,54	363,59	106,70
Construction des bâtiments, des bureaux des tribunaux de première instance, de famille, des centres de juges résidents et des centres d'archives	427,84	313,43	102,00
Aménagement des bâtiments des tribunaux de première instance, des cours d'appel, des palais de justice et des sous directions régionales	191,40	42,20	3,30

Etudes liées aux travaux de construction	16,90	7,97	1,40
Entretien et réparation des tribunaux	5,40	-	-
Projets d'équipement	49,35	13,82	9,00
Acquisition du matériel et mobilier de bureau pour les juridictions	49,35	13,82	9,00
Projets de modernisation	48,89	35,37	58,44
Achat de matériel informatique et de logiciels	24,73	15,53	12,32
Achat de fournitures pour matériel technique et informatique	13,05	16,10	16,40
Entretien et réparation du matériel informatique	2,81	2,62	27,32
Achat de matériel techniques	8,10	1,12	2,20
Etudes informatiques	0,20	-	0,20
Total	739,78	412,78	174,14

2.6.3. Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires

Les recettes de ce compte ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 6,13 % au cours de la période 2017-2019. S'agissant des dépenses, elles ont enregistré un accroissement annuel moyen de 15,70 % au titre de la même période.



(*) compte tenu du solde reporté.

Les dépenses du Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires, au titre de la période 2017-2019, ont concerné, principalement, les constructions, l'extension et l'aménagement desdits établissements ainsi que l'achat des équipements logistiques, techniques et sécuritaires.

Les réalisations des programmes financés par le Fonds, au titre de l'année 2019, se présentent comme suit :

- Délocalisation des établissements pénitentiaires enclavés dans le milieu urbain : 424,82 MDH ;
- Hébergement des détenus : 283,11 MDH ;
- Soutien, fonctionnement et logistique : 145,75 MDH ;
- Formation du personnel : 20,33 MDH ;
- Réinsertion des détenus : 15,88 MDH ;
- Sécurité et sûreté des établissements pénitentiaires : 9,15 MDH .

Pour l'année 2020, les crédits ouverts au titre dudit Fonds, s'élevant à 150 MDH, sont ventilés par programme comme suit :

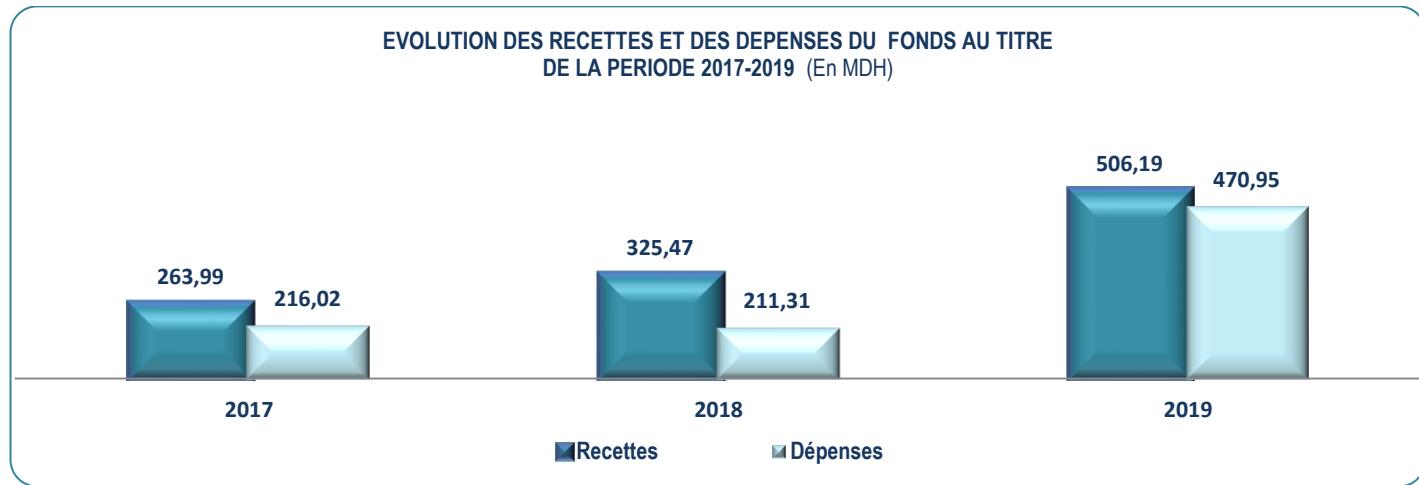
Programmes	(En MDH)
2020	
Hébergement des détenus	97,6
Soutien, fonctionnement et logistique	18,9
Sûreté et sécurité au sein des établissements pénitentiaires	17
Formation du personnel	14
Réinsertion des détenues	2,5
Total	150

Les projets prévus pour la période 2021-2023 se présentent comme suit :

Projets	Coût estimatif (en MDH)		
	2021	2022	2023
Entretien de divers établissements pénitentiaires	36	36	36
Habillement du personnel	30	30	30
Fournitures diverses	20	20	20
Achat de produits de cuisine et de chauffage	18	18	18
Restauration des stagiaires	13	13	13
Soutien du fonctionnement du parc automobile	10	10	10
Achat des produits d'hygiène pour divers EP	8	8	8
Réinsertion des détenus	6	6	6
Formation continue	5	5	5
Dépenses Diverses	4	4	4
Total	150	150	150

2.6.4. Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique

Durant la période 2017-2019, les recettes* et les dépenses effectuées dans le cadre de ce Fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 38,47% et 47,65%.



(*) compte tenu du solde reporté.

Au titre de la période 2018-2020, les subventions accordées par ledit Fonds, aux organismes bénéficiaires, sont ventilées comme suit :

Organismes bénéficiaires	Subventions accordées (en MDH)		
	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)	90	84	25
Soread-2M	-	40	-
Centre Cinématographique Marocain (C.C.M.)	100	330,95	46
Agence Maghreb Arabe Presse (M.A.P.)	21	16	5
Compagnies de Communication	0,31	-	1,03
Total	211,31	470,95	77,03

2.6.5. Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique

Au titre de la période 2017-2019, les recettes dudit Fonds, compte tenu du solde reporté, ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 0,29% en passant de 652,09 MDH en 2017 à 648,35 MDH en 2019. S'agissant des dépenses, elles ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 18,97%, passant ainsi de 75,57 MDH en 2017 à 106,97 MDH en 2019.

Les prévisions budgétaires des principaux programmes au titre de la période 2020-2023, se présentent comme suit :

Programmes	Budget prévisionnel (En MDH)			
	2020	2021	2022	2023
Programme Prioritaire de la Recherche (PPR)	19,40	45,00	13,10	-
Programme de recherche Al Khawarizmi sur l'intelligence artificielle	15,00	-	20,00	-
Programme d'Appui à la Recherche en lien avec la pandémie du Coronavirus (Covid-19) (PARC 1 et 2)	7,50	7,50	-	-
Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area (PRIMA)	7,16	22,76	25,32	34,00
Programme de R&D dans les domaines de l'eau et de l'énergie «ERANETMED»	1,89	1,56	0,24	-
Programme de recherche Système alimentaire et changement climatique (FOSC)	0,24	-	0,16	-
Programme de recherche SUSFOOD - CORE ORGANIC (Agriculture biologique et systèmes alimentaires)	0,24	-	0,16	-
Projets PRE-LEA-RE sur les « Energies Renouvelables »	-	0,60	-	0,40
Programme de recherche Ibn Khaldoun dans les domaines sociaux et humains	-	13,18	-	-
Total	51,43	90,60	58,98	34,4

2.6.6. Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage

En 2019, les recettes réalisées par ce Fonds, compte tenu du solde reporté, ont atteint 1.383,80 MDH contre 1.267,42 MDH en 2018 et 1.444,51 MDH en 2017. Quant aux dépenses, elles ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 9,15% passant de 506,43 MDH en 2017 à 417,96 MDH en 2019.

Les principales actions réalisées au titre de la période 2017-2019, ont porté sur :

- Fourniture des consommables nécessaires à la production des titres Identitaires Electroniques : 203,67 MDH ;
- Acquisition d'une solution complète relative à la nouvelle carte d'identité électronique CNIE.2 au profit de la DGSN ainsi que l'acquisition, l'installation, la mise en service et la formation afférente à une plateforme y afférente : 285,62 MDH ;
- Mise à niveau et maintenance du système automatique d'identification par empreintes digitales AFIS 180,82 MDH ;
- Maintenance et entretien du système de production des titres identitaires électroniques : 133,41 MDH ;
- Acquisition et installation d'une plateforme PKI pour le système de production des titres identitaires au profit de la DGSN : 61,78 MDH .

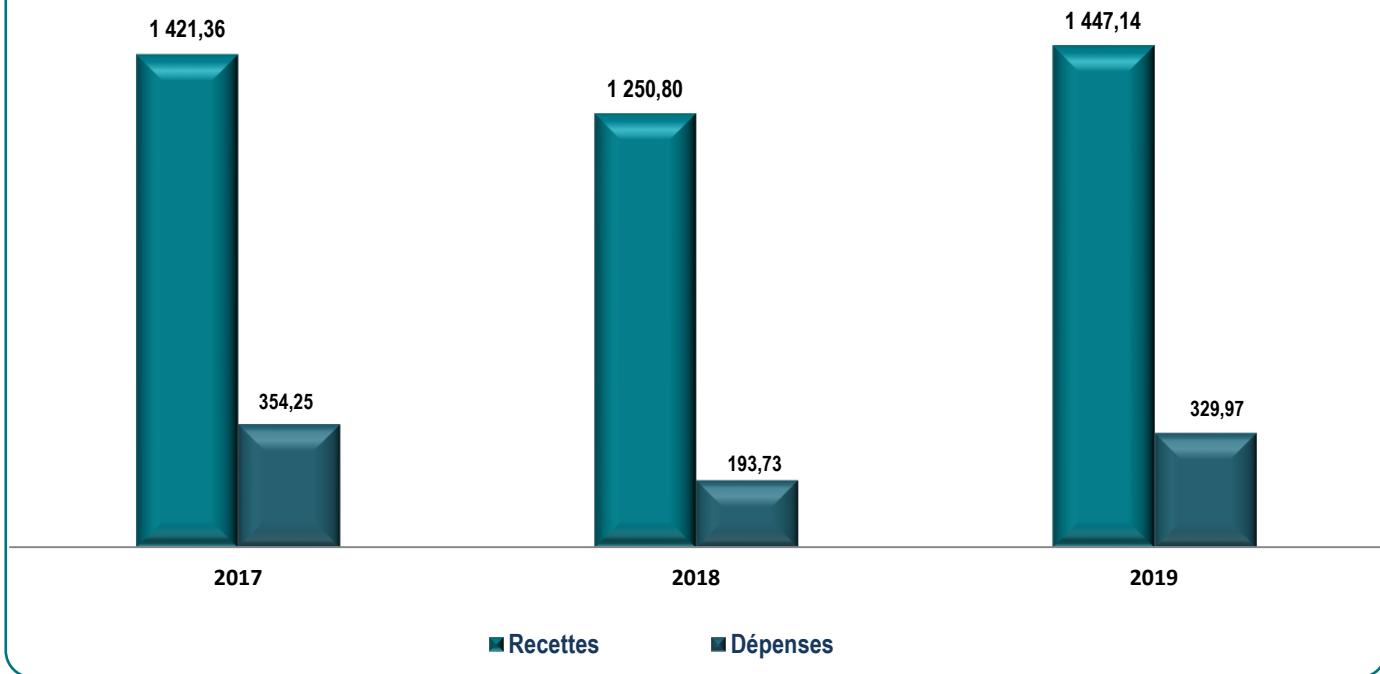
Les actions prévues dans le cadre dudit Fonds au titre de la période 2020-2023 se présentent comme suit :

Projet	2020	2021	2022	2023	(En MDH)
Solution complète pour la production de la nouvelle CNIE	100	220	180	186	
Maintenance du système automatique d'identification par empreintes digitales AFIS au profit de la Direction Générale de la Sûreté Nationale à Rabat	-	44,98	44,98	44,98	
Fourniture des fiches décadactylaires et des fiches anthropométriques	-	6,99	-	6,99	
Généralisation du système des demandes des CNIE provenant de l'étranger	-	5	-	-	
Mise à niveau du parc informatique par rapport à la politique de sécurité de la DGSN pour permettre l'accès au réseau et aux systèmes d'information, et le renforcement des mécanismes de sécurité mis en place pour la publication des services digitaux de la DGSN dans le cadre du projet CNIE2	-	90	-	-	
Paiement des commissions et agios bancaires	-	2	2	2	
Règlement des taxes dues à l'importation des consommables de la CNIE	-	30	-	-	
La mise à niveau de la plateforme d'échange entre les systèmes de la Sûreté Nationale et ceux du Ministère de l'Intérieur (PASSPORT et RAMED)	2,80	-	-	-	
Total	102,80	398,98	226,98	239,98	

2.6.7. Fonds de soutien à la sûreté nationale

Au titre de la période 2017-2019, les recettes de ce Fonds, compte tenu du solde reporté, ont connu un accroissement annuel moyen de 0,90%, contrairement aux dépenses qui ont connu une baisse de 3,49%.

**EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DÉPENSES DU FSSN
AU TITRE DE LA PÉRIODE 2017-2019 (EN MDH)**



(*) compte tenu du solde reporté.

Les dépenses effectuées dans le cadre dudit Fonds, au titre de l'année 2019, ont porté, essentiellement, sur les opérations suivantes :

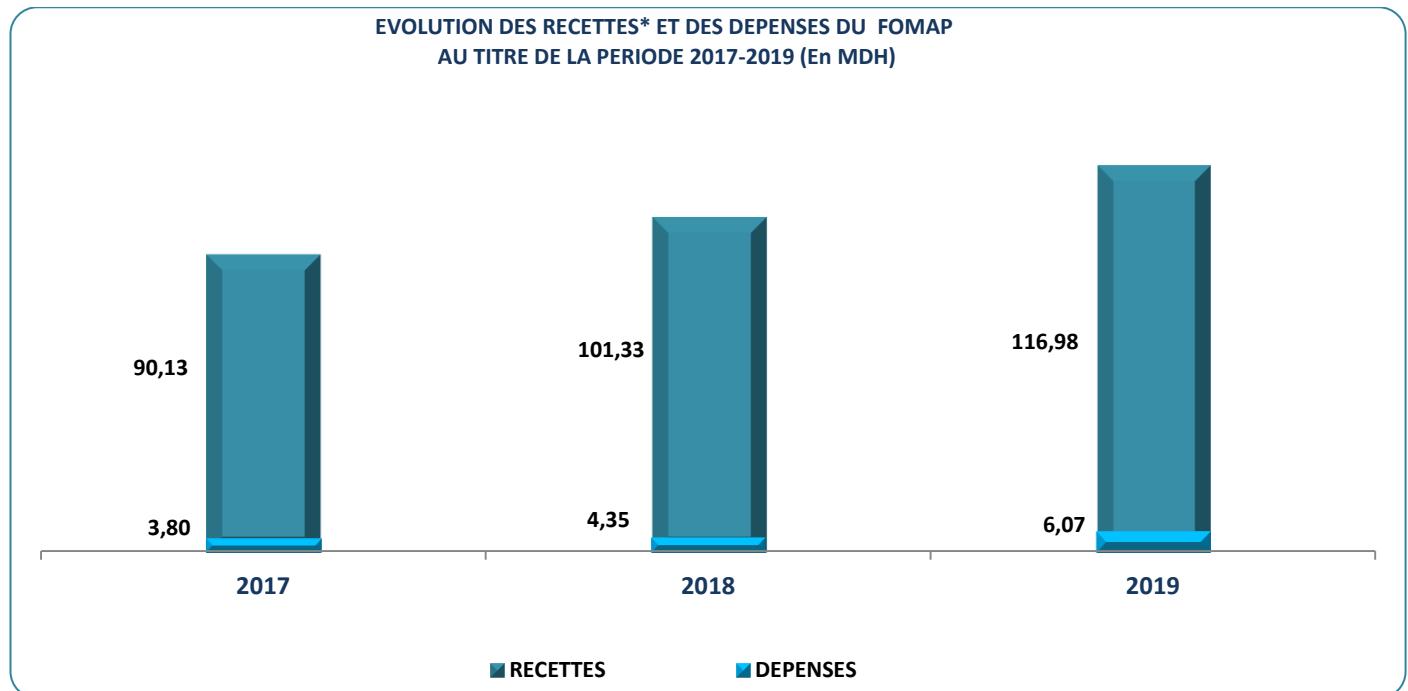
- Acquisition de 14 véhicules d'intervention autopompes blindés "anti-émeute" : 61,75 MDH ;
- Acquisition de logiciels z/os pour le système mainframe : 21,37 MDH ;
- Acquisition de 4 scanners mobiles : 15,96 MDH .

Les actions programmées au titre de la période 2020-2023 se résument comme suit :

Actions	2020	2021	2022	2023	(En MDH)
Solution d'assistance technique (Help Desk)	-	6	-	-	
Acquisition des effets, équipements et accessoires d'habillement au profit de la Direction Générale de la Sûreté Nationale	-	240	320	360	
Acquisition du matériel roulant d'intervention	-	178,9	-	-	
Armement, matériel de sûreté et produits d'intervention	-	50	50	50	
Acquisition de matériel informatique	-	41	-	41	
Modernisation et mise à niveau du réseau national de transmission de la Direction Générale de la Sûreté Nationale	-	400	300	-	
Extension du système de gestion des postes frontières	-	80	-	-	
Paiement des commissions et agios bancaires	1,5	1	1	1	
Total	1,5	996,89	671	452	

2.6.8. Fonds de modernisation de l'administration publique

Les recettes et les dépenses effectuées par ce Fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 13,92% et 26,39 % au titre de la période 2017-2019.



(*) compte tenu du solde reporté.

► Dépenses effectuées au titre de la période 2017-2019 :

Dépenses	2017	2018	2019	(En MDH)
Réalisation d'études portant sur la modernisation de l'Administration publique	9,85	3,96	0,92	
Contribution au profit des départements ministériels aux opérations de modernisation de l'Administration publique	1,84	0,39	5,15	
Total	11,69	4,35	6,07	

➤ Les projets transverses :

- Etude de positionnement du département chargé de la réforme de : 7,98 MDH ; l'administration et de la fonction publique et le développement institutionnel et organisationnel de la fonction publique
- Elaboration du recueil des services publics électroniques et évaluation de leur niveau de transformation électronique : 1,47 MDH ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'appui à l'adoption des solutions numériques pour la simplification des procédures administratives : 1,30 MDH ;
- Identification des besoins en termes d'applications de gestion sujettes à la mutualisation entre les administrations publiques. : 0,57 MDH.

➤ Les projets sectoriels :

- Modernisation et amélioration de la visite des familles des détenus des établissements pénitentiaires : 1,90 MDH ;
- Amélioration des prestations publiques rendues par le département de l'Energie et des Mines : 1,42 MDH ;
- Mise en place d'un Système national d'information sur l'eau pour le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau : 1,22 MDH ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la stratégie de prévention des risques de la corruption dans les secteurs de l'urbanisme et de l'immobilier pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville : 0,96 MDH ;
- Elaboration du bilan de compétences des cadres du Haut-commissariat au plan et mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. : 0,48 MDH.

Pour la période 2021-2023, le plan d'action prévoit le financement des projets de réforme suivants :

Projet	2021	2022	2023
Assistance à maîtrise d'ouvrage des administrations publiques dans la mise en œuvre de la loi 19.55 relative à la simplification des procédures administratives	11,79		
Mise à niveau et maintenance du portail emploi-public.ma	2,56		
Refonte du portail service-public.ma	1,50		
Plate-forme numérique pour la mise à jour et le suivi des schémas directeurs de la transformation numérique des services administratifs	1,20		
Réalisation du recueil des bonnes pratiques	1,00		
Développement et maintenance de l'infocentre-RH	0,60		
Assistance et maintenance du SIRH		1,11	
Hébergement des données du SIRH			4,85
Total	18,65	1,11	4,85

ANNEXES

**SITUATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES
D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION AU
TITRE DE LA PERIODE 2017-2019**

**SITUATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION
AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2019**

I- DOMAINE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En MDH)			TAUX MOYEN
	2017	2018	2019		2017	2018	2019	
Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A.	32.494,33	32.211,86	32.171,30	-0,50%	28.552,25	28.421,18	29.649,94	1,90%
Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	5.876,09	7.866,56	8.566,59	20,74%	4.682,51	6.187,87	7.829,69	29,31%
Fonds de solidarité Interrégionale		677,43	1.431,18	111,27%		8,24	7,30	-11,44%
Fonds de mise à niveau social		10,00	19,00	90,00%		1,00		-100%
TOTAL_I	38.370,42	40.765,84	42.188,07	4,86%	33.234,76	34.618,28	37.486,93	6,20%
Evolution / an	1,82%	6,24%	3,49%		6,68%	4,16%	8,29%	

II- DOMAINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En MDH)			TAUX MOYEN
	2017	2018	2019		2017	2018	2019	
Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	8.908,53	8.715,02	7.986,82	-5,31%	3.502,57	3.981,83	3.225,71	-4,03%
Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité	21,83	17,39	15,61	-15,43%	4,44	1,78	0,28	-74,85%
Fonds d'entraide familiale	809,54	949,01	1.089,49	16,01%	50,00	50,05	50,04	0,04%
Fonds de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidants à l'étranger et des affaires de la migration	67,37	77,41	62,58	-3,62%	49,96	68,82	38,83	-11,84%
Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	500,32	517,60	471,74	-2,90%	154,25	195,01	233,63	23,07%
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1.753,09	1.887,66	2.013,29	7,16%	1.633,38	1.712,37	1.711,88	2,37%
Fonds spécial de la pharmacie centrale	3.330,61	2.957,51	3.105,18	-3,44%	1.391,54	1.416,16	1.494,34	3,63%
Fonds spécial des produits des loteries	113,27	161,89	216,56	38,27%	34,06	24,22	55,90	28,11%
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	707,34	714,80	669,54	-2,71%	400,00	400,00	301,13	-13,23%
Fonds d'appui à la cohésion sociale	10.732,59	10.380,92	8.627,93	-10,34%	2.876,09	3.780,97	4.491,07	24,96%
Fonds national pour l'action culturelle	492,33	590,08	751,46	23,55%	108,62	168,24	243,10	49,60%
Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	6.022,89	5.868,80	6.111,48	0,73%	2.264,48	1.985,30	1.392,57	-21,58%
TOTAL II	33.459,69	32.838,09	31.121,70	-3,56%	12.469,39	13.784,75	13.238,48	3,04%
Evolution / an	0,93%	-1,86%	-5,23%		10,47%	10,55%	-3,96%	

III- DOMAIN DE L'INFRASTRUCTURE

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En MDH)			TAUX MOYEN
	2017	2018	2019		2017	2018	2019	
Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	3.594,17	3.623,78	3.435,97	-2,23%	2.161,42	1.491,40	1.231,83	-24,51%
Fonds de services universels de télécommunications	2.914,31	3.468,50	3.729,35	13,12%	57,32	182,68	123,11	46,56%
Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	699,58	736,94	856,62	10,66%	676,64	616,00	571,80	-8,07%
Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	800,29	867,02	797,55	-0,17%	133,27	388,30	318,81	54,67%
Fonds spécial routier	6.566,96	5.495,91	5.536,24	-8,18%	4.439,58	3.401,39	3.536,63	-10,75%
Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire	197,34	203,22	190,33	-1,79%	6,05	29,72	11,70	39,08%
Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales	35,34	35,34		-100,0%		25,22		-100,0%
Fonds national de développement du sport	1.354,13	2.265,71	3.230,70	54,46%	864,18	1.161,17	2.278,14	62,36%
Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable	1.278,96	1.447,11	1.319,81	1,58%	245,01	512,03	431,98	32,78%
Fonds de développement énergétique	1.821,39	1.675,42	1.618,19	-5,74%	157,50	63,00	363,50	51,92%
TOTAL III	19.262,46	19.818,96	20.714,76	3,70%	8.740,96	7.870,91	8.867,51	0,72%
Evolution / an	12,01%	2,89%	4,52%		36,00%	-9,95%	12,66%	

IV- DOMAINE DU DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En MDH)			TAUX MOYEN
	2017	2018	2019		2017	2018	2019	
Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	758,70	826,16	828,72	4,51%	146,44	263,77	180,75	11,10%
Fonds de la lutte contre les effets de la sécheresse	23,95	23,95		-100%				-
Fonds de la réforme agraire	715,70	738,34	741,95	1,82%	0,04	0,01	0,00	-69,27%
Fonds de développement agricole	3.986,97	4.124,39	4.692,22	8,48%	3.448,82	3.579,01	4.059,07	8,49%
Fonds de développement de la pêche maritime	363,49	301,14	332,79	-4,32%	241,92	176,58	177,03	-14,46%
Fonds de développement rural et des zones de montagne	5.632,40	7.941,95	9.341,93	28,79%	1.195,94	2.128,21	3.527,21	71,74%
Fonds national forestier	2.005,85	2.173,86	2.321,90	7,59%	649,84	676,70	735,68	6,40%
Fonds de la chasse et de la pêche continentale	248,12	282,19	304,49	10,78%	18,74	26,96	33,43	33,54%
TOTAL IV	13.735,19	16.411,98	18.564,00	16,26%	5.701,74	6.851,25	8.713,18	23,62%
Evolution / an	20,61%	19,49%	13,11%		-8,31%	20,16%	27,18%	

V- DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En MDH)			TAUX MOYEN
	2017	2018	2019		2017	2018	2019	
Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	454,80	471,36	495,11	4,34%	283,24	413,08	412,91	20,74%
Fonds de développement industriel et des investissements	5.142,05	4.973,41	4.243,47	-9,16%	368,64	929,95	1.473,97	99,96%
Masse des services financiers	5.911,48	7.062,18	7.116,30	9,72%	1.244,67	1.484,13	1.468,82	8,63%
Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	53,29	54,77	53,54	0,24%	2,48	7,49	7,97	79,32%
Fonds de solidarité des assurances	9.406,47	10.735,97	10.717,94	6,74%		600,00	5,00	-90,87%
Fonds de soutien à certains promoteurs	1.733,31	1.739,62		-100,0%				-
Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	3.197,72	3.531,47	3.851,33	9,75%	2,69	2,63	2,58	-2,12%
Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe	33.255,74	35.685,40	12.843,88	-37,85%	363,35	24.478,39	476,50	14,52%
Fonds de lutte contre la fraude douanière	1.348,42	1.893,23	2.465,53	35,22%	307,75	318,49	335,31	4,38%
Fonds provenant des dépôts au Trésor	786,35	769,64	773,79	-0,80%	717,32	736,51	743,52	1,81%
TOTAL V	61.289,62	66.917,04	42.560,89	-16,67%	3.290,14	28.970,68	4.926,58	22,37%
Evolution / an	22,66%	9,18%	-36,40%		-28,06%	780,53%	-82,99%	

VI- AUTRES DOMAINES

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En MDH)			TAUX MOYEN
	2017	2018	2019		2017	2018	2019	
Fonds spécial pour le soutien des juridictions	2.629,75	2.806,21	2.701,78	1,36%	546,14	851,55	932,04	30,64%
Fonds spécial pour la sauvegarde de la cité de Fès	0,10	0,10		-100,0%				
Fonds de soutien à la sûreté nationale	1.421,36	1.250,80	1.447,14	0,90%	354,25	193,73	329,97	-3,49%
Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	1.444,51	1.267,42	1.383,80	-2,12%	506,43	345,31	417,96	-9,15%
Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	652,09	663,31	648,35	-0,29%	75,57	82,81	106,97	18,97%
Fonds de remplacement domanial	19.020,23	19.397,70	26.877,70	18,87%	1.605,96	1.384,52	782,72	-30,19%
Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique	263,99	325,47	506,19	38,47%	216,02	211,31	470,95	47,65%
Fonds de modernisation de l'administration publique	90,13	101,33	116,98	13,92%	3,80	4,35	6,07	26,39%
Fonds de participation des forces armées royales aux missions de paix, aux actions humanitaires et de soutien au titre de la coopération internationale	1.364,72	1.383,84	1.558,51	6,86%	389,21	337,49	380,89	-1,07%
Fonds de soutien à la gendarmerie royale	167,86	183,42	254,66	23,17%	59,01	59,49	64,49	4,54%
Fond spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	2.172,53	2.146,22	1.914,36	-6,13%	671,10	674,55	898,40	15,70%
TOTAL VI	29.227,27	29.525,82	37.409,45	13,13%	4.427,48	4.145,12	4.390,43	-0,42%
Evolution / an	2,68%	1,02%	26,70%		8,21%	-6,38%	5,92%	
TOTAL GENERAL DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	195.344,66	206.277,73	192.558,87	-0,72%	67.864,49	96.240,99	77.623,11	6,95%

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>